MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME XIV.

Contenant le Tome VIII^e^*. des* LETTRES.

LETTRES
A MADAME
DE MAINTENON.

TOME HUITIEME,

CONTENANT

Les Lettres de divers Seigneurs, celles des Miniſtres & des Magiſtrats, celles de M. le Maréchal de Villeroy, celles de M. de Valincour, celles de diverſes Dames, & celles du Clergé.

NOUVELLE ÉDITION.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, aſſociés.

M. DCC. LXXVIII.

DC
130
M2L2
1778
t. 14

1018423

TABLE

DES LETTRES

Contenues dans ce Tome huitieme.

LETTRES de divers SEIGNEURS.

LETTRE I. II. III. *De M. le Maréchal de Villars.* pag. 1
IV. *De M. le Duc de Mazarin.* 4
V. *De Me. la Maréchale de Villars.* 8
VI. *De M. le Duc d'Antin.* 10
VII. *De M. le Duc de la Feuillade.* 11
VIII, IX. *De M. le Mar. de Boufflers.* 12
X. *De M. le Duc de Richelieu.* 15
XI. XII. *De M. le Mar. de Boufflers.* 16
XIII. *De M. le Mar. de Montesquiou.* 19
XIV. *De Me. la Mar. de Villars.* 20
XV. *De M. le Duc d'Aumont.* 21
XVI, XVII. *De M. le Mar. de Villars.* 22
XVIII. *De M. le Mar. d'Huxelles.* 24
XIX, XX. *De M. le Duc de Richelieu.* 25
XXI. *De Me. la Duch. de Richelieu.* 30
XXII. *De M. le Mar. de Villars.* 32

LETT. XXIII. *De M. de Montmorenci-Tingri.* pag. 32
XXIV, XXV. *De M. le Mar. de Tallard.* 34
XXVI. *De M. le Duc de Richelieu.* 37
XXVII. *De Me. la Duch. de Richelieu.* 39
XXVIII. *De M. le Duc de Fronſac.* 40
XXIX. *De M. le Duc de Richelieu.* 41
XXX. *De M. le Marquis de Cavoye.* 43
XXXI, XXXII. *De M. le Mar. de Tallard.* 44
XXXIII. *De M. le Duc d'Albret.* 46
XXXIV, XXXV. *De M. le Mar. de Tallard.* 48
Mémoire. 50
XXXVI. *De M. d'Arpajon.* 51
XXXVII. *De M. le Mar. de Teſſé.* 52
XXXVIII. *De M. l'Abbé de Mornay.* 54

LETTRES des MINISTRES & des MAGISTRATS.

LETTRE I. *De M. Voiſin.* pag. 56
II. *De M. de Pontchartrain.* 57
III. *De M. Voiſin.* 59
IV. *De M. d'Argenſon.* 60
V—IX. *De M. Voiſin.* 62
X. *De M. d'Argenſon.* 66
XI. *De M. Deſmarets,* 68

LETT. XII. *De M. de Torcy.* pag. 70
XIII. *De M. de Bonrepaux.* 71
XIV. *De M. de Baville.* 73
XV. *De M. Voisin.* 74
XVI. *De M. Desmarets.* 75
XVII—XX. *De M. Voisin.* 77
XXI. *De M. Desmarets.* 80
XXII. *De M. Voisin.* 81
XXIII. *De M. de Puysieux.* 83

LETTRES de M. le Maréchal de VILLEROY.

LETTRE I—XXIII. *A Me. de Maintenon.* pag. 85
XXIV. *A Mlle. d'Aumale.* 108
XXV, XXVI. *A Me. de Maintenon.* ibid.
XXVII, XXVIII. *A Mlle. d'Aumale.* 110
XXIX, XXX. *A Me. de Maintenon.* 111
XXXI, XXXII. *A Mlle. d'Aumale.* 113
XXXIII—L. *A Me. de Maintenon.* 116
LI, LII. *A Me. de Glapion.* 146

LETTRES de M. de VALINCOUR.

LETT. I, II, III, *A Me. de Maintenon.* pag. 151
IV. *Au Roi.* 157
V, VI, VII. *A Me. de Maintenon.* 159

LETTRES de diverses DAMES.

LETT. I. *De Me. la Duch. de Mantoue.* pag. 165
II. *De Me. la Mar. de la Valliere.* 169
III. *De Me. la Princ. de Montauban.* 170
IV. *De Me. de Montmorenci.* 171
V. *De Me. de Surville.* 173
VI. *De Me. la Mar. de la Ferté.* 174
VII. *De Me. la Comtesse de Soissons* 176
VIII. *De Me. la Princ. de Veldens.* 177
IX. *De Me. la Duch. de Mantoue.* 179
X. *De Me. la Comtesse de la Mothe.* 181
XI. *De Me. la Princ. de Vaudemont.* 183
XII. *De Me. la Duch. de Lausun.* 185
XIII. *De Me. la Duch. de Mantoue.* 187
XIV. *De Me. la Duch. de St. Pierre.* 188
XV. *De Me. la Princ. d'Harcourt.* 189
XVI. *De la même.* 193
XVII. *De la même.* 196
XVIII. *De Me. la Princ. de Vaudemont* 198
XIX. *De Me. la Princ. d'Harcourt.* 200
XX. *De Me. la Duch. de St. Simon.* 204
XXI. *De Me. la Princ. de Vaudemont.* 206
XXII. *De Me. de Lavalliere.* 208
XXIII. *De Me. la Princ. d'Harcourt.* 210
XXIV. *De la même.* 212

LETT. XXV. *De Me. la Maréchale de Rochefort.* pag. 215
XXVI. *De Me. la Marq. de Levy.* 216
XXVII—XXXI. *De la même.* 218

LETTRES du CLERGÉ de FRANCE.

LETTRE I. *De M. l'Evêque de Lavaur.* page 228
II. *De M. l'Evêque d'Auxerre.* 230
III. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 232
IV. *De M. le Card. de Rohan.* 233
V. *De M. l'Archev. de Bourges.* 234
VI. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 235
VII. *De M. l'Evêque de Belley.* 237
VIII. *Du même.* 238
IX. *De M. l'Evêque de Chartres.* 240
X. *De M. l'Evêque de Carcassonne.* 243
XI. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 244
XII. *De M. l'Archev. de Sens.* 246
XIII. *De M. l'Evêque d'Agen.* 247
XIV. *De M. le Card. d'Etrées.* 248
XV. *De M. l'Archev. de Rouen.* 250
XVI. *De M. l'Evêque de Noyon.* 251
XVII. *De M. le Card. de la Tremoille.* 253
XVIII. *De M. l'Evêque de Nismes.* 254
XIX. *De M. l'Evêque de Belley.* 256
XX. *Du même.* 258

LETTRE XXI. *De M. l'Evêque de Blois.* page 259
XXII. *De M. le Coadjuteur de Babylone.* 261
XXIII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 264
XXIV. *Du même.* 265
XXV. *Du même.* 266
XXVI. *De M. l'Evêque de Belley.* 268
XXVII. *De M. le Card. d'Etrées.* 270
XXVIII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 271
XXIX. *De M. l'Archevêque d'Arles.* 272
XXX. *Du même.* 274
XXXI. *Du même.* 275
XXXII. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 276
XXXIII. *Des Moines de Cîteaux.* 278
XXXIV. *De M. le Card. d'Etrées.* 281
XXXV. *De M. l'Evêque de Blois.* 283
XXXVI. *De M. l'Ev. d'Angoulême.* 285
XXXVII. *Du même.* 289
XXXVIII. *De M. l'Evêque de Blois.* 291
XXXIX. *Du même.* 294
XL. *Du même.* 296
XLI. *De M. l'Evêque de Meaux.* 298
XLII. *De M. l'Ev. de St. Flour.* 299
XLIII. *De M. l'Archev. de Rouen.* 302
XLIV. *De M. l'Evêque de Chartres.* 303
XLV. *De M. l'Evêque de Blois.* 304
XLVI. *De M. l'Evêque de Chartres.* 305
XLVII. *De M. le Card. de Rohan.* 306
XLVIII. *De M. l'Archev. d'Arles.* 308

Lettre XLIX. *De M. l'Evêque de Châlons.* pag. 310
L. *De M. l'Archevêque de Rouen.* 313
LI. *De M. le Cardinal d'Etrées.* 315
LII. *De M. l'Evêque de Poitiers.* 317
LIII. *De M. l'Evêque de Blois.* 318
LIV. *De M. l'Evêque de Châlons.* 320
LV. *De M. l'Archevêque de Sens.* 322
LVI. *De M. l'Archev. de Rouen.* 324
LVII. *De M. le Curé de St. Sulpice.* 325
LVIII. *De M. le Cardinal de Polignac.* 326
LIX. *De M. l'Archev. de Bourges.* 328
LX. *Du même à Mlle. d'Aumale.* 329
LXI. *De M. le Card. de Rohan.* 330
LXII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 331
LXIII. *De M. l'Archev. de Rouen.* 332
LXIV. *De M. l'Evêque d'Angoulême.* 334
LXV. *De M. l'Evêque de Metz.* 338
LXVI. *De M. le Card. de Rohan.* 343
LXVII. LXVIII. LXIX. *Du même.* 356
LXX. *De M. le Cardinal de Bissy.* 351
LXXI. *De M. l'Archevêque de Rouen.* 352
LXXII. *De M. le Card. de Rohan.* 354
LXXIII. *Du même.* 355
LXXIV. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 356
LXXV. *De M. le Card. de Bissy.* 358
LXXVI. *De M. l'Archev. de Rheims.* 359
LXXVII. *De M. l'Evêque de Poitiers.* 361
LXXVIII. *De M. l'Archevêque de Rheims.* 365

LETT. LXXIX. *De M. l'Archevéque de Rouen.* page. 366
LXXX. *De M. le Cardinal de Fleury.* 367
LXXXI. *De M. l'Archev. de Rouen.* 368
LXXXII. *De M. l'Archevêque de Rheims.* 370
LXXXIII. *Du même.* 371

Fin de la Table.

LETTRES

LETTRES
DE
DIVERS SEIGNEURS
A MADAME
DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De M. le Maréchal de Villars.

J'Aurai l'honneur de vous dire, Madame, que l'armée du Roi eſt campée à Stutgard. Le pays de Wirtemberg a traité à deux millions deux cents mille livres pour les contributions : & tous les pays qui ſont entre celui de Wirtemberg & le Rhin trai-

tent ſur ce pied-là. J'ai envoyé un détachement pour ſoumettre tout ce qui eſt endeça & au-delà du haut Danube : un autre marche en Franconie, & je marche avec le gros de l'armée, pour faire les honneurs de l'Empire à celle de l'Empereur qui s'approche de Nortinguen. Il y a aujourd'hui dix-ſept jours que je ſuis parti de Straſbourg.

LETTRE II.

Du même.

Au Camp de Seliz, ce 4 Mai 1706.

MAdame, je ne perdrai jamais une occaſion favorable de vous écrire : & aujourd'hui c'eſt pour vous dire que nous venons de chaſſer les ennemis du troiſieme camp que l'on croyoit imprenable : les trois noms vous en ſont connus : celui d'Haguenau, celui de Druſenheim, & le fameux retranchement de Lutterbourg. Voilà, Madame, les frontieres du Roi un peu étendues. Trop heureux, ſi mon zele, mon ardeur & mon application au bien du ſervice peuvent m'obtenir la continuation de vos bontés.

Nous avons beau faire de bonnes & grandes choſes, il faut que les Dames les faſſent valoir auprès du Maître.

LETTRE III.

Du même.

Au Camp de Brucſal, ce 3 Juillet 1707.

MAdame, j'ai pris la liberté, en partant, de vous ſupplier d'être favorable à une ſœur que j'ai Religieuſe à Vienne, depuis plus de trente ans ; elle eſt, à une année près, de mon âge ; j'eſpere que M. le Cardinal de Noailles & le Pere de la Chaiſe auront informé S. M. des témoignages qui leur avoient été rendus de ſa conduite par M. l'Archevêque de Vienne. J'oſerai ajouter, Madame, qu'elle a été élevée auprès d'une de mes tantes dans une Abbaye, qui eſt depuis près de deux ſiecles dans notre famille. Cette Abbaye eſt compoſée uniquement de filles de condition, & peut ſervir d'exemple à toutes les maiſons Religieuſes, dont aucune ne peut avoir une plus haute réputation de piété & de vertu. Je regarderai comme un très-ſenſible

bonheur pour moi de voir cette ſœur, que j'aime fort, Abbeſſe de Chelles (1).

Le Roi récompenſe le gain des batailles : ne pourroit-il pas récompenſer le ſuccès des prieres ? Perſonne n'a plus d'envie de vaincre que moi, & perſonne ne prie avec plus de zele que ma ſœur pour le bonheur des armes de S. M.

LETTRE IV.

De M. le Duc de Mazarin.

A la Meilleraye, ce 21 Juin.

MAdame, je m'attends à recevoir du ſecours de votre grandiſſime crédit, vu la grandiſſime foibleſſe du mien, l'ordre de Dieu voulant, comme vous le ſavez mieux que moi, que le fort ſupplée au foible. Mon fils, enflé de la tracaſſerie qu'il avoit eu deſſein de faire, s'oppoſe à la paix que le Roi veut rétablir dans ma famille, puiſqu'il me fait une guerre ſans quartier, me traitant avec

(1) Me. de Villars obtint cette Abbaye, & la céda enſuit à Mlle. d'Orléans.

tant de mépris, qu'il ne daigne pas répondre à mes lettres, qu'il reçoit de beaux préſents de moi ſans m'en remercier, qu'il croit que tout lui eſt dû, parce qu'il s'imagine, & très-fauſſement, que je lui dois de groſſes ſommes qu'il prétend toujours compenſer, bien que je n'aye pas touché une piſtole de ce qu'il me redemande. Mais l'on ne peut, Madame, porter la chimere plus loin, quand il ſe perſuade qu'il a droit de me dépoſſéder de mon titre & de ma fonction d'héritier puîné & légataire univerſel de feu Son Eminence de Mazarin, dont il a plu au Roi me revêtir ſur les inſtantes ſuppliques de ce Favori au ſuperlatif. A quoi j'oſe répondre qu'il faudroit que j'euſſe autant d'aveuglement, que ce mauvais fils a de préſomption, ſi je prenois le parti de répondre à une ſuite de longues diſcuſſions. Je m'adreſſe donc à la Cour de Rome, qui interviendra ſans doute auprès du Roi, pour que dans celle de France l'on ne faſſe pas un tel préjudice à la mémoire de Mgr. le Cardinal, & à tous les droits dont je jouis ou ai droit de jouir. Il faut que ce fils reçoive ſa part de moi ſelon l'ordre de Dieu & le droit naturel, au-lieu de vouloir me la donner. Car, Madame, il eſt plein de

défauts & dénué de talents : & je ne me persuaderai jamais un avilissement pareil au sien, à moins que vous ne fassiez pencher la balance de son côté, ce que je redoute au dernier point. Mais observez qu'il est assez disgracieux d'avoir été déshonoré par sa femme, sans être encore déshonoré par son fils. Secourez donc, Madame, un anéanti, l'objet de la persécution des puissants. Comment peut-on vouloir que je paye des dettes contractées dans une terre étrangere par une fugitive, & malgré le divorce ? O grand Dieu ! le terrible exemple pour les mauvais mariages !

Vous n'êtes pas encore au bout. Je suis poursuivi par les Minimes, qui veulent que je leur donne les corps de mes beaux-freres, que les Jésuites de Pontoise ne veulent pas me rendre, sous prétexte de dire des Messes pour leurs ames, mais réellement pour avoir huit mille trois cents livres que je leur avois promis pour une Messe par an, qu'assurément c'étoit trop payer. Ils me poursuivent donc au Parlement, où le beau nom que je porte me rend de si mauvais offices, que si quelqu'un vouloit me dépouiller de l'habit que j'ai sur le corps, il l'obtiendroit d'eux par arrêt : & rien ne le prouve

mieux que les injuſtices que m'ont faites ces juges parlementaires ſur les dettes de mon épouſe. Je voudrois une évocation au Grand-Conſeil. Je n'ai que le néceſſaire, & ces Moines me l'ôtent pour en augmenter le ſuperflu d'un monaſtere que mes prédéceſſeurs ont fondé : voilà ce que c'eſt que de faire du bien aux gens d'Egliſe! Avis au lecteur, Madame.

J'ai encore quelque choſe à dire. Un Banquier a gaſpillé tous mes revenus. Il me reſte un bois de cent arpents, & M. Deſmarets en fait exploiter la moitié par les Officiers de S. M. Je donne l'autre moitié au Roi. Car de me laiſſer dépouiller par un fat qui feroit ſa cour, c'eſt ce qui ne convient point à celui qui pendant quarante-trois ans, a été auprès du Roi. Voilà bien des embarras pour un homme qui ſonge à ſe marier, & qui certainement ne cherche noiſe à perſonne.

LETTRE V.

De Mad. la Maréchale de Villars.

Ce 20 Septembre 1709.

LEs douleurs que causoit le leton à la playe de M. de Villars, & qu'il ne pouvoit plus supporter, ont été cause, Madame, qu'il a fallu l'ôter : il ne s'en est point trouvé mal : & plût à Dieu que je n'eusse que cette inquiétude ! J'en ressens une si vive, Madame, par la nouvelle découverte que l'on vient de faire à sa blessure, qu'à peine ai-je la force de vous écrire. Pardonnez-moi, Madame, de vous remettre à M. Maréchal, pour vous instruire de ce nouvel accident : j'ai le cœur trop serré pour en pouvoir faire le détail. Il me paroît, Madame, que M. Maréchal nous est plus nécessaire que jamais : & M. de Villars a grande envie aussi d'être à portée de lui. Son état seroit trop heureux, si vous l'honoriez de votre attention uniquement pour lui-même : vous l'aimiez pour la France : c'est dire en un mot tout ce qu'il y a de plus glorieux. Nous nous flattons que notre

voyage sera heureux : il ne peut manquer de l'être, puisque nous le faisons pour nous approcher de vous.

Tous les devoirs qu'on peut vous rendre sont si fort au-dessous de ceux qui vous sont dûs, que, pour satisfaire au mien, je ne puis trop vous marquer quelle est ma fidélité, ma reconnoissance, mon respect, mon attachement.

P. S. Je viens de lire à M. de Villars une lettre du Roi sur sa blessure. Il en a été si touché, que je l'ai empêché d'y faire une réponse, qu'il n'auroit pu faire sans trop d'émotion. Me. de Dangeau est dans un état bien triste : mais rien n'est plus tendre, ni plus Chrétien, que sa douleur & sa résignation. M. de Villars est fort inquiet des fatigues de M. le Maréchal de Boufflers, & vous prie de lui ordonner d'être plus attentif à lui. M. de Boufflers est respecté dans cette armée comme il doit l'être ; il en fit hier la revue, & l'accompagna des discours les plus touchants pour les troupes qui se sont distinguées dans la derniere action.

LETTRE VI.

De M. le Duc d'Antin.

Ce 28 Août.

MAdame, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai demandé ce matin au Roi la permiſſion de faire juger mon procès d'Epernon, arrêté depuis ſi long-temps par une lettre de cachet. J'ai repréſenté à S. M. que j'étois le ſeul de ſes ſujets à l'égard duquel il ſe ſervît de ſon autorité. J'ai ajouté que ſi je pouvois eſpérer qu'il voulût bien me donner des nouvelles lettres, que je renoncerois de bon cœur à mes prétentions. Malgré l'ancienneté du Duché d'Epernon; je préfere une grace de ſa main à tous les avantages du monde. Je vous dois tout, Madame : c'eſt par vous que je ſuis le plus heureux homme de France : achevez votre ouvrage, en faiſant la fortune de ma maiſon : il ne me reſte plus que cela à deſirer : & dans ce pays-ci, vous en trouveriez pas beaucoup de gens qui vous tinſſent quitte à ſi bon marché.

LETTRE VII.

De M. le Duc de la Feuillade.

MAdame, pardonnez-moi la liberté de vous importuner encore d'un mot de lettre. Je ne puis me refuser la satisfaction de vous assurer de la reconnoissance infinie que j'ai de toutes vos bontés. Je ne présenterai point mon Mémoire au Roi : mes amis pourront m'accuser d'une négligence inexcusable : mais j'espere que vous travaillerez à ma justification : & l'on peut, sans rougir, souffrir quelque temps un pareil déshonneur. Enfin, Madame, je comprends qu'il faudroit que j'eusse bien envie de m'égarer, pour ne me pas laisser conduire par un guide comme vous, puisque je suis assez heureux pour que vous vouliez bien être touchée de mes malheurs au point de vous y intéresser. Je ne serai point impatient, & ma conduite ne mettra point d'obstacle à la volonté que vous avez de me servir. Trouvez bon seulement que je soupire après le séjour de Marly; tous ceux qui y vont ne sont pas des élus; mais du moins il n'y va point

de réprouvés : & dans ma situation, j'envisage cet état comme un état de perfection. Si j'osois, Madame, je vous attendrois à votre porte le premier jour que vous irez à St. Cyr, pour me jetter à vos pieds, & vous remercier de ce que vous avez entrepris de me rendre la vie.

LETTRE VIII.

De M. le Maréchal de Boufflers.

A Versailles, ce 28 Juin 1710.

MR. le Maréchal de Joyeuse est à l'extrémité, & on dit qu'il ne peut en revenir. Sa mort laissera le Gouvernement de Metz vacant. M. le Maréchal d'Harcourt l'a demandé au Roi dès cet hyver, sur les bruits qui s'étoient répandus que M. le Maréchal de Joyeuse étoit mort d'apoplexie en Province. Je ne vous dis rien, Madame, du mérite distingué de M. le Maréchal d'Harcourt : il vous est connu ; mais peut-être ses besoins ne vous le sont pas. Je puis vous assurer qu'ils sont très-grands & très-pressants : & comme il n'est pas ici pour les représenter lui-même au Roi, j'ose vous sup-

plier de lui donner cette nouvelle marque de votre eſtime & de vos bontés, en parlant en ſa faveur à Sa Majeſté, pour qu'elle ait la bonté de lui accorder ce Gouvernement, au cas qu'il vienne à vaquer.

LETTRE IX.

Du même.

Ce 26 *Mars* 1711.

JE n'ai pu encore, Madame, avoir l'honneur de vous marquer ma vive reconnoiſſance de la lettre pleine de bonté & de conſolation dont vous m'avez honoré, ſur la perte affreuſe & douloureuſe que je viens de faire. Vous la nommez, Madame, avec raiſon, un coup de foudre : c'en eſt un des plus terribles, des plus accablants, & qui fait le plus ſentir la main de Dieu. Vous me marquez en même-temps, qu'après avoir frappé le pere & la mere d'un côté, il les ſoutiendra de l'autre. Nous n'avons pas été long-temps, Madame, ſans reſſentir les effets de cette ſainte confiance, par les nouvelles marques que je reçus hier de

la bonté infinie du Roi pour moi & pour ma famille, en voulant bien continuer au ſeul fils qui me reſte, âgé de cinq ans, les mêmes graces & le Gouvernement général de Flandres, dont le fils que je viens de perdre étoit revêtu. J'ai eu l'honneur d'écrire au Roi pour lui marquer à quel point je ſuis pénétré de ce nouveau & magnifique bienfait. Mais comme je ne puis jamais lui donner qu'une foible idée de ma reconnoiſſance, & de tout ce que je voudrois faire pour la lui prouver dans toute ſon étendue, j'oſe vous en ſupplier, Madame, par toutes les bontés dont vous m'honorez depuis ſi long-temps, vous qui connoiſſez mieux que perſonne au monde le fond de mon cœur & mes ſentiments pour le Roi, ajoutez tout ce que je n'ai pu dire : mes actions & ma conduite répondront complétement à tout ce que vous avancerez pour moi.

Après vous avoir fait connoître, Madame, que mon cœur ne demeure en reſte ſur rien de tout ce que je vous dois, vous êtes adorable de ſonger à de pauvres affligés, plongés dans leur douleur. Rien ne peut plus adoucir nos peines, que votre ſouvenir. Nous ne pouvons encore profiter des conſolations du mon-

de, il faut que celles de Dieu agissent les premieres.

LETTRE X.

De M. le Duc de Richelieu.

Juillet 1711.

JE suis venu exprès, Madame, à Luciennes, pour supplier M. de Cavoye de vous faire connoître la peine où je suis sur la santé du Roi, dans un temps si cruel, & dans un tel sujet d'affliction. Je vous demande encore, Madame, un moment d'audience pour lui : il vous expliquera le parti que je prends sur la conduite outrée d'un fils, qui ne peut être corrigé que par la sagesse & l'autorité d'un maître qui peut venir à bout de tout ce qu'il lui plaît.

P. S. Je reçois, Madame, avec toute la reconnoissance possible, la lettre dont vous honorez mon fils, qui n'est pas digne de vivre, s'il n'aime la vertu, après la maniere forte & touchante dont vous la lui inspirez. Cependant M. de Bernaville, (Gouverneur de la Bastille) est un excellent Prédicateur.

LETTRE XI.

De M. le Maréchal de Boufflers.

Boufflers, ce 13 Juillet 1711.

JE n'ai reçu qu'hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. Vous me foutenez, Madame, & vous me redonnez la vie par ces bontés infinies, & ces attentions pleines de charmes dont vous me comblez. Vous feule, Madame, pouvez me ranimer & me donner des forces pour foutenir mon trifte état, & pour l'adoucir. Tout mon regret eft de n'avoir ni paroles, ni moyens pour vous bien marquer ma reconnoiffance. Recevez, je vous fupplie, ma fenfibililé fans égale, toute la vérité qui eft en moi, & ma fidelité. Tous les maux dont je fuis attaqué font toujours les mêmes : mes douleurs de poitrine m'avoient donné quelque relâche depuis mon arrivée ici : j'en ai eu des reffentiments très-vifs depuis deux jours.

L'état de M. le Comte de Touloufe fait affurément bien connoître, ainfi que vous me le marquez, l'impoffibilité d'ê-

tre heureux dans ce monde : car il a tout ce qu'il faut pour l'être parfaitement, & il ne l'eſt point : ſa mauvaiſe ſanté lui rend tous ſes grands avantages & tous ſes grands biens inutiles : il ne peut être occupé que de ſes douleurs. Il ſeroit bien heureux, ſi cette humeur, qui le fait ſi cruellement ſouffrir, pouvoit ſe tourner en goutte, & le garantir de ſes autres maux.

Je viens de recevoir une lettre de M. le Duc de Noailles, datée de Sarragoſſe, du 28 Juin. Il me marque qu'il n'oſe entrer avec moi dans aucun détail de l'état des affaires de ce pays-là, par le peu de ſûreté des couriers, dont quelques-uns ont été tués, ou pris en chemin. Mais, ſans me rien dire, je comprends aiſément par ſa circonſpection, que les choſes n'y ſont pas comme il le deſireroit : & je ſuis ſi prévenu en ſa faveur, & ſi convaincu de ſa ſageſſe, de la raiſon qu'il cherche en toutes choſes, & de la droiture de ſes intentions, entiérement dépouillées de prévention & de tout intérêt particulier, que je ſuis bien ſûr qu'il n'y a point de ſa faute au dérangement.

J'ai eu l'honneur de vous écrire en partant de Paris au ſujet de Me. la Ducheſſe d'Albe : elle eſt bien digne de

compaſſion : elle met toute ſa confiance en vous, la mere des malheureux. Qui l'a mieux éprouvé que moi ?

LETTRE XII.

Du même.

Boufflers, ce 17 *Juillet* 1711.

J'Ai appris ici, Madame, avec bien du plaiſir, dans ma ſolitude, l'événement heureux de Flandres. Ils ſont depuis quelque temps ſi rares, que je crois que vous ne trouverez pas mauvais que j'aye l'honneur de me réjouir avec vous de celui-ci. Par-tout ce qui m'eſt revenu de cette affaire, il me paroît qu'elle a été très-bien penſée & ordonnée par M. le Maréchal de Villars, & fort bien exécutée par M. de Gaſſion, & par les autres Officiers généraux qui étoient avec lui : enfin, c'eſt un avantage, non-ſeulement très-agréable, mais très utile, qui en impoſera aux ennemis, & les rendra fort ciconſpects dans leurs manœuvres pendant le reſte de la campagne.

Je me flatte que le Roi eſt bien perſuadé de ma vivacité ſur tout ce qui

peut être du bien de son service, & de la gloire de ses armes. Oserois-je, Madame, vous supplier de lui marquer combien je suis sensible à cet heureux succès ? Vos bontés, Madame, me soutiennent & me redonnent la vie. Je suis charmé que vous ayez quelques moments de joie, & que ce soit à M. de Villars que vous les deviez.

LETTRE XIII.

De M. le Maréchal de Montesquiou.

Devant Marchienne, le 30 Juillet 1711.

MAdame, permettez-moi de vous assurer de mes respects, & que mon neveu ait l'honneur de vous rendre celle-ci, qui vous apprendra la réduction de Marchienne, plus considérable par le dépôt qu'elle renferme & la valeur de plus de sept bataillons, que par elle-même. J'espere, Madame, que vous serez contente de mes manieres avec M. le Maréchal de Villars depuis le commencement de la campagne. Je serai bien récompensé, si S. M. en est satisfaite, aussi-bien que des petits services que j'ai pu

lui rendre. Rien ne me ſera plus ſenſible que votre approbation, étant d'un très-profond reſpect, &c.

LETTRE XIV.

De Mad. la Maréchale de Villars.

1711.

LEs bontés, Madame, dont vous avez toujours honoré M. de Villars, me font prendre la liberté de m'adreſſer à vous avec confiance, pour vous dire, que je l'ai vu deſirer avec paſſion de s'approcher de la perſonne du Roi. Les malheureuſes conjonctures feront qu'il n'oſera peut-être ſe mettre ſur les rangs, pour avoir la charge de Capitaine des Gardes. J'oſe vous ſupplier, Madame, de vouloir bien l'aider dans cette occaſion. Je tremble que s'il a le malheur d'être oublié par le Roi, cela n'acheve de l'accabler. Les plus grands hommes ne ſont rien, ſi vous ne les faites valoir. Je mande à M. de Villars que j'ai l'honneur de vous écrire: voilà le ſeul pas que je ferai.

LETTRE XV.

De M. le Duc d'Aumont.

Paris, ce 15 Décembre 1712.

MAdame, je me ſuis préſenté pluſieurs fois à votre porte pour vous aſſurer de ma parfaite reconnoiſſance. Je ſais tout ce que je vous dois : & j'oſerois vous dire que j'en ſuis digne, au moins par les reſpectueux ſentiments qui m'attachent à vous pour toute ma vie. J'eſpérois, Madame, en prenant congé de vous, recevoir de vos mains l'onction néceſſaire pour l'exécution des ordres dont le Roi m'a chargé. Vous ſavez, Madame, que je dois à la bonté que vous avez eu d'entrer dans mon mariage, de longues & de précieuſes ſatisfactions d'eſprit : c'eſt vous qui l'avez béni. Je regarde auſſi la part que je ſuis perſuadé que vous avez à ma miſſion, comme un préſage favorable du ſuccès du miniſtere qui m'eſt confié, que je réponds au Roi d'exercer avec courage & de ſoutenir avec dignité. J'employerois bien volontiers tout ce que j'ai au monde : ce ſeroit une dépenſe dont Sa Majeſté

a fait les avances depuis long-temps, tant par les graces particulieres dont elle m'a comblé, que par les titres qu'elle a mis dans ma maiſon. Tout ce qui me reſte à deſirer, Madame, eſt qu'il vous plaiſe de placer quelquefois un mot ſur mon attachement à ſa perſonne & ſur mon zele ardent pour ſon ſervice. Je connois depuis long-temps tous les ſentiments de Sa Majeſté : voilà mes premieres inſtructions : c'eſt ſur quoi je réglerai ma conduite, auſſi-bien que ſur le deſir que j'ai de mériter la protection particuliere dont vous m'honorez.

LETTRE XVI.

De M. le Maréchal de Villars.

Au Camp de Spire, ce 5 Juin 1713.

J'Eſpere, Madame, que vous ſerez contente de notre début de campagne. Il n'y a pas eu d'action : mais c'eſt un événement aſſez heureux, malgré tous les obſtacles que l'armée Impériale pouvoit y apporter, de mettre celle du Roi au milieu des Etats des trois Electeurs qui ſont les plus oppoſés à ſes intérêts. Nous

prendrons Landau, que nous empêcherons d'être secouru. M. de Dillon prendra Kayserlautern, & je compte fort sur Albergotti. Je puis avoir l'honneur de vous assurer, que présentement il y a au moins une grande partie de l'Empire qui est très-mal satisfaite de l'Empereur. Je n'oublierai rien pour indigner toute l'Allemagne contre lui.

LETTRE XVII.

Du même.

Devant Landau, ce 20 Août 1713.

NOus avons pris Landau, & c'est quelque chose. Le Prince de Wirtemberg est prisonnier avec sa garnison. M. le Duc de Bourbon & M. le Prince de Conti ont acquis de la gloire : le Prince de Talmont a eu une contusion ; Biron, le bras gauche cassé. Pour moi, j'ai, grace à Dieu, ménagé assez heureusement la gloire du Roi & de ses armes. J'espere que les ouvertures que M. l'Electeur Palatin a faites pour la paix, ne seront pas ralenties par cette aventure. Que le Roi soit content, Madame, que vous approuviez

ma conduite, que votre ſanté ſoit parfaite, que vous me protégiez toujours, je ſerai toujours le Général le plus heureux.

LETTRE XVIII.

De M. le Maréchal d'Huxelles.

Ce Samedi 11.

J'Apprends en ce moment, Madame, la mort de M. de Mazarin. Permettez que j'aye l'honneur de vous faire reſſouvenir des bontés que vous m'avez témoignées. Je ne demanderai à S. M. le Gouvernement d'Alſace, que demain à ſon lever, croyant qu'un Courtiſan qui ne ſe montre jamais le ſoir, marqueroit un empreſſement inutile, pour une grace que je n'eſpere que de la bonté du Roi.

LETTRE

LETTRE XIX.

De M. le Duc de Richelieu.

Versailles, ce 8 *Avril* 1714.

PAr le compte que M. d'Oremieulx vous rendra, Madame, du bon état où ſont mes affaires par les ſoins de M. Rouillé & par les ſiens, vous pouvez juger de l'extrême reconnoiſſance dont je ſuis pénétré de vos bontés, puiſque je vous dois le ſoin qu'ils ont pris de démêler un cahos auſſi affreux que celui où elles étoient. Comme mon expérience m'apprend, Madame, que cette même bonté à mon égard eſt ſans bornes, & vous fait entrer dans tout ce qui me regarde, trouvez bon que je vous expoſe la ſeule choſe qui m'occupe à préſent pour finir mes jours tranquillement. C'eſt l'établiſſement de ma fille. Outre la tendreſſe paternelle, ma conſcience m'y ſollicite. Il faut prévenir par un mariage toutes les diſcuſſions d'intérêt entre Mlle. de Richelieu & M. de Fronſac, & couper court à des procès éternels. J'ai jetté les yeux ſur un ſujet dont la naiſſance ne me laiſſe rien à ſou-

haiter, ſur le fils de M. & de Me. du Châtelet : garçon de vingt-cinq ans, âge aſſorti à celui de ma fille qui en a vingt-ſix : des mœurs, de la réputation parmi les braves, & des amis parmi les ſages. Le ſéjour que mon fils a fait à la Baſtille, me l'a fait connoître & eſtimer. Cette idée n'a pas été plutôt formée, que j'en ai parlé moi-même à Me. du Châtelet, qui a reçu ma propoſition avec toute la politeſſe que je pouvois attendre, & qui avec une bonne foi, ſi digne d'une femme de ſon caractere, m'a répondu qu'elle craignoit que le peu de bien qu'auroit ſon fils, ne me fît changer un projet qu'elle regardoit comme le bonheur de ſa vie. La mienne, Madame, ne peut être longue : c'eſt donc ici la derniere grace que je vous demande, & c'eſt ma derniere importunité. Il s'agit de demander au Roi la ſurvivance du Gouvernement de Vincennes pour le fils de M. du Châtelet : ce ſera une bonne œuvre, une œuvre digne de vous : vous me lierez avec une famille pleine de piété, dans le ſein de laquelle je finirai paiſiblement le peu de jours qui me reſtent : vous connoiſſez aſſez la mienne pour ſavoir que je ne puis en attendre que des chagrins. Un homme infirme, & preſque déshabitué de

parler & d'entendre, ne peut aller directement au Roi l'entretenir de ſes affaires. Je me conſole de cette difficulté, ſi vous voulez dire en deux mots de converſation, ce qu'un apoplectique, tel que moi, ne diroit pas en deux heures de temps. Souvenez-vous, je vous ſupplie, de tout le reſpect, & ſi je l'oſe dire, de toute l'amitié que je vous ai vouée, depuis que je vous connois. N'en oubliez point la date. Vous ſavez que votre élévation n'a pu ajouter ni à ma vénération ni à mon attachement. Pardon, Madame; ces expreſſions trop familieres m'échappent malgré moi: mais en vous rappellant une époque aſſez ancienne, je ne crois pas vous en rappeller une déſagréable. Je ne puis oublier ce que j'ai toujours admiré en vous: j'ai admiré que vous ayez toujours été plus touchée des ſentimens, que du reſpect que vous avez inſpiré à ceux qui ont eu le bonheur d'être dans votre commerce. Voici une occaſion, Madame, de mettre le comble à tout ce que vous avez jamais fait pour moi, en rendant ma fille la plus heureuſe créature du monde. Elle a aſſez de mérite, pour que vous ne puiſſiez vous repentir de lui obtenir un tel bienfait. Comme elle a été élevée dans un Couvent, elle a une piété

ſolide. Vous la mettriez dans une famille à couvert de toutes les diſſipations du monde ; & Dieu, qui eſt votre motif en tout, ſeroit votre récompenſe. Je vous demande cette grace avec une confiance qui fait toute la joie dont je puis être capable : j'en mourrai de plaiſir. J'ai déja un pied dans la foſſe, je voudrois y deſcendre avec cette derniere marque des bontés du Roi. Le deſir de mon fils n'eſt pas moins vif que le mien pour cette alliance. Vous avez commencé votre vie dans la ſociété d'un homme dont l'admiration n'a jamais été altérée : faites que je finiſſe la mienne avec ce gage de votre amitié conſtante. Il eſt vrai que mon reſpect pour vous étoit imité par tous ceux qui étoient admis dans cette ſociété, dont vous faiſiez les délices. Mais il a été gravé dans mon cœur en caracteres plus diſtingués, que dans tout autre : & ſans prévoir la grandeur que la Providence vous deſtinoit, je vous conſidérois comme ſi je l'avois prévue. Je repaſſe avec plaiſir ces dernieres années paſſées avec vous ; elles ſont la conſolation de celles que j'ai à paſſer encore. Vous m'auriez accordé alors ce que je vous demande aujourd'hui : & vous me l'accorderez, Madame ; car votre cœur

n'eſt point changé. Je retrouve dans le mien toute la vivacité de mes deſirs, malgré la peſanteur de mon corps : & je ſuis ranimé par l'eſpérance.

Vous avez donné un Régiment à mon fils, vous lui avez donné des mœurs en entrant dans mes vues de douceur & de ſévérité, vous l'avez bien mis dans l'eſprit du Roi : il vous doit tout : ſans vous, il eût été bien des années, Capitaine & libertin. Ne ferez-vous rien pour ma fille ?

LETTRE XX.

Du même.

A Paris, *ce* 19 *Avril* 1714.

VOtre lettre, Madame, eſt pleine de ſenſibilité. J'ai verſé des larmes de joie : & comment réſiſter aux charmes dont vous accompagnez les graces que vous faites ? Vous faites mon bonheur : & quand je ſuis honteux de vous importuner, vous m'invitez à vous importuner encore : mes vœux ſont remplis, & vos bontés pour moi ne ſont pas encore épuiſées. Je ſens vivement

un procédé si génereux. Que n'ai-je de la santé? je volerois où vous êtes, pour vous dire tous les sentiments d'un cœur, qui est la seule partie saine de moi-même.

LETTRE XXI.

De Mad. la Duchesse de Richelieu.

Paris, ce 23 Août 1714.

Madame, j'ai eu l'honneur de vous écrire cet hyver : vous m'avez fait la grace de me répondre que vous me plaigniez, & que vous n'aviez aucune part à ce qui s'étoit passé, que celle que vous preniez à ce qui regardoit M. le Duc de Richelieu, que vous honoriez de votre amitié depuis long-temps. Permettez-moi, Madame, de vous rendre compte de l'état actuel des choses. Avant sa derniere apoplexie, il est venu deux fois chez moi, dans le temps que je l'espérois le moins : il me parut fort touché de l'injustice qu'on m'avoit faite, & de tous les discours qui ont été répandus, sans qu'il y ait donné lieu, quoiqu'ils ayent été dits en son nom. Il ne pouvoit assez me répéter qu'il avoit été trompé : &

depuis que ſa ſanté eſt revenue, il eſt dans les mêmes ſentiments. Il paroît fort occupé de ſon ſalut : il approche ſouvent des Sacrements avec un eſprit de pénitence & de recueillement : il m'a déja dit pluſieurs fois qu'il étoit dans le deſſein de venir loger dans ma maiſon au fauxbourg St. Germain. Oſerois-je vous ſupplier, Madame, de me faire ſavoir ce que je dois faire.

Il vous demande par ma bouche votre protection pour le Couvent de la Préſentation, dont Me. de Richelieu ſa fille eſt Prieure. Vous avez eu la bonté, Madame, de lui accorder une loterie : mais elle n'a pas ſuffi : les bâtiments menacent ruine. Il ſe trouve un fonds de lots réclamés. Me. la Princeſſe les a demandés au Roi pour les Enfants-Trouvés. Mais la maiſon de la Préſentation eſt dans un plus grand beſoin. C'eſt une bonne œuvre que je vous propoſe, à vous, Madame, qui ne vivez que de cela.

LETTRE XXII.

De M. le Maréchal de Villars.

1714.

LEs bontés dont vous m'honorez, me permettent d'eſpérer, Madame, que vous ne déſapprouverez pas la liberté que je prends de vous demander l'honneur de votre protection dans l'extrémité où l'on dit M. de Beauvilliers. Vous avez bien voulu me dire que je devois me trouver le plus heureux de tous les hommes, par les ſervices que j'ai rendus au Roi, & dans la guerre & pour la paix : & cela, après m'avoir mis en état de les rendre, en me ſervant auprès de lui. C'eſt par ces ſervices, & par ces emplois que l'on peut eſpérer l'honneur d'entrer dans le Conſeil de nos Rois, & j'oſerois me flatter de la place de M. de Beauvilliers, ſi vous aviez la bonté de penſer qu'outre ces ſervices de guerre, la derniere négociation, dont le ſuccès a été aſſez heureux, eſt la troiſieme dont le Roi m'a fait l'honneur de me charger.

LETTRE XXIII.

De M. de Montmorenci-Tingri.

Valenciennes, ce 17 Octobre 1714.

MAdame, votre piété ſeule peut excuſer la liberté que je prends de vous importuner. Si vous ſaviez l'état où eſt réduit le Chapitre des Dames Chanoineſſes de Denain, vous leur accorderiez votre protection : car y a-t-il un bien que vous ayez pu faire & que vous n'ayez pas fait ? Des Dames de cette naiſſance, recommandables par leur piété & par leur bonne conduite, expoſées à la miſere, hors d'état de continuer le ſervice divin ſuivant la fondation d'une Princeſſe de France, m'ont paru dignes de vos bontés, d'autant plus que ce n'eſt pas leur mauvaiſe conduite qui les a réduites où elles ſont, mais les malheurs de la guerre. Je les ai vues de près, & j'oſe vous aſſurer, Madame, que, ſans les graces du Roi & ſans votre puiſſante protection, cet illuſtre Chapitre ne ſe pourra jamais remettre. Nous eſpérons que vous en ſerez la Reſtauratrice : ce qui eſt bien

digne de vous. S. M. a eu la bonté de considérer les pertes que les Dames Chanoinesses de Maubeuge ont faites, & de les honorer de ses bienfaits. Celles-ci n'en sont pas moins dignes. Ce sont les deux seuls Chapitres en ce pays-ci dans les terres de la nomination du Roi : & ce sont des établissements si beaux, si utiles pour les gens de condition, que toute la Noblesse de la Province ose espérer que S. M. voudra répandre ses graces pour soutenir ces Dames. Mais c'est sur vous, Madame, que l'on fonde l'espoir principal de cette action, qui ne sera point indigne d'avoir place dans toutes les grandes que vous avez faites pour le bien du Royaume, & en particulier pour la Noblesse, dont le souvenir & la reconnoissance dureront à jamais.

LETTRE XXIV.

De M. le Maréchal de Tallard.

Ce 21 *Novembre* 1714.

MAdame, j'ai attendu que votre santé fût rétablie avant que de vous répondre,

Vous ne ſauriez douter de ma ſenſibilité : & plût à Dieu que vous puſſiez connoître juſqu'où va ma reconnoiſſance !

Je demeurerai dans un ſilence entier, puiſque vous le jugez à propos : je ſouhaite qu'il ait le même ſuccès que celui de M. le Prince de Rohan.

Mais, Madame, s'il s'eſt tu, Me. d'Eſpinoy, en preſſant pour elle, preſſoit pour lui.

J'avoue que je croyois être dans la même conſéquence, après ce que le Roi m'a fait l'honneur de me dire.

Je me ſuis trompé : & je le ſerai encore, ſi je réuſſis en ne diſant mot, à moins que votre protection ne détermine le Roi, & que vous n'y ayez une attention ſuivie.

Achevez votre ouvrage, Madame ; je vous dois la dignité que j'ai, & le fleuron eſſentiel qui y manque, ne peut y être mis que par vous.

C'eſt véritablement que je penſe cela ; & ſi vous m'abandonnez, la ſuite ne fera que trop voir que j'ai raiſon.

LETTRE XXV.

Du même.

Ce 1 *Janvier* 1715.

L'Hyver, Madame, m'interdit la porte des Eglises, pour ne vous y pas arrêter.

Le Suisse me refuse impitoyablement celle de votre anti-chambre.

Je suis donc forcé de recourir à la plume. Mais de quelle expression me servir pour vous dire toute l'étendue de ma reconnoissance ?

Vous dire que je préfere la marque de bonté que vous me donnez à toutes les dignités du monde, ne répond point à mon gré à tout ce que je sens.

Je me tais donc, & vous laisse à juger de ce que pense un homme sensible, quand il reçoit une preuve de la protection, & si j'ose dire, de la bienveillance d'une personne comme vous.

Les restes de ma vie seront consacrés à vous honorer.

LETTRE XXVI.

De M. le Duc de Richelieu.

Paris, ce 6 Janvier 1715.

J'Aurois bien ſouhaité, Madame, de ne vous point fatiguer d'un ſujet de peine & d'inquiétude que j'ai eu avant ma ſeconde apoplexie. J'eus l'honneur de vous écrire que j'avois été trompé, & que je me tirerois mieux de ces deux attaques que du tort que M.... avoit fait à ma bourſe & à mes affaires. Il faut préſentement, Madame, vous expliquer ce tort. Il m'a fait ſigner pluſieurs actes & diſpoſitions de mort, qu'il m'apporta tout dreſſés, par un deſquels il s'eſt fait donner vingt mille francs. J'avois peine à ſigner un pareil acte, ne le pouvant faire en l'état de mes affaires : mais M.... qui étoit préſent, me dit de ſigner, & me recommanda fort le ſecret, & s'eſt rendu le dépoſitaire de tous ces actes qui me parurent très-ſuſpects. Après y avoir réfléchi j'ai écrit à M. Rouillé, Conſeiller d'Etat, pour le prier de les redemander à M....., Il l'a fait, & lui a montré ma lettre : mais

il l'a refusé, & lui a dit que c'étoit un dépôt qui ne paroîtroit qu'après ma mort. J'ai écrit à M.... & lui ai redemandé mon dépôt, le priant de me faire justice lui-même, sinon que je serois obligé de la demander : & je lui ai envoyé copie de ce que je lui ferois signifier. Il répondit que le lendemain il me feroit réponse, ce qu'il n'a pas fait. Je lui ai tenu parole, & je vous demande, Madame, la grace d'en rendre compte au Roi. Les courtisans sont suspects pour dire la vérité, & sur-tout d'un absent qui, prêt à paroître devant Dieu, est un homme que l'on ne compte plus pour rien. Ma santé est aussi bonne que je puis l'espérer; je ne desire la vie, Madame, que pour l'employer chrétiennement, & pour vous respecter plus long-temps. J'ai le cœur pénétré de reconnoissance de vos infinies bontés, & je vous suis dévoué jusqu'au dernier soupir.

P. S. Je vous prie de seconder les intentions droites que j'ai de payer mes créanciers : sans vous, je ne puis rien : avec vous, je puis tout.

LETTRE XXVII.

De Me. la Duchesse de Richelieu.

Paris, ce 15 *Janvier* 1714.

MAdame, le triste état où je me trouve, dans la séparation de tout ce qui m'est cher, me fait croire que vous ne désapprouvez pas que je vous ouvre mon cœur. J'ai souffert sans murmure tout ce qu'on a dit contre moi, quoiqu'il me fût aisé d'y opposer des preuves sans replique. Me. de Cavoye a prononcé votre nom : il est trop respectable, & je vous suis trop dévouée, pour ne m'être pas soumise dans le moment. Serois-je assez malheureuse, pour que mon innocence ne vous fût jamais connue ? Je serai donc privée d'avoir l'honneur de me présenter à votre porte ! & le nom que vous avez agréé que j'eusse, & que vous honorez de votre protection, m'ôtera-t-il celle que vous accordez à toutes celles qui font leur possible pour s'en rendre dignes ? Ma fille a les mêmes sentiments, Madame : elle & moi conserverons toute notre vie le profond respect, &c.

LETTRE XXVIII.

De M. le Duc de Fronsac.

LA douleur, Madame, dont je suis pénétré, me met au désespoir. Je suis exposé par mon âge à faire des fautes: je n'ai ni pere, ni mere, ni parent en état de les réparer: & si vous n'avez la bonté de m'en servir, & d'avoir pitié de moi, je me trouve absolument abandonné. Je n'avois que M. de Cavoye qui s'intéressât pour moi: & il ne veut plus en entendre parler. J'ai une crainte mortelle d'avoir déplu au Roi; ce qui seroit pour moi le comble des malheurs. Je suis prêt à réparer tous mes torts de toutes les manieres les plus séveres: mais je vous supplie, Madame, que je ne sois point perdu dans le public, & que M. de Cavoye veuille bien continuer à m'assister de ses conseils. Je suis si vivement touché de l'état où je suis, & je me conduirai si bien, qu'il n'aura jamais aucun sujet de plainte. Au nom de Dieu, Madame, soyez encore pour cette derniere fois ma caution, & daignez rappeller vos anciennes bontés pour mon pere & pour moi

dans la ſituation cruelle & malheureuſe où je ſuis. Croyez, Madame, qu'il faut que je ſois bien ſûr de moi-même pour donner une parole authentique de ma ſageſſe à venir à une perſonne comme vous. Je ne puis vivre heureux, ſi je n'ai les bonnes graces du Roi & les vôtres. Si vous ſaviez l'état où je ſuis, je vous ferois pitié.

LETTRE XXIX.

De M. le Duc de Richelieu.

A Vincennes, ce 13 *Septembre* 1715.

LA lettre que je viens d'avoir l'honneur de recevoir de vous, Madame, m'a fait plus d'impreſſion que vous ne ſauriez imaginer. Le reſpectueux attachement que j'ai pour vous, la reconnoiſſance que je dois à tant de bontés, toutes ſortes de raiſons m'engagent à changer de conduite. Je vous proteſte que je viens de me défaire de ma petite maiſon, & que je n'en aurai jamais. Et pour vous prouver, Madame, que je veux auſſi m'éloigner de Paris, je vais m'établir avec ma femme à Ruel, pendant que le Roi ſera à Marly.

Pardonnez-moi, Madame, l'extrême liberté que je prends d'oser vous envoyer la lettre que j'écris au Roi, par où je le prie à genoux qu'il me permette de lui aller faire de Ruel quelquefois ma cour; car j'aime autant mourir que d'être deux ou trois mois sans le voir. Je ne me lasserai jamais, Madame, de vous remercier des extrêmes bontés que vous avez pour moi : je me croirois déshonoré si je ne profitois des bons conseils que vous me donnez. Je vous demande, au nom de mon pere, de m'obtenir la grace que je demande au Roi : n'être pas bien dans son esprit, est ce qui me touche le plus. M. de Cavoye vous rendra compte exactement de ma conduite : il ne me sera certainement pas de quartier quand il la croira mauvaise. Il y a eu dans mes fautes plus d'étourderie que de malice. Je n'ai que dix-neuf ans : & il est aisé de voir que l'âge corrigera bien des défauts. Je vous supplie de songer aussi que je suis un pauvre orphelin, qui n'ai plus d'autre asyle que la Cour, d'autre soutien que vos bontés.

LETTRE XXX.

De M. le Marquis de Cavoye.

Versailles, ce 28 *Avril* 1715.

MR. le Duc de Fronsac, que vous savez si bien aimer & si bien punir, continue à bien faire depuis les paroles qu'il vous a données! il a un si grand regret d'avoir déplu au Roi & à vous, Madame, que sa vive douleur lui tient lieu de pénitence. Je vous conjure donc de ne le point abandonner, & d'employer toutes vos bontés pour le faire aller à Marly; ce sera pour lui une grande consolation. Trouvez bon, Madame, que je finisse par vous faire ressouvenir de M. de la Feuillade, qui me fait une grande pitié. Vous avez toujours le cœur si compatissant, qu'on ne peut s'empêcher de recourir à vous. Vous me fites espérer, à la derniere conversation que j'eus avec vous, que vous ne cesseriez de lui rendre vos bons offices auprès de S. M. Nous n'oublierons jamais, ma femme & moi, que vous m'offrîtes d'engager Maintenon pour me faire grand Maréchal des logis.

Nous nous rappellons avec un charme infini des bontés qui nous sont si glorieuses.

LETTRE XXXI.

De M. le Maréchal de Tallard.

MAdame, recevez, s'il vous plaît, mes très-humbles remerciments du mot que vous me fîtes l'honneur de me dire hier. Rien n'égale vos bontés : rien n'égale ma reconnoissance.

J'attendrai le succès de ma priere avec tranquillité : je n'ajouterai aucune nouvelle démarche à celle que j'ai faite, que quand vous m'ordonnerez de le faire, sans que je vous importune sur le temps. Vous m'avez accordé votre protection pour me faire Chevalier de l'Ordre. J'en ai ressenti les effets quand j'ai été Duc. Vous acheverez, Madame, quand il vous plaira, de me mettre au rang de tous mes camarades. Pour moi, je ne songerai toute ma vie qu'à marquer au Roi & à vous, la reconnoissance de ce que je dois à l'un & à l'autre : trop heureux, Madame, si vous êtes aussi persuadée de mes sentiments là-dessus que je le mérite.

LETTRE XXXII.

Du même.

COmme il n'y a perſonne ici, Madame, de tous les concurrents & de tous les obſervateurs, j'ai profité dès aujourd'hui de la liberté que vous m'avez rendue. J'ai eu l'honneur de parler au Roi, quand il eſt revenu de chez vous. J'ai expliqué mes raiſons le mieux que j'ai pu. Ses réponſes ont été les mêmes qu'il me fit il y a deux ans : & hors de m'accorder ſur le champ, il ne pouvoit rien ajouter à ce qu'il eût la bonté de me dire au mariage de mon fils. Tout eſt entre vos mains, Madame, j'en attends tout. L'anxiété où je ſuis, égale ma ſoumiſſion : c'eſt tout dire.

Mille & mille pardons, Madame, de tant d'importunités. Je reçois tant de marques de vos bontés, que je n'en parle plus, parce que je ne ſaurois trouver de terme qui me ſatisfaſſe.

En apportant cette lettre, Madame Cholet m'a remis celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne crois rien fait : mais quand tout manqueroit,

Madame, je ne me croirois pas engagé à moins de reconnoiſſance. Vos bontés valent plus que des dignités.

LETTRE XXXIII.

De M. le Duc d'Albret.

De Paris, le 27 Juin 1714.

MAdame, me ſeroit-il permis de vous témoigner ma très-vive, ma très-reſpectueuſe, mais très-ſincere reconnoiſſance, de ce que vous avez bien voulu entrer en matiere ſur mon chapitre, avec une Dame que vous aimez, & qui m'honore de ſes bontés ? elle connoît preſque auſſi-bien que moi tous mes malheurs, & n'en ignore pas les auteurs, que par reſpect, je dois taire, & tairai toute ma vie. J'ai tout lieu de croire que Paris eſt bien diſpoſé en ma faveur, & me rend juſtice, en me plaignant ſans me blâmer. Je craignois que la vérité allant difficilement où vous êtes, Madame, vous ne vous fuſſiez laiſſé entraîner à quelque prévention : mais vous ſentez mon état, & celui où je peux encore me trouver : rien n'eſt plus conſolant pour moi. J'ai eu le

malheur de perdre M. le Dauphin & Me. la Dauphine, & qui, par pur zele pour la vérité & pour l'innocence, m'avoient promis très-férieufement leur protection: j'efpérois avec un tel fecours être affez heureux pour me rapprocher du Roi, & en être affez connu pour qu'il me trouvât bien différent du portrait que plus d'une fois on lui a fait de moi aux dépens de la vérité, & même de la vraifemblance. Cette protection m'ayant manqué, je vous avouerai, Madame, que je me fuis trouvé prefque anéanti, & que content intérieurement de moi-même & de l'eftime du public, je me fuis abandonné à la Providence. Vos bontés, Madame, me tireroient aifément de cette profonde mélancolie: & je vous protefte que fi votre générofité, mes malheurs, ma conduite, ou mon nom me donnoient quelque part à votre eftime, je me tiendrois fort dédommagé des biens de la fortune, que pourtant je ne refuferois pas, fi je les obtenois par votre puiffante protection: vous la devez, en vérité, aux fentiments pleins de refpect & de vénération avec lefquels, &c.

LETTRE XXXIV.

De M. le Maréchal de Tallard.

REgardez, s'il vous plaît, Madame, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire comme un compte que j'ai cru devoir vous rendre, & non comme la ſuite d'une prétention. Il faudroit, Madame, que je fuſſe devenu fou, pour en avoir de nouvelles, je ne dis pas en cette occaſion, mais de ma vie. Comblé des graces du Roi, au-delà de toutes mes eſpérances, je ne dois plus avoir d'autre objet que de lui marquer l'étendue de ma reconnoiſſance, & en vérité, Madame, ce ſont des ſentiments gravés dans le fond de mon cœur. Il faudroit un volume pour vous mettre au fait de ce qui s'eſt paſſé. En gros, ce que j'ai eu l'honneur de dire au Roi n'a point été une demande : ç'a été la ſimple expoſition de l'avis de M. le Procureur-Général, ſans inſiſter, répétant à tout moment que je ne demandois rien, & que j'étois comblé. Cela eſt bien éloigné, Madame, de ce qu'il me paroît que vous avez penſé. L'envie d'abréger, Madame, fait que je ſupprime tous les détails

tails qui justifieroient ce que j'ai l'honneur de vous dire. Le Roi en sera éclairci lui-même par la diligence que je vais faire pour hâter l'expédition des lettres-patentes au nom de mon fils.

P. S. Quelque ménageres que soient les Dames de St. Louis, elles doivent avoir présentement besoin d'épingles d'Angleterre, & je ne veux point laisser prescrire le droit que vous m'avez donné de les fournir.

LETTRE XXXV.

Du même.

CEtte peur de vous importuner, Madame, qui ne m'abandonne jamais, m'a empêché de vous rendre compte d'une conversation que j'eus hier avec le Roi. Mais le remords dont je suis tourmenté, depuis ce temps-là, de vous laisser ignorer quelque chose de ce qui regarde votre ouvrage, l'emporte sur ma retenue. J'ai cherché dans tous les registres de Paris, quelque exemple qui pût donner lieu à la bonté qu'avoit S. M. d'agréer que la Pairie dont il vient de m'honorer, passât sur ma tête avant que de retourner

à mon fils. Je n'en ai trouvé aucun : & j'eus l'honneur de dire au Roi en lui en rendant compte, que je ne demandois plus rien là-dessus, par rapport à moi; mais qu'en cas qu'il y trouvât plus de convenance pour lui, d'avoir un homme de quelque expérience dans le Parlement, au-lieu d'un jeune homme, qui, avec toute la bonne volonté du monde, n'en pouvoit avoir encore, j'étois en état de lui fournir un expédient que m'avoit donné M. le Procureur-Général. Il m'ordonna de le faire : c'en est le précis, Madame, que je joins ici, pour que vous soyez instruite de ce qui s'est passé. Je ne veux me conduire que d'après vos sages conseils. Oserois-je avouer, Madame, que si quelque chose me console d'abuser de votre loisir, c'est la joie que je ressens d'avoir une nouvelle occasion de vous assurer d'une reconnoissance que je ne saurois pourtant bien exprimer?

MÉMOIRE.

MR. le Procureur-Général dit que si le Roi veut faire passer la Pairie sur ma tête, pour n'aller à mon fils qu'après ma mort, il n'y a qu'un expédient solide : savoir, de créer une terre que j'ai

dans le voisinage du Duché d'Haustun, en Duché & Pairie, parce qu'il n'y a point de Pairie sans Duché; qu'il soit dit dans les lettres-patentes de création, que c'est à condition qu'après ma mort, elle sera réunie à ladite Duché d'Hostun, & que les deux ne feront qu'une seule Duché indivisible. Par-là, ces deux Duchés qui subsistent à la vérité pendant ma vie, ne font qu'une après moi, parce que le même pouvoir qui les érige, en éteignant une dans les propres lettres d'érection, elles ne peuvent par conséquent être regardées que comme un moyen de faire passer la Pairie à moi. Il ajoute qu'il n'y a point de multiplication de rang, attendu que je suis déja Duc, & que la chose est sans conséquence, parce que c'est un cas singulier, & qui n'arrivera peut-être jamais.

LETTRE XXXVI.

De M. d'Arpajon.

A Paris, ce 28 Juillet 1715.

MAdame, je n'aurois jamais osé prendre la liberté de vous écrire, si ce

n'étoit pour avoir l'honneur de vous informer que M. le Duc de Noailles & moi finîmes hier le marché du Gouvernement de Berry, que tout est reglé & signé de la maniere que M. le Chancelier l'avoit trouvé convenable pour la sûreté des uns & des autres. Il ne me reste plus qu'à vous supplier très-humblement de vouloir bien m'accorder l'honneur de votre protection, & regarder toujours ce Gouvernement, de même que si M. le Duc de Noailles en étoit encore le Gouverneur. Je vous demande en grace de trouver bon que le jour que le Roi me permettra d'aller à Marly, pour remercier S. M. de l'agrément de cette charge & du bevret de retenue, je puisse avoir l'honneur de vous faire la révérence, & vous assurer, &c.

LETTRE XXXVII.

De M. le Maréchal de Tessé.

A Paris, ce 16 *Septembre* 1715.

VOtre souvenir, Madame, est un bien que j'ai recherché, & dont je rapprocherois les moyens, si ce n'étoit pas

une ſorte de vanité de ſe l'attirer. Votre détachement du monde & votre vertu ne vous laiſſent peut-être pas connoître ce raffinement de l'amour-propre, qu'il me ſemble que je trouverois en moi, ſi j'oſois vous donner de temps en temps quelque témoignage de mon reſpect. Je me trouve, Madame, bien des défauts, mais je n'aurai jamais celui d'être ingrat.

Voici même un nouveau moyen de vous avoir une nouvelle obligation. J'avois une ſœur Abbeſſe dans le Dioceſe de Séez : j'ai eu le malheur de la perdre : & bien que cette maiſon ſoit d'une indigence qui n'ait pas excité le deſir de beaucoup de prétendants, une de mes filles élevée dans cette maiſon, a ſemblé la deſirer, & Monſeigneur le Régent a bien voulu me l'accorder. Le premier ſoin de l'Evêque diocéſain a été de m'informer que non-ſeulement une des Demoiſelles de St. Cyr y ſeroit fort mal à ſon aiſe, mais que cette maiſon ne ſe trouveroit certainement pas en état de la recevoir. J'ignorois, Madame, que ce fût à vous qu'il convînt de s'adreſſer pour demander la grace d'être oublié pour cette place de régale. J'en parlai à Monſeigneur le Régent, qui me redreſſa, & me dit, qu'il conſentoit de tout ſon cœur à n'en point nommer ; mais

qu'il falloit pour cela concerter ſa bonne volonté avec vous, Madame, ou avec M. le Chancelier : j'en ai parlé au dernier, qui m'a dit qu'il étoit néceſſaire de voir ſi Me. la Supérieure de St. Cyr s'abſtiendroit de demander cette place : je n'ai point l'honneur d'en être connu, mais je me flatte de l'être encore de vous, Madame.

Il s'agit donc d'oublier pour cette fois-ci, la très-néceſſiteuſe Abbaye de Vignas, & je vous demande la grace de cet oubli, dans lequel je ſerois au déſeſpoir que le ſouvenir de mon profond reſpect fût enſeveli.

LETTRE XXXVIII.

De M. l'Abbé de Mornay. (1).

Lisbonne, ce 24 Septembre 1715.

MAdame, je n'ai que des ſoupirs & des larmes pour exprimer l'extrême conſternation où me jette le plus grand de tous les malheurs. Dieu qui nous le

(1) Alors Ambaſſadeur en Portugal.

fait ſentir au plus fort de ſa colere, eſt le ſeul à qui nous puiſſions recourir, & de qui nous devions attendre notre conſolation. Je lui adreſſe mes prieres, Madame, pour qu'il vous conſerve au milieu de la plus vive & de la plus juſte de toutes les douleurs, & je vous ſupplie de croire, que je ſaurai me rappeller dans tous les moments de ma vie, les ſentiments du profond reſpect & de la parfaite reconnoiſſance, &c.

LETTRES DES MINISTRES ET DES MAGISTRATS A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De M. Voisin.

Versailles, ce 3 Juin 1709.

L'Expédient si avantageux que l'on vouloit proposer, Madame, pour abolir tous les billets de monnoie, & pour donner vingt millions au Roi, étoit de convertir les billets de monnoie en billets d'une Banque Royale, & en faire une plus grande quantité. C'est à peu près ce qui avoit été projetté il y a quatre mois. Alors ce projet fut combattu par de bonnes raisons : on prévit que cela ne

réussiroit point, & que les nouveaux billets mettroient le public dans un plus grand embarras; en sorte que l'argent seroit encore plus resserré. Ainsi la proposition ne m'a pas paru mériter d'être portée à M. Desmarets, qui n'a pour objet présentement que d'abolir les billets de monnoie par la fabrication de nouvelles especes.

LETTRE II.

De M. de Pontchartrain.

Ce 10 *Novembre.*

JE reçois, Madame, dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle de Me. de la Roche-Jacquelin. J'en avois déja reçu une d'elle sur le même sujet. Je lui ai répondu que la Saintonge étant du département de M. de Torcy, c'étoit à lui qu'il falloit s'adresser. Je suis très-fâché, par les bontés dont je sais que vous l'honorez, de n'être pas à portée de lui rendre service : mais je n'aime pas à empiéter sur le département d'autrui. M. de Torcy a le même empressement pour ce qui

peut vous plaire : & je ne doute pas, Madame, que vous ne réussissiez auprès de lui, si vous le voulez. Cependant, je ne puis vous dissimuler que je voudrois que vous ne le voulussiez pas. C'est une lettre de cachet que Me. de la Roche-Jacquelin demande. Cette lettre me paroît d'une nature fort extraordinaire, & fort difficile à obtenir : le Roi n'entre pas volontiers dans les affaires particulieres : & vous savez combien cette répugnance est fondée. Je crois donc que tout ce qu'on pourroit faire de plus favorable pour elle, encore seroit-ce beaucoup, ce seroit de charger l'Evêque & l'Intendant d'examiner & de vérifier les faits que Me. de la Roche-Jacquelin allegue de la mauvaise conduite du prétendu mari, de leur marquer aussi d'entendre la famille des deux côtés sur ce mariage, de tâcher de les concilier, & de donner sur-tout cela leur avis au Roi. Voilà, Madame, tout ce que mes foibles lumieres peuvent me suggérer.

LETTRE III.

De M. Voisin.

Ce Jeudi 1710.

VOus me fîtes l'honneur, Madame, de m'envoyer hier un homme qui commença par me donner les plus grandes idées & les plus belles espérances. Il sait que l'argent est ce qui nous manque, & il ne me promettoit pas moins que de fournir autant d'or, que la riviere de Seine peut fournir d'eau. L'expression me parut magnifique, & je me serois contenté à moins. Il a voulu m'en prouver la possibilité par plusieurs histoires; & j'aidois son récit d'une grande envie qu'elles fussent véritables. Cet agréable songe n'a duré qu'un quart d'heure. J'ai dit que M. Desmarets, qui n'a pas encore trouvé ce secret, & qui en est assez curieux, seroit fort aise qu'on le lui indiquât. L'homme m'a confessé qu'il l'en avoit entretenu, & que M. Desmarets l'avoit renvoyé au Sr. de Launay, bon connoisseur en or. Ce dernier n'a pu être persuadé par tout ce qu'on lui a dit, & ne

connoit d'or que celui qu'on tire des entrailles de la terre. Après un tel préjugé, je crois que vous ne me conseillerez pas, Madame, de m'engager à chercher cette pierre philosophale. Sans l'avoir trouvée, on n'a pas laissé d'envoyer hier trois cents mille livres à l'armée de Flandre: & je fais cas de cette réalité.

LETTRE IV.

De M. d'Argenson.

Le 1 *Décembre* 1711.

LA cérémonie de la derniere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame, me met dans la derniere confusion, & m'impose l'obligation d'obéir à vos premiers ordres, dont j'avois cru que mon respect ne me permettoit pas de suivre la loi.

J'espere que la jeune Me. de D. se laissera enfin gagner aux bons exemples de sa sœur, & que vous serez dans la suite également contente de l'une & de l'autre: j'ose vous assurer que les affaires où vous voulez bien me donner occasion de concourir à votre charité, me seront tou-

jours très-cheres & très-précieuſes : je ſouhaiterois même qu'elles puſſent être plus fréquentes : & quoique les malheurs publics exigent de moi un redoublement de ſoins & d'attentions, il me reſtera toujours aſſez de temps pour l'exécution de vos ordres.

Vos intentions ont été ſuivies dans les vues charitables que l'état malheureux des Carmélites du fauxbourg St. Germain vous a inſpirées. Leur loterie s'ouvrira demain, & j'employerai tous mes ſoins pour en augmenter le ſuccès. J'eſpere que les Bénédictines de Biſſy auront bientôt leur tour. Leur Supérieure paroît mériter toute l'eſtime & toute la protection dont vous honorez cette Maiſon, ouvrage de votre piété & de ces bontés généreuſes que vous ne vous laſſez point de répandre ſur la Nobleſſe, dont ſans vous l'éducation ne feroit pas meilleure que la fortune.

LETTRE V.

De M. Voisin.

1711.

IL vint hier au soir un Courier de l'armée de Flandre. Les ennemis font un retranchement depuis l'Escaut, où ils sont, jusqu'à Marchienne sur la Scarpe, pour assurer le passage de leurs convois : cela marque le dessein qu'ils ont de demeurer dans le camp qu'ils occupent : on prétend qu'ils font aussi venir de l'artillerie. M. le Maréchal de Villars a sa communication assurée avec Bouchain. On ne peut encore décider si les ennemis seront en état d'en former le siege.

LETTRE VI.

Du même.

Ce 24 *Août* 1711.

MR. le Duc de Mazarin m'a adressé cette lettre pour vous, Madame. Je crois que vous ne la lirez pas, sans rire

de l'épreuve qu'il veut faire faire pendant trois mois dans un Couvent à la Demoiselle qu'il veut épouser, pour savoir si elle a vocation pour le mariage. Ce que l'on peut conclure de cette lettre, c'est que le mariage n'est pas encore fait, comme l'on avoit dit, & que M. de Mazarin est bien ce qu'on prétend qu'il est. Il se plaint sans cesse d'injustices qui ne sont connues que de lui.

LETTRE VII.

Du même.

1711.

VOus ne devez avoir nulle inquiétude, Madame; s'il s'étoit passé quelque chose, le Courier en seroit arrivé dès hier au soir, ou cette nuit au plus tard: & je crois que M. de Villars n'aura pas trouvé le moyen d'exécuter ce qu'il avoit projeté: c'est peut-être parce que les ennemis auront changé la disposition du petit camp qu'il vouloit faire attaquer. Si vous n'aviez pas été en lieu inaccessible, j'aurois eu l'honneur de vous rendre compte d'une visite que j'ai reçue hier de M. le Cardinal.

de Noailles. J'estime toujours que rien n'est meilleur que de finir cette affaire le plutôt que l'on pourra : & M. l'Archevêque de Bordeaux croit que cela se peut. M. le Maréchal de Boufflers est bien à plaindre, Madame, dans la perte qu'il vient de faire de M. son fils aîné, qui avoit un Régiment & la survivance du Gouvernement de Flandre ! ces graces avoient été accordées à la personne de M. de Boufflers : il a encore un fils : le Roi ne feroit-il pas une action digne de sa bonté, de prévenir les desirs & les demandes de ce pere malheureux ? Peu de sujets ont mieux mérité de lui : ce seroit peut-être un soulagement dans sa douleur.

LETTRE VIII.

Du même.

Mercredi, Septembre 1711.

IL vient d'arriver un courier de Monsieur le Maréchal de Villars, Madame. Vous avez assez entendu parler de notre communication avec Bouchain, que l'on croyoit pouvoir maintenir long-temps. Les ennemis l'ont emporté sans résistance,

& il n'eſt plus queſtion de communication : on ne peut comprendre ce qui ſe fait en ce pays-là. Je crois que cette nouvelle touchera fort le Roi. J'avoue que j'en ſuis également ſurpris & affligé : & les ennemis font comme ſi le Roi n'avoit point d'armée.

LETTRE IX.

Du même.

Ce 17 Septembre 1711.

J'Ai reçu la réponſe des deux Evêques de Luçon & de la Rochelle, Madame : ils me prient d'aſſurer le Roi & M. le Dauphin de leur ſoumiſſion & de leur reconnoiſſance : ils exécuteront de point en point tout ce qui a été réglé, & ils attendent le Mémoire qui doit leur être envoyé pour réformer leur Mandement. On peut eſpérer que cette affaire finira bientôt.

LETTRE X.

De M. d'Argenſon.

Ce 2 Décembre 1712.

MAdame, la police immédiate des priſons ordinaires appartient à Mrs. du Parlement, & je n'y puis rien. Il eſt vrai que les Géoliers s'y ſont payer le plus cher qu'ils peuvent toutes les commodités qu'ils fourniſſent à leurs priſonniers, & que ceux qui ne ſont pas en état de les acheter ſont fort miſérables. Je crois même qu'il ſeroit digne de la juſtice & de la charité du Roi de remettre à ces Géoliers une redevance annuelle de deux mille & tant de livres, qui ne ſe paye que depuis quelques années, & dont ils ſe font un prétexte pour traiter leurs priſonniers avec plus de ſécherеſſe & d'auſtérité.

A l'égard de ceux qui ſont à la Baſtille, à Vincennes, à Charenton, à St. Lazare, par ordre de S. M., je puis & je dois vous aſſurer qu'ils n'ont rien à ſouhaiter pour la nourriture & pour le vêtement. J'ajouterai que les Commandants de Vin-

cennes & de la Baſtille ont pour les leurs des attentions charitables, qui vont fort au-delà de ce qu'on pourroit leur propoſer ou leur preſcrire. Je ſais même, par les fréquentes viſites que j'y fais, qu'à la moindre maladie, on leur donne tous les ſecours ſpirituels & corporels qui conviennent à leur état : mais la privation de la liberté les rend inſenſibles à tout autre bien, & ſemble autoriſer les plaintes injuſtes & les reproches injurieux dont ils rempliſſent ordinairement leurs placets & leurs mémoires, dès qu'ils ſe trouvent à portée d'en donner. Si celui dont vous avez bien voulu me faire le renvoi, contenoit des faits plus précis, j'aurois pu m'en ſervir auſſi plus utilement : mais qui peuvent être ces Prêtres & ces Religieux, privés de l'uſage des Sacrements, dont l'Auteur de cet écrit ſe plaint ſi amérement, puiſque dans les priſons ordinaires & dans les deux châteaux deſtinés aux priſonniers d'Etat, il y a des Confeſſeurs très-exacts & très-éclairés, qui permettent la participation aux Sacrements à tous ceux qu'ils en jugent dignes ?

Il ſera facile de donner plus d'étendue à la bonne œuvre de Mlle. de Bois-prunier, ſi le ſuccès répond aux eſpérances que j'en ai, depuis que je travaille ſous

vos ordres. Deux ou trois Dames du caractere de Me. de Villefort n'y contribueront pas peu. Mais les talents & les vertus ſont rares à Paris, & encore plus en Province Cependant les Communautés libres ne peuvent acquérir de réputation & de ſtabilité, que par le mérite de celles qui y ſont admiſes. Je ſuis pour toute ma vie avec le plus profond, &c.

LETTRE XI.

De M. Deſmarets.

Paris, ce 15 *Avril* 1713.

JE n'ai pu demeurer dans le ſilence, Madame, après avoir appris la nouvelle du Traité de paix, ſigné à Utrecht. J'ai pris la liberté de féliciter le Roi ſur la concluſion de ce grand ouvrage ſi déſiré & ſi néceſſaire pour ſes peuples. J'ai été tant de fois témoin de vos ſentiments & de vos ſouhaits, que je ne puis douter de la joie que vous en reſſentez. Permettez-moi, Madame, de vous en faire mon très-humble compliment. Je ſuis obligé de dire qu'il étoit temps de finir la guerre, qu'il n'eſt pas poſſible de réparer promp-

tement les maux qu'elle a caufés, que les finances font dans un état déplorable, & que ce ne fera qu'avec le fecours du temps, avec une volonté conftante & bien fuivie, & avec une application continuelle à contribuer au foulagement des peuples, qu'on parviendra à une fituation plus heureufe. Quelque befoin que le Roi ait d'argent, ce n'eft pas en levant beaucoup fur fes fujets, qu'il en tirera beaucoup. C'eft une vérité dont je fuis plus convaincu que jamais: & S. M. ne payera jamais fes dettes, fi elle ne laiffe refpirer tous les ordres de l'Etat. Il s'agit à préfent de faire jouir une Nation fi foumife & fi fidelle, de la gloire, de la confolation, & de l'abondance de la paix. Soyez tranquille, Madame, fur mes fentiments à cet égard: les plans que j'ai à propofer au Roi ne feront murmurer perfonne: & je me trouve fort heureux de trouver, dans la modération que je me fuis prefcrite, la gloire du Roi, mes fentiments de François, mes devoirs de Miniftre, & le plaifir d'entrer dans vos fentiments, & de vous prouver par-là le refpect extrême, &c.

LETTRE XII.

De M. de Torcy.

Ce 12 *Janvier* 1714.

JE viens d'envoyer, Madame, à St. Germain un fort honnête homme, appellé le Chevalier de Laye, qui va recevoir les ordres de la Reine d'Angleterre, pour lui payer dans le moment qu'elle le voudra, 154000 liv., valant 8000 liv. ſterlings, pour le payement de ſon douaire.

Comme il eſt aſſuré que les autres payements ſuivront réguliérement, il doit offrir à la Reine de lui donner à préſent 300000 liv. Il payera, ſi elle le veut, ſix mois du douaire qui font 481250 liv. Enfin, ſi la Reine le ſouhaite, il fournira dès à préſent toute la ſomme due pour neuf mois du douaire, expirés le 25 de Décembre dernier.

Je voudrois bien, Madame, avoir l'honneur de vous mander d'auſſi bonnes nouvelles de la négociation de la paix que de celle du douaire; mais il ne paroît encore aucun Courier, & les deux

dernieres lettres, venues par l'ordinaire, n'ont rien appris.

LETTRE XIII.

De M. de Bonrepaux.

Fontainebleau, ce 8 Octobre 1714.

MAdame, l'abdication de M. de Pontchartrain me met en état de vous demander une nouvelle marque de vos bontés. J'ai cru, tandis qu'il a été en place, qu'il étoit de mon respect pour le Roi de ne pas demander celle où un Ministre qui lui étoit agréable, ne m'auroit pas vu avec plaisir. Je parle, Madame, de la place de Conseiller d'Etat. M. Voisin son successeur pense différemment : il croit non-seulement qu'il est de la gloire du Roi de récompenser ses anciens serviteurs : mais comme il est sans animosité contre moi, il me met au nombre de ceux qui ont mérité quelque chose. Il trouve d'ailleurs qu'il ne me manque rien pour occuper cette place, que j'ai la naissance, les services de toute espece, & la connoissance générale des affaires qu'il faut avoir pour la remplir digne-

ment. Si dans les bonnes diſpoſitions où il m'a dit qu'il étoit lui-même à cet égard, il ſavoit par un mot de votre bouche ou de votre main, que vous ne croyez pas indigne de votre protection un homme qui eſt abſolument votre ouvrage, je ſerois plus hardi à demander au Roi une grace où ſes Miniſtres ne me ſeroient pas contraires, & où vous me ſeriez favorable; ſon eſtime pour moi ſe renouvelleroit en cette occaſion, & je me verrois par cet effet de ſa bonté en état de finir mes jours avec la diſtinction qui convient à mes longs ſervices.

Mes affaires périſſent toujours en languiſſant; manque d'activité, ou de bonne volonté de la part de ceux que le Roi en charge; ſes bonnes diſpoſitions à mon égard me ſont devenues plus d'une fois inutiles. J'oublierai tous mes malheurs, ſi cette affaire peut réuſſir: je préfere l'honneur à tout; & celui-ci me venant de votre main, aura un nouveau prix à mes yeux.

LETTRE XIV.

De M. de Baville.

Montpellier, ce 31 Octobre 1714.

VOus avez eu, Madame, la bonté de me permettre de recourir à vous dans les affaires les plus importantes qui pouvoient me regarder. Dans cette confiance, je vous prie de m'accorder votre protection. Je demande au Roi de donner à mon fils une place de Conseiller d'Etat, en remettant celle que je remplis. J'ai considéré qu'étant hors d'état de servir S. M. dans ses Conseils, à cause de ma surdité, j'étois devenu un serviteur inutile : & n'ayant qu'un fils, j'avoue que l'objet de mes vœux seroit de lui voir cet établissement. Quant à l'emploi (d'Intendant) que j'occupe depuis trente ans, j'ai cru devoir représenter à S. M. qu'étant souvent incommodé de la goutte, je craignois de ne le pouvoir remplir à l'avenir avec la même activité ; mais en même-temps, j'ai eu l'honneur de lui écrire que si elle me trouve encore en état de la servir, je n'aurai jamais d'autre desir

que d'exécuter ſes volontés, & de mériter toutes les graces qu'elle m'a faites depuis que je ſuis au monde. En effet, n'ayant rien qui ne vienne de ſa libéralité, j'en ſerois bien indigne, ſi tous mes jours n'étoient pas conſacrés à la ſervir autant qu'elle m'en jugera capable, & que mes forces le pourront permettre. Souffrez, Madame, que je vous demande en cette occaſion des marques de vos anciennes bontés pour un vieillard ſourd, goutteux, reconnoiſſant, & revenu de toute ambition, mais non des ſentiments paternels.

LETTRE XV.

De M. Voiſin.

Jeudi 1714.

SUivant ce que j'apprends de la ſanté du Roi, il ne paroît plus ce matin que hier il ait été indiſpoſé. La réponſe de deux pages de ſa main qu'il fit le ſoir à M. l'Archevêque de Narbonne, fera un merveilleux effet à Paris pour raſſurer contre les faux bruits, s'il s'en répandoit. Il vient d'arriver un Courier de M. le Maréchal

de Villars, qui apporte le projet attendu. Il compte que le Roi en ſera content. Comme il ne m'envoye pas de copie, je n'en puis rien dire de plus. Nous approchons, ce me ſemble, de la fin de cette tragédie, & le dénouement ſera heureux. Je ſouhaite ques les Evêques de l'Aſſemblée donnent le bon exemple qu'ils doivent aux Puiſſanccs de la terre, & que la paix entr'eux précede celle que le Roi fait avec l'Empire.

LETTRE XVI.

De M. Deſmarets.

Ce 25 *Février* 1715.

VOus avez, Madame, pris tant de part aux intérêts de M. de Bonrepaux, que je crois qu'il doit aprendre par vous la grace que le Roi lui a accordée ſur une affaire qu'il a recherchée, & dont le recouvrement avoit été abandonné. Il a demandé cent mille livres: & S. M. veut bien qu'il ſoit payé de cette ſomme ſur le produit de l'affaire & à concurrence de ce qui en pourra revenir au Tréſor Royal. Il n'y a perſonne qui ne

ſoit touché de recevoir des graces du Roi & du plaiſir de les publier : mais je crois que, pour éviter bien des importunités que ces graces réveillent, il eſt bon qu'il ne paroiſſe pas au public que dans une ſituation telle qu'eſt celle des affaires préſentes, S. M. fait d'auſſi gros préſents dont on ne ſait pas les motifs. Car tout le monde n'eſt pas inſtruit des ſervices de M. de Bonrepaux, & tout le monde eſt inſtruit de l'état de nos finances : & l'envie & la jalouſie ne mourront de longtemps.

Si j'étois aſſez heureux, Madame, pour pouvoir vous parler une fois en quinze jours à des heures qui vous fuſſent commodes, quelques converſations ne feroient pas inutiles dans les conjonctures préſentes. Vous aimez l'Etat, vous en connoiſſez les forces ; vous ſavez ce qu'il y a à craindre. Permettez-moi donc d'emprunter nos lumieres.

LETTRE XVII.

De M. Voisin.

Ce 8 Avril 1715.

J'Ai reçu ce matin une lettre de M. le Cardinal de Noailles. Il demande trois semaines ou un mois pour faire son Instruction Pastorale : & il nomme quelques Docteurs, à qui il veut bien la communiquer. Il la fera voir aussi à M. le Cardinal d'Estrées, & à M. le Cardinal de Polignac. Le délai paroîtra long au Roi, & la communication de cette Instruction demandera encore du temps : mais je crois, puisque nous sommes parvenus à avoir un terme fixe, qu'il convient d'attendre, & de ne rien faire jusqu'à ce que l'on voye l'exécution de la promesse, & quelle sera cette Instruction Pastorale.

Me. Voisin a bien passé la derniere nuit ; si elle continuoit à être mieux, l'espérance renaîtroit.

LETTRE XVIII.

Du même.

Ce 8 Juin 1715.

LE Courier qui eſt venu pour M. le Cardinal de Biſſy, Madame, a apporté des lettres de M. Amelot ; elles ne contiennent rien de déciſif : & le Pape a pris du temps pour ſe déterminer, marquant toujours une extrême répugnance pour tout ce qui lui eſt propoſé en dernier lieu. Il nous viendra apparemment dans peu de jours un autre Courier. L'affaire de M. de Meaux eſt heureuſement finie : il a été bien ſervi, & votre nom n'a pas été inutile.

LETTRE XIX.

Du même.

Mardi, Août 1715.

VOilà, Madame, une réponſe de M. le Cardinal de Noailles : elle eſt telle que nous l'avions prévue. Si le Roi n'y

pense plus, je crois assez inutile de lui faire voir cette réponse, parce qu'elle rappellera l'idée d'un entêtement dont S. M. peut être encore blessée, quoiqu'il soit accompagné de tous les sentiments de reconnoissance, d'attachement, & de respect. Vous en ferez usage, suivant votre prudence. Je ne crois pas à mon égard avoir autre chose à faire. La fermeté du Roi est mise à une longue épreuve : la vôtre n'y est pas moins; c'est votre courage qui vous soutient.

LETTRE XX.

Du même.

Vendredi 1715.

J'Ai vu, ce matin, M. le Cardinal de Rohan, & cet après-midi, j'ai vu les deux Cardinaux, qui se sont trouvés ensemble chez moi. Le projet d'acceptation a été bien discuté & examiné. J'ai fait un Mémoire des changements que je crois raisonnables, & même nécessaires; & des deux côtés, on en paroît assez également content. M. le Cardinal de Polignac va agir pour les faire agréer à M. le Car-

dinal de Noailles. Il espere y réussir. M. le Cardinal de Rohan doit aussi en conférer avec M. l'Evêque de Meaux, & avec les autres Prélats de la commission. Il croit qu'ils pourront en être contents. Ce n'est pas encore le dernier pas : mais on est en chemin de se rapprocher, & j'en espere assez bien. Les réponses qui viendront seront précises, & la négociation sera fort abrégée. J'en souhaite fort ardemment le succès pour le bien de la Religion, & pour le repos du Roi & le vôtre.

LETTRE XXI.

De M. Desmarets.

Jeudi, ce 22 Août 1715.

PUisque je ne puis avoir l'honneur de vous voir & de vous parler, Madame, pardonnez au zele d'un serviteur fidele, inquiet de l'état de son Maître, la confiance avec laquelle je vous explique les réflexions que j'entends faire sur la santé du Roi. On est persuadé qu'il n'est pas sans fievre : les Médecins qui n'osent prononcer ce mot le laissent entendre. On

ſait qu'ils ont propoſé un régime & des remedes, & que dans la conſultation, ils ont été d'un avis unanime. Sur cela, on dit qu'il faudroit écrire ce qui a été propoſé par les Médecins, le lire au Roi, s'attacher à ſuivre le régime propoſé, & ne le changer que pour de bonnes raiſons. On ajoute : toutes les parties néceſſaires à la vie ſont entieres : mais il y a un dépériſſement, qui, depuis près de ſix ſemaines augmente : c'eſt le mal auquel il faut remédier, & l'on peut encore eſpérer. Tout le monde a confiance en vous, Madame, & vous avez confiance en Dieu.

LETTRE XXII.

De M. Voiſin.

Paris, ce 23 Février.

VOus ſerez ſans doute étonnée, Madame, de voir que cette lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, ſoit pour vous envoyer quelques feuilles imprimées du *Journal des Savants* : mais j'ai cru que vous auriez quelque ſatisfaction de lire la traduction & l'explication d'un mauſolée que l'Empereur a érigé à Vienne, à l'hon-

neur du feu Roi. Rien ne marque mieux à quel point ſa mémoire eſt en vénération chez les nations étrangeres, & combien ſes rares vertus & ſes éminentes qualités ſont reſpectées par les Puiſſances mêmes qui étoient les plus jalouſes de ſa gloire, pendant qu'il vivoit. La ſeule choſe qui me peine dans ce témoignage glorieux, eſt de voir & ſentir que la Nation Allemande ait en cela quelque avantage ſur la nôtre : je crois que vous en jugerez comme moi.

Le Roi a été un peu incommodé ce matin d'une colique qui lui a cauſé une eſpece de foibleſſe ou évanouiſſement; mais le mal n'a eu aucune ſuite; & une heure après, il n'y paroiſſoit plus. J'avois deſſein, Madame, de vous demander la permiſſion d'aller à St. Cyr, la premiere ſemaine du Carême: j'apprends qu'il y a encore bien véritablement la petite-vérole; & la néceſſité où je ſuis d'aller ſouvent aux Tuileries, m'arrête. J'attendrai que le mauvais air ſoit paſſé ou diminué

LETTRE XXIII.

De M. le Marquis de Puysieux.

J'Ose vous supplier très-humblement de vouloir bien faire attention aux raisons contenues dans le Mémoire que je joins ici. Je crains qu'il ne soit un peu long ; mais il ne m'a pas été possible de m'exprimer en moins de mots. Vous avez toujours honoré, Madame, l'Evêque de Soissons de votre protection ; mais j'ose vous protester que je ne parle pour lui en cette occasion, qu'en vue du bien de l'Eglise. Mon frere (permettez-moi de vous en dire ici un peu de bien, Madame,) mon frere est un homme de bon entendement, d'un caractere d'esprit très-sensé : il l'a même orné de toutes les belles connoissances, & son savoir est très-étendu ; il a une grande expérience de tout ce qui s'appelle gouvernement de Diocese. Personne n'est plus capable que lui de réprimer tout ce qui s'appelle nouveauté dans la doctrine. Je ne vous parle point de sa vertu. Elle est telle, Madame, que sa vie, dès sa plus grande enfance, a oujours été irréprochable. Sa charité en-

vers les pauvres a toujours été très-grande, jusqu'à se dépouiller pour leur soulagement de tout ce qu'il a. Enfin, Madame, il me paroît que Dieu & l'Eglise seroient utilement servis, si mon frere, du poste où il est, passoit à celui de Rheims. Il ne sait assurément rien de tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je suis même très-persuadé qu'il ne m'avoueroit pas. Il est actuellement à Senlis, tenant l'Assemblée Provinciale de la Métropole de Rheims: il ignore tout ce qui se fait ici.

LETTRES
DE M. LE MARÉCHAL
DE VILLEROY
A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

Bihl, ce 23 Mai 1707.

MAdame, j'eſpere que vous apprendrez avec joie l'heureux ſuccès d'une entrepriſe dont les difficultés étoient aſſurément conſidérables : mais, Madame, l'envie de plaire au Roi, & de lui faire voir qu'il n'a pas de ſujet plus fidélement dévoué à ſa gloire & à ſon ſervice, me fera toujours eſpérer de réuſſir. Je me ſuis ſouvenu, Madame, des paroles que S. M. voulut bien vous dire ſur mon ſujet, qui me firent demeurer un moment à votre porte par la joie de

les entendre ; rien n'eſt ſi propre à éle-
ver le courage.

LETTRE II.

A Villeroy, ce 22 Septembre 1710.

J'Ai ſenti une bien véritable joie en apprenant le départ du Duc de Noailles pour l'Eſpagne : le Roi ſaura par lui fort en détail la véritable ſituation de toutes les affaires de ce pays-là : ce qui eſt abſolument néceſſaire pour prendre une derniere réſolution : ceux qui ont été envoyés avant lui ne voulant jamais connoître ni approfondir les affaires, & les voyant toujours comme ils les ſouhaitent & non pas comme elles ſont.

Il me ſemble, Madame, que les événements juſtifient ſouvent la plupart des choſes que j'ai l'honneur de vous mander. Votre ſilence m'apprend qu'il faut que je m'abſtienne de vous parler des affaires générales, à quoi je vous aſſure, Madame, que je n'aurai nulle peine, quoique la malheureuſe ſituation où nous nous trouvons, excite toujours un homme de bien, attaché au Roi & à l'Etat, de dire des vérités dont l'on pourroit faire de

bons uſages. Il y a long-temps que j'ai ſatisfait à tout ce que je dois à cet égard : ainſi je puis me taire, ſans avoir rien à me reprocher. Je conſerverai ſeulement, Madame, la liberté que vous m'avez donnée depuis bien des années, de vous faire ſouvenir, mais très-rarement, que je ſuis encore au monde.

LETTRE III.

A Villeroy, le 17 Novembre 1710.

JE prends la liberté, Madame, de vous envoyer la ſeule lettre que j'ai reçue de Me. la Princeſſe des Urſins, depuis celle que vous m'ordonnâtes de lui écrire dans le mois de Mars dernier : vous y verrez la répétition des mêmes choſes dont vous a inſtruit M. le Duc de Noailles plus particuliérement ; ſur quoi je ne m'aviſerai pas de raiſonner. Mais, Madame, je ne dois jamais demeurer dans le ſilence avec vous ſur ce qui peut regarder les intérêts de Me. la Princeſſe des Urſins : elle a plus beſoin que jamais d'être ſoutenue par vos conſeils : & comme vous ſavez, par M. le Duc de Noailles, & par vous même, Madame, quelle

a toujours été, & quelle eſt ſa conduite, ſoutenez-la dans de ſi fâcheuſes conjonctures, par la continuation de votre amitié & de votre confiance. Car l'on ne ceſſera de donner de fauſſes interprétations à ſes ſentiments & à ſa conduite : mais tout deviendra inutile contre elle quand vous continuerez de lui rendre juſtice. En me renvoyant ſa lettre, prenez la peine de me mander ſi vous deſirez que je lui en donne de nouvelles aſſurances ; il ſeroit très-inutile que je lui parlaſſe ſur les affaires générales ; je n'en ſuis point inſtruit, & c'eſt par le Duc de Noailles que tout cela doit paſſer ; ce que je regarde comme une grande fortune pour elle. Dieu veuille que tout réuſſiſſe à la ſatisfaction du Roi !

LETTRE IV.

A Paris, ce 5 Février 1711.

JE ne puis différer un moment, Madame, de vous témoigner l'extrême joie que je reſſens de la priſe de Gironne : le projet, l'exécution, tout en eſt glorieux pour M. le Duc de Noailles : & je vous aſſure, Madame, que perſonne

ne ſent ſi vivement que moi ſa ſatisfaction & la vôtre. Je vis hier au ſoir le Duc d'Albe : il a des lettres du 19 de l'autre mois, du Roi & de la Reine d'Eſpagne. L. M. C. étoient en marche pour ſe rendre à Calaora : le Prince des Aſturies avoit été incommodé, & ſe portoit bien : Me. des Urſins étoit un peu indiſpoſée, mais ce n'étoit rien : comme les ordinaires ſont arrivés ; apparemment, Madame, vous aurez reçu des lettres: voilà les affaires d'Eſpagne dans une ſituation bien favorable, grace au Duc de Noailles & à vous : il faut eſpérer qu'elles contribueront à rendre les nôtres meilleures. Que ne puis-je vous affranchir de l'Electeur de Cologne !

LETTRE V.

A Fontainebleau, ce 23 Août à minuit, 1711.

JE vous obéis, Madame : je pars demain pour retourner chez-moi ; il faut laiſſer paſſer l'orage de Bouchain ; que n'ai-je point entendu depuis que je ſuis ici, & qu'il y auroit encore de choſes à ajouter à tout ce qu'on dit ! Quand Bouchain ſera pris, je reviendrai me mon-

trer devant le Roi, avec les mêmes sentiments que j'ai toujours & que j'aurai jusqu'à la mort. Je vous fais mes compliments, Madame, sur la mort de M. le Maréchal de Boufflers : c'est une grande perte pour le Roi : il étoit né avec des sentiments bien vertueux qu'il a conservés jusqu'au dernier moment de sa vie : le Duc de Villeroi a pris la liberté de faire ressouvenir le Roi du Maréchal de Tallard, si Sa Majesté songe à disposer de la Charge de Capitaine des Gardes. Vous connoissez, Madame, son mérite, ses services, ses talents, & la durée de ses malheurs; raisons qui doivent lui rendre de bons offices auprès du Roi : je suis assuré, Madame, que vous ne lui serez pas contraire; je n'ai osé parler au Roi : la malheureuse situation où je suis doit me donner de la retenue sur tout. M. d'Aubigny me mande en général qu'il y a toujours bien de l'éloignement dans les esprits en Espagne, sans me rien expliquer en détail : si vous avez quelque chose à m'ordonner, le Duc de Villeroy m'envoyera sur le champ ce que vous lui envoyerez pour moi.

LETTRE VI.

A Verſailles, ce 11 *Février* 1712.

VOtre douleur eſt trop juſte, Madame, pour la combattre : la perte de cette adorable Princeſſe (Madame la Ducheſſe de Bourgogne) eſt irréparable, & jamais vous ne devez vous en conſoler : mais comme vous vous devez plus au Roi qu'à vous-même, ſongez, Madame, qu'il ne peut avoir de ſoulagement dans ſes peines que par vous : cachez-lui votre extrême douleur pour ne pas réveiller la ſienne, & tâchez de le détourner de penſer à un malheur ſans remede : repréſentez-lui que de ſa conſervation dépend le ſalut de l'Etat que Dieu lui a confié. Que de vérités j'aurois à vous dire pour vous en convaincre ! que ne puis-je être ſans ceſſe auprès du Roi pour le diſtraire quelques moments, s'il m'étoit poſſible, du cruel événement ! J'oſe vous aſſurer, Madame, que de tous ceux qui auront l'honneur de l'environner, il n'y en a point qui ſente ſi vivement que moi la perte que nous venons de faire, qui intéreſſera infailliblement la ſanté du

Maître, s'il s'abandonne à ſon affliction : je recevrai tous les jours des nouvelles de Marly ; mais je ne ſerai raſſuré de long-temps ſur l'inquiétude que j'ai pour ſa perſonne, & ſur la crainte où je ſuis, Madame, que vous ne puiſſiez réſiſter à l'affliction où vous êtes & à l'effort que vous ferez ſur vous-même pour la cacher.

LETTRE VII.

A Marly, le 24 Février 1712.

IL ne faut pas vous laiſſer ignorer un moment, Madame, que le peuple de Paris crie publiquement qu'il faut prier Dieu pour votre conſervation, comme néceſſaire pour celle du Roi : voilà la récompenſe du vrai & ſolide mérite : elle tarde, mais elle vient. Le Roi me traite avec une bonté qui me rappelle à la vie : je commence à voir les Cieux ouverts : il m'a accordé une audience ; j'ai bien de l'impatience de lui renouveller tous les ſentiments que j'ai dans le cœur ; je vous prendrai, Madame, à témoin ſur tout.

Je meurs d'impatience de vous entretenir : la ſituation des affaires générales

eſt cruelle ; mais il y a des remedes à tout, autant qu'il eſt poſſible à l'humanité d'y en apporter, tant que nous aurons le bonheur de conſerver le Roi: il ne doit rien ignorer; mais il ne faut pas l'accabler de cent mille mémoires, & de repréſentations de peines & d'inconvénients, ſans rien réſoudre : c'eſt un plan général à quoi il faut penſer, qui ne peut être formé que par les plus habiles gens du Royaume, bien inſtruits des loix, & qui en rappellant les exemples paſſés, formeront un plan ſur lequel le Roi décidera enſuite avec une pleine & entiere connoiſſance: la droiture du Roi, ſes bonnes intentions, & ce qu'il doit à ſon Etat, parviendront à tout ce qui ſera poſſible, pourvu qu'il ſe donne le loiſir d'être inſtruit ; c'eſt-là le grand objet : l'affection, & ſi je l'oſe dire, une véritable amitié, élevent le cœur & l'eſprit ; je ne puis me refuſer l'opinion de croire que perſonne ne penſe comme moi ſur la gloire du Roi, & ſur le bonheur de l'Etat.

LETTRE VIII.

A Villeroy, le 18 Octobre 1711.

VOus verrez, Madame, si j'explique assez nettement ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, & si j'ajoute ou diminue quelque chose aux sentiments où vous êtes: ce que je sais bien, c'est que je ne trouve point d'expression qui réponde aux rares & admirables qualités qui sont en vous. Dieu vous conserve, Madame, pour la consolation d'une infinité de malheureux, à qui vous rendez des services sans qu'ils le sachent! Non, Madame, il n'y a rien à faire qu'à prendre patience: il faut attendre des éclaircissements de part & d'autre, & demeurer dans un profond silence. Au nom de Dieu, Madame, ne confiez à personne ce que la lettre vous a appris: je dis, personne sans exception. J'irai recevoir vos ordres à Fontainebleau. Votre &c.

LETTRE IX.

Au Camp de Noielle, ce 22 Juin.

JE prends la liberté, Madame, de vous faire mon très-respectueux compliment sur la joie que vous devez avoir du grand dénouement que nous apprend la déclaration de la Reine d'Angleterre : je ne doute pas que Sa Majesté ne l'ait déja reçue : mais comme le hasard peut faire arriver quelque retardement aux couriers, j'ai l'honneur de renvoyer à S. M. celle qui m'a été rendue du consentement de M. le Duc d'Ormond, lequel me paroît attendre avec impatience que S. M. m'honore de ses ordres pour une suspension d'armes. Quel calme pour vous, Madame, après tant & de si cruelles agitations! vous, Madame, dont les mauvais succès troubloient si souvent la santé, ne devons-nous pas espérer qu'elle sera bien établie par le repos que vous allez voir au Roi ? Vos bontés pour moi, Madame, me font prendre la liberté de vous demander l'honneur de votre protection pour la Charge de Général des Galeres, vacante par la mort de M. le Duc de Vendôme : & si Sa Majesté en avoit

déja diſpoſé, elle m'a fait l'honneur de me dire plus d'une fois qu'elle me diſtinoit un Gouvernement plus conſidérable que celui de Metz : je prendrai la liberté de lui demander celui de Provence : j'en eſpérerai un heureux ſuccès, ſi vous avez la bonté de m'être favorable.

LETTRE X.

Ce 19 Novembre.

LE Roi m'apprit hier au ſoir les nouvelles d'Eſpagne : j'eus l'honneur de lui dire que quand l'on avoit de bonnes raiſons, & qu'on ſavoit s'exprimer avec force & politeſſe, l'on perſuadoit plus aiſément qu'en ſe ſervant toujours d'autorité & de menace : on fait ſouvent parler le Roi bien différemment de ce qu'il penſe & de ce qu'il veut : & il eſt quelquefois repréſenté par des gens qui ne l'ont jamais vu. Je ſuis ravi que Me. des Urſins juſtifie par ſa conduite tout ce que j'ai avancé au Roi de ſes ſentiments : il faut la ſervir avec vivacité : le Roi y eſt engagé, & le peut faire préſentement ſans ſe commettre. Conſervez-vous, Madame ; quand vous ſerez en état de parler, j'aurai

rai bien des choſes à vous dire ſur ce que vous m'avez envoyé : il faudroit un mot du Roi ou un ordre de dire quelque choſe de ſa part.

LETTRE XI.

Verſailles, ce 11 *Mars* 1713.

JE crois, Madame, que vous êtes aſſez contente de ma négociation, de vous avoir délivrée de l'Electeur de Cologne : pour ſortir d'affaire noblement avec lui, il faudroit que vous lui permiſſiez que ſon Envoyé vous fît ſon compliment quand vous irez à la Meſſe, ou quand vous en reviendrez, ſans vous arrêter un moment : ſi vous voyez l'Electeur ſon frere, il ſera bien piqué de la préférence. Vous me ferez un grand honneur & un grand plaiſir de me donner quelques moments d'audience pour m'affliger avec vous ſur bien des choſes, mais pour me réjouir exceſſivement de la bonne ſanté du Roi.

LETTRE XII.

Versailles, ce 19 Décembre 1714.

VOus me donnez tous les jours, Madame, de nouveaux ſujets d'admiration par la droiture de vos ſentiments : je vois combien vous compatiſſez au malheur des autres : la peine prématurée que vous reſſentez ſur la malheureuſe ſituation où Me. la Princeſſe des Urſins peut être réduite, eſt digne de votre générosité & de votre juſtice : perſonne dans le monde n'eſt paîtri de raiſon & d'équité comme vous. Que de choſes j'aurois à vous dire, Madame, ſi j'avois l'honneur de relire avec vous la lettre qu'elle vous écrit ! elle eſt incomparable dans ſa maniere de penſer & de s'exprimer : vous ne ceſſez point de me rendre de méchants offices auprès d'elle. Il n'y a fauſſes couleurs dont vous ne me peigniez pour lui donner une idée de moi fort différente de la vérité : je ſuis ſérieux, ſolitaire, campagnard : en vérité, Madame, vous êtes bien injuſte ; mais cependant je prie Dieu du meilleur de mon cœur, qu'il vous

conſerve, malgré tous les maux que vous me pourrez faire.

Je crois ſavoir tout ce que vous voulez me faire entendre ſur les Ducs : il faudroit vous expliquer ce qui ſeroit trop long à vous écrire : il me ſemble que je ne vois rien qui puiſſe faire de la peine au Roi préſentement. J'eſpere, Madame, que vous ne ſerez plus agitée de la délicateſſe d'un ſentiment que vous reſſentez vivement avec beaucoup de raiſon : il ſera bien plus glorieux.

LETTRE XIII.

A Lyon, le 5 Septembre 1714.

ENfin, Madame, voilà le ſujet de votre ſilence développé : vous ſaviez les bontés du Roi à mon égard ; vous ne deviez point m'en inſtruire, & vous n'avez pas la force de me les cacher : voilà ce que j'ajoute de plus à ma bonne fortune, & de penſer, Madame, que vous y avez contribué. Je ſuis ſi troublé & ſi agité de tout ce que je dois au Roi, que je ne puis rien dire qui réponde à ce que j'ai dans le cœur : s'il vous montre ma lettre, vous jugerez bien, Madame, du trouble

où je ſuis. Je vous prie de me renvoyer celle que j'écris à Me. des Urſins, parce que je les garde toutes.

LETTRE XIV.

Ce 29 Octobre 1714.

MR. de Meaux ſort de ma chambre, Madame : il m'a montré le fragment de lettre que vous lui avez donné, qu'il eſt très-néceſſaire de faire voir pour éclaircir des vérités qu'on veut laiſſer ignorer par un principe de généroſité mal entendue. Souvenez-vous, Madame, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire ſur cela à Fontainebleau : l'on ne veut pas inſtruire le public des mêmes choſes qu'on vous dit.

LETTRE XV.

CErtainement, Madame, je ſuis un favori : il faut l'être bien déclaré pour recevoir tant de graces à la fois & ſi diſtinguées : il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez vu les premiers mouvements de ma joie : c'eſt à vous, Madame, que je dois

tout : je meurs d'impatience d'être à Rambouillet, pour avoir l'honneur de vous voir : quelles graces n'ai-je point à vous rendre ! & que n'ai-je point à vous dire !

LETTRE XVI.

JE vois, Madame, que je ſuis bien éloigné de flatter votre vanité, quand je vous demande une audience : il n'en eſt pas de même, lorſque les anciens Miniſtres vous honorent de leur ſouvenir. Cependant, Madame, je fais plus de cas de la maniere dont vous me faites l'honneur de me parler & de me recevoir, que de la préférence apparente que vous avez pour eux. Dieu vous donne, Madame, une heureuſe année, & une ſanté proportionnée à vos beſoins. Une contrainte continuelle eſt un état de ſouffrance inſupportable.

Je vous envoye la lettre de Me. des Urſins : tout ce qu'elle écrit eſt digne de réflexion : je la crois très-capable de prendre le parti d'une retraite très-honorable, dès qu'elle ſe croira hors d'état de ſoutenir le poſte où elle eſt : je ſerois bien ſurpris ſi elle prenoit un parti de foibleſſe,

& si elle s'exposoit à l'importunité des faux généreux.

LETTRE XVII.

Mercredi, à dix heures.

L'Etat où est le Roi, Madame, me perce le cœur de douleur : il me paroît plus affligé qu'il ne l'a été de tous les malheurs passés : enfin, il est à la veille de perdre tout ce qui lui reste, ce cher & précieux enfant qui ne tient qu'à un filet. Jamais fatalité a-t-elle été égale ? qu'est-ce que tout cela ne rappelle point ? peut-on vivre, sans être dans une crainte continuelle ? La présence de ce Cardinal irrite encore la douleur que l'on ressent : mais, Madame, l'on ne sauroit parler que du malheur qu'on envisage : je sors de chez M. de Berry : il me paroît moins mal, mais je ne saurois me rassurer : je vous supplie de croire que je vous plains autant que vous êtes à plaindre.

LETTRE XVIII.

VOus êtes auprès du Roi, Madame: vous le voyez & vous savez tout: je n'ai rien à vous apprendre, ni à vous représenter qu'une chose: voulez-vous que l'opinion seule de M. Fagon décide de la vie du Roi? Le dernier Bourgeois, quand sa famille le croit en danger, assemble ce qu'il y a de plus habiles Médecins pour faire une consultation: le Roi sera-t-il le seul dans son Royaume, privé d'un tel secours? M. Fagon peut-il vouloir décider seul d'une chose si importante? En vérité, Madame, cela me fait trembler! tout le monde pense comme moi, & n'ose le dire. Le Roi est vieux, il souffre depuis long-temps, il s'affoiblit tous les jours: il n'y a pas un moment à perdre pour le soulager, si l'on veut encore trouver quelques restes de vie dans son bon tempérament. Mes allarmes n'ont toujours été que trop bien fondées. Il faut connoître le mal du Roi pour le guérir. Comme M. Fagon est plus habile que les autres, son opinion prévaudra: & au moins l'on aura la consolation de savoir que tout se fait par l'avis unanime de ce qu'il y a de plus

habiles gens dans le Royaume. Dieu veuille, Madame, que vous entriez dans mes sentiments, ou, pour mieux dire, dans celui de tous ceux qui sont véritablement attachés au Roi ! Il ne faut point se flatter, Madame, le Roi est dans un état à tout faire craindre, s'il ne change totalement de maniere de vivre. Il ne faut point balancer de lui déplaire pour lui dire des vérités dures pour son salut & pour le nôtre : c'est sur quoi, Madame, je vous supplie que je puisse vous parler : tout le reste n'est rien en comparaison.

LETTRE XIX.

Mardi.

LE sujet de mes allarmes & de mes inquiétudes, Madame, depuis un mois, c'est la maigreur, le dégoût & l'altération où est le Roi. Je ne suis que trop justifié présentement auprès de vous, Madame, après avoir connu le mal aussi grand qu'il l'est : il faut aussi convenir des vérités qui peuvent donner de la consolation : le Roi est tout entier & n'a aucune partie attaquée. S'il veut suivre le régime dont tous les Médecins sont convenus, sans le dé-

ranger, il y a encore des ressources dans son bon tempérament. De la maniere dont cela se conduit, le Roi ne sera point importuné, ni M. Fagon contredit : le Roi étoit encore mieux ce soir en se couchant qu'hier : il a beaucoup sué. Boudin y passe la nuit, dont je suis ravi pour le soulagement du premier Médecin, qu'il faut conserver bien précieusement. Je meurs d'impatience de voir les progrès des premiers remedes : je vois avec consolation que le Roi prendra le parti de se donner plus de repos. Dès que l'on sera un peu plus tranquille sur son état, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de bien des choses chimériques, qui se débitent dans le monde, & sur-tout du raisonnement qu'on fait faire au Parlement sur le dépôt du testament : mais, Madame, on ne peut être encore occupé que de la conservation du Roi.

LETTRE XX.

Jeudi à 11 heures.

J'Arrive de Paris, Madame, bien consterné : je l'étois dès le matin, n'étant parti qu'après la consultation des Médecins. Que faut-il penser ? Ne peut-on pas

tout espérer du bon tempérament & du courage du Roi, pourvu qu'il observe réguliérement le régime qu'on lui a réglé avec tant de connoissance & de sagesse ? Je chercherai demain l'occasion de vous voir pour m'affliger ou me consoler, Madame, suivant l'état où vous serez, qui me dira celui où est le Roi.

LETTRE XXI.

Dimanche, à 11 heures du soir.

LE Roi a mangé raisonnablement à souper : mais il n'a pas pu avaler de viande : il m'a paru ce soir plus tranquille & l'air moins abattu. Il a remué les jambes & les a mises alternativement sur ses genoux, sans sentir de douleur. M. Fagon ne passera pas la nuit auprès de lui. Il seroit fort à desirer qu'un Médecin en passât deux de suite pour bien connoître son véritable état. La continuation d'altération donne de justes craintes, quoiqu'il ne se manifeste rien au-dehors. Dieu veuille, Madame, qu'une bonne nuit ranime encore nos espérances !

Le Roi a bu un verre d'eau après avoir été au lit : il a des gelées de viande & de

pomme pour lui rafraîchir le gosier & la bouche pendant la nuit.

LETTRE XXII.

Lundi, à 11 heures du soir.

IL y a près de huit jours que le Roi ne s'est couché si tranquille & si peu altéré : il m'a fait l'honneur de me dire : *Je me sens plus libre.* M. Fagon doit être cru : mais plus il sera soulagé & excité par les lumieres des autres, plus les siennes seront supérieures. Si je pense mal, Madame, vous devez me le pardonner en faveur de mon zele & de mes bonnes intentions.

LETTRE XXIII.

Ce 25 Août, à 3 heures, 1715

JE sors du dîner : le Roi n'a point mangé : il est dans un accablement à faire mourir de douleur : ne perdez pas l'occasion, Madame, de parler du Dauphin : la conscience & notre reconnoissance nous y engagent également.

LETTRE XXIV.

A Mlle. d'Aumale.

Vendredi à midi.

TOut ſera prêt à deux heures préciſes : ayez ſoin, Mademoiſelle, que les laquais de ces Dames qui ſont ſur le degré de la ſalle qui entre dans le ſallon, ſe retirent, afin qu'ils ne voyent pas entrer ma chaiſe. Je ſerai à une heure trois quarts chez Me. de Maintenon.

LETTRE XXV.

A Mad. de Maintenon.

Samedi à deux heures.

IL faut louer Dieu d'une ſi bonne nuit : ſi cela continue & que le pouls ſe fortifie, nos affreuſes idées ſeront ſuſpendues. L'on peut ſe taire : mais comment ne pas penſer à ce qui déſeſpere ?

Il eſt vrai, Madame, que le Roi me parut hier moins animé à la muſique : il

eſt à deſirer qu'il puiſſe ſe lever & demeurer au moins un moment en robe de chambre : naturellement il aime à dormir. Je ſuis ravi qu'il ait été plus ſenſible en baignant ſa jambe : l'on craint tout, juſqu'à le voir trop dormir : il me ſemble que je ſuis plus propre à le ranimer que tout ce qui eſt autour de lui.

J'ai envoyé la lettre anonyme à M. Deſmarets : & il n'y a d'uſage à en faire que ce que vous me faites l'honneur de me mander. Je ſais l'état où vous êtes, Madame, en apprenant celui où eſt le Roi.

LETTRE XXVI.

A huit heures.

LE Roi a pris un bouillon à huit heures, & enſuite il a mangé un biſcuit trempé dans du vin, qu'il a trouvé bon : il a plus de vie qu'il n'en avoit hier. Vous ſerez avertie bien réguliérement de tout ce qui arrivera dans la cruelle ſituation où nous nous trouvons. Comptez toujours ſur moi comme ſur vous-même. Je vous ferai ſavoir s'il a nommé votre nom.

LETTRE XXVII.

A Mlle. d'Aumale.

Samedi à quatre heures.

LEs forces du Roi ne peuvent finir : il est sans suite de connoissance, & respire encore : d'un moment à l'autre, il peut finir. Quelle douleur de le voir encore en vie, & de ne pouvoir rien espérer ! Au bas de mon billet, mandez-moi des nouvelles de Madame : si vous démêlez qu'elle ait quelque curiosité sur ce qui regarde M. le Dauphin & sur l'Etat, je vous instruirai de tout, plus empressé de lui marquer mon respect & mon attachement que jamais.

LETTRE XXVIII.

A la même.

Dimanche après midi.

IL faut se désespérer & pleurer jusqu'à la mort, Mademoiselle : nous en avons plus de raison que jamais. Le jeune Roi

pleure comme nous, & ſent déja ſon malheur : je ne puis recevoir de conſolation, que dans les moments que je pourrai voir Me. de Maintenon, comme une occaſion de m'affliger encore davantage, s'il eſt poſſible.

LETTRE XXIX.

A Mad. de Maintenon.

A neuf heures du ſoir.

JE vous envoye le premier avis qui m'eſt arrivé de la délibération du Parlement : tout paroît contraire à la volonté du Roi. Voilà la premiere ſcene : apparemment le dernier acte ſera tragique. Quel malheur de ſurvivre à la perte que nous venons de faire !

Voici un nouvel incident qui va faire bien du bruit : le Roi eſt un peu enrhumé : cela fait prendre le parti ſage à M. le Duc d'Orléans de ne le point mener à Paris : quel trouble dans Paris, & par-tout ! mandez-moi, Madame, ſi je puis aller ce ſoir à St. Cyr. Le plus heureux état que nous pouvons enviſager, ne peut être qu'une inquiétude & un

tourment continuel. Je languis bien de pleurer avec vous ſur le paſſé & ſur l'avenir. Vous avez à eſſuyer bien de faux empreſſements. On dit qu'il va paroître bien des nouveautés, & que n'avoir pas été aimé du feu Roi ſera un titre pour plaire à M. le Duc d'Orléans. Rien ne me ſurprendra, rien n'augmentera ma douleur.

LETTRE XXX.

A la même.

VOus devez ſavoir tout ce qui ſe paſſa au Parlement. C'eſt le comble de l'abomination, pour tous ceux qui s'y ſont trouvés. Je voudrois bien être déterminé par vous, Madame, au parti que je dois ſuivre : par ma volonté, je voudrois tout abandonner : je ne puis vivre avec tant de gens qui ont trahi le Roi avant ſa mort.

Je ſuis plus en peine de votre état, que du mien : la fin de votre vie vous rendra éternellement heureuſe : mais ſi nous avons le malheur de vous perdre, que nous reſtera-t-il ? Tant que nous reſpirerons, nous ſerons occupés du ſoin de

mériter votre eſtime & vos bontés, que je mets bien au-deſſus de tous les avantages de la fortune.

L'on vient de me dire que vous eûtes hier une longue viſite.

Voilà, Madame, tout ce que le Roi me fit l'honneur de me dire : c'eſt un ſurcroît de douleur, que de rappeller toutes les merveilles de ſa mort.

LETTRE XXXI.

A Mlle. d'Aumale.

A Vincennes, ce 13 Septembre 1715.

LA journée d'hier, Mademoiſelle, fut bien fatiguante, & pas moins douloureuſe que celles que nous paſſons, depuis la cruelle perte que nous avons faite : tout nous la rappelle. Il eſt inutile de vous en faire le détail : votre indignation augmenteroit, s'il eſt poſſible, contre tous ceux qui manquent de fidélité & de reconnoiſſance pour celui que nous pleurons & pleurerons juſqu'à la mort. Le Roi ſe porte parfaitement bien : il marque déja la grandeur & la dignité du feu Roi. Dieu veuille lui en donner les

grandes qualités! M. votre frere m'a parlé : je l'ai présenté à M. le Duc du Maine : il faut avoir un peu de patience avant de me mettre en œuvre. Je prévois de grands changements. J'essayerai de rassembler ce que vous desirez : il y a des questions que je n'oserai faire.

Je vous supplie de dire à Me. de M. que je me tiens offensé qu'elle puisse croire que j'aye besoin d'être sollicité sur tout ce qui peut avoir rapport aux choses où son nom pourra être nommé. Je regarde comme un des devoirs les plus essentiels de ma vie, de lui marquer une reconnoissance éternelle. Je suis bien affligé de n'avoir pu aller encore prier Dieu à St. Denis. Je vis dans une tristesse & dans une contrainte qui me tue : que vous êtes heureuse à S. Cyr, en comparaison de la vie que je mene! Donnez-moi toujours des nouvelles de Madame, je vous en supplie, & conservez-moi toujours votre amitié.

On ne changera rien aux anciens états. J'ai déja envoyé la lettre de Me. de Maintenon à Me. des Ursins. Elle est allée à Chambery, au-lieu d'Avignon, pour être entiérement hors de France, où elle attendra la réponse de M. de Torcy, pour savoir s'il y a un endroit sur la Terre

où elle puisse rester. Si M. le Duc d'Orléans ne lui accorde pas sa protection à Rome, comme le feu Roi l'avoit fait, il ne sera pas possible qu'elle y puisse rester. L'Allemagne, l'Espagne, & l'Italie, qui maintenant est toute Espagnole, la détestent également. Il s'en faut bien qu'on écrive tout ce qu'on voudroit dire.

LETTRE XXXII.

A la même.

A Paris, ce 22 Septembre 1715.

JE vous envoye, Mademoiselle, la liste des Conseils : voilà la forme du Gouvernement bien changée : matiere de discourir, mais qui ne se peut pas traiter par lettres. Je crois que Madame regrettera M. Desmarets : pour moi, je le plains infiniment. Je vous prie d'assurer Madame, que je ne changerai jamais de sentiment, & que je suivrai les volontés du Roi, comme je faisois ses ordres pendant sa vie. Je souhaite que la petite promenade n'ait point fait de mal à Madame, & que Dieu lui donne la force de souffrir long-temps. Si la visite de M. le Duc

du Maine l'a dérangée, je vous ſupplie de lui dire qu'elle doit s'attendre que lorſque j'aurai l'honneur de la voir, je la rendrai encore plus malade. Vous avez beau ſouhaiter de demeurer dans l'ignorance, comme un bien: vous en ſavez trop pour ne pas ſoupçonner que nous aurons tous les jours de nouveaux ſujets d'affliction: & vous voudrez tout ſavoir. Nous ſommes dans un état à n'avoir rien à ménager ſur notre douleur.

Au premier avis qu'on eut à Rome de la mort du Roi, le Pape aſſembla une Congrégation, où il témoigna beaucoup de douleur: il fit l'éloge de la protection qu'il avoit accordée à l'Egliſe pendant tout ſon regne. Mais que dites-vous de Me. la Princeſſe des Urſins, qui, dans le monde entier, n'a pas un chevet à mettre ſa tête?

LETTRE XXXIII.

A Mad. de Maintenon.

LA ſeule crainte de vous déplaire, Madame, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire. Je reçois la permiſſion que vous m'en donnez, comme une

des plus grandes marques de votre bonté, à laquelle je ſuis plus ſenſible que jamais. Mais, Madame, ne me refuſez point la grace que je vous demande encore avec plus d'inſtance, d'avoir l'honneur de vous voir. Je ne puis rien mettre dans mes lettres, qui réponde à mes ſentiments. Vous ne ſauriez craindre de nouveaux ſujets d'affliction. En me voyant, votre douleur ne peut jamais ceſſer ni diminuer. L'honneur que j'aurai de vous entretenir ne changera point votre état : je ne ferai que vous confirmer dans la ſainte & ſage réſolution que vous avez priſe de vous ſéparer du monde pour jamais : exceptez de cette réſolution l'homme du monde, qui vous eſt le plus fidélement attaché : donnez-moi la conſolation de conformer mes ſentiments aux vôtres : les diſpoſitions de mon cœur & de mon eſprit m'y portent : vous avez contribué au bonheur de ma vie, s'il étoit poſſible qu'on pût être heureux dans ce monde : ne me refuſez point, Madame, des conſeils auſſi ſages & auſſi éclairés que les vôtres, pour m'aider à ſoutenir la ſituation où je me trouve, qui a tant de peine, malgré tant d'éclat. Il eſt inutile de vous aſſurer, Madame, de la continuation de mon reſpect & de mon attachement.

LETTRE XXXIV.

Ce 22 Octobre 1715.

QU'on se sent soulagé, Madame, quand on a eu la consolation de s'affliger & de nourrir sa douleur avec vous! Les derniers moments, que j'ai eu l'honneur de passer avec vous, me repassent incessamment dans l'esprit: & je sens que les mêmes choses que je vous ai dites, je vous les répéterois encore, avec le même empressement. J'en aurai de nouvelles à y ajouter: car chaque jour fournit quelque nouveau sujet d'affliction. M. le Grand, qui vient d'être jugé par le Conseil de Régence, a perdu le procès qu'il avoit contre M. le Premier: le Roi ne l'auroit pas condamné: l'on n'a pas jugé qu'il pût être maintenu dans tous les droits & avantages de grand Ecuyer de France, comme l'avoit été M. de Bellegarde. Dieu nous assiste! M. le Duc de Noailles m'a fort demandé de vos nouvelles; & si vous m'aviez parlé de lui, il auroit fallu trop de temps pour lui rendre compte de la conversation que j'eus le bonheur d'avoir avec vous, qui ne sau-

roit jamais recommencer aſſez-tôt, ſelon mes ſouhaits. Dieu vous conſerve, Madame, & vous délivre des douleurs corporelles ! pour celles du cœur & de l'eſprit, elles ne finiront jamais. Ne craignez plus les éclairciſſements de ma part, ni que je vous faſſe des reproches. Je vois bien, Madame, qu'il ne faut vous dire que les vérités qui peuvent vous plaire, & vous taire toutes celles qui vous affligent; c'eſt-à-dire, Madame, bannir du commerce dont vous voulez bien m'honorer, une confiance abandonnée, qui ſeroit la ſeule conſolation qui me reſte. Les affaires m'attriſtent & m'inſpirent un éloignement continuel pour les choſes que je ſuis forcé de faire : le ſeul attachement à la perſonne du Roi eſt à quoi je voudrois être aſſujetti. Tout eſt dans un grand mouvement en Angleterre : & vous devez ſavoir que M. le Chevalier de St. George eſt préſentement expoſé aux plus grandes aventures : Dieu veuille protéger ſes juſtes entrepriſes ! M. le C. de Rohan aura l'honneur de vous voir aujourd'hui : je crains bien que l'entretien qu'il aura avec vous ne vous cauſe de nouvelles peines.

LETTRE XXXV.

A Vincennes, ce 16 *Nov.* 1615.

JE ne reçois que dans ce moment, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : c'eſt un long retardement. Un peu de douleur à la main droite m'oblige de me ſervir de celle d'un autre : ce qui m'empêche de répondre plus particuliérement à ce que vous demandez : vous attendez-vous que je confie au papier ou à la poſte tout ce que je voudrois avoir l'honneur de vous dire? Je ne doute guere que vous ne ſoyez bien attentive aux événements qui ſe paſſent en Angleterre, non-ſeulement par rapport au Chevalier de St. George, mais par l'intérêt, & ſi ſenſible & ſi raiſonnable, que vous prenez à cette ſainte Reine. Voici, Madame, ce que je ſais du Chevalier de St. George. Vous le devez ſavoir parti myſtérieuſement de Commerci, en chaiſe roulante, vêtu de violet, en Eccléſiaſtique, avec un petit collet, malgré la vigilance des eſpions, ſans qu'ils ayent pu avoir ni vent ni nouvelles de ſon départ, que deux ou trois jours après ſa ſortie de Commerci.

Commerci. L'on prétend qu'il a passé la Seine auprès de Rouen. L'on a arrêté un Anglois qui avoit le passeport de Mylord Stairs auprès de Rouen même : on le soupçonne d'être un des espions qui guêtent le Chevalier de St. George : l'on a même des soupçons qu'il avoit de bien mauvaises intentions. Dès qu'on apprit que le Chevalier de St. George étoit en mouvement, Mylord Stairs vint en donner part à S. A. R., & lui dit qu'il prenoit sa route par Château-Thierry : sur le champ, M. le Duc d'Orléans envoya Contade à Château-Thierry, & lui ordonna d'aller encore plus loin pour s'informer de la marche du Prétendant, & de l'arrêter, s'il le rencontroit : sa recherche n'a eu aucune suite. Suivant toutes les apparences, le Prétendant doit être embarqué : mais je ne crois pas qu'on en ait encore des avis certains.

Quant aux nouvelles d'Angleterre, elles paroissent aussi favorables qu'on le peut desirer : tout le Nord d'Ecosse est en armes : le Mylord Man, qui est à la tête, mande qu'il a vingt mille hommes sous les armes, séparés en Régiments, bien armés & payés, qui attendent le Prétendant avec grande impatience.

LETTRE XXXVI.

A Paris, ce 7 Décembre 1715.

LEs nouvelles d'Angleterre ne ſont pas bonnes : l'on y a donné un combat, où il paroît que le Duc d'Argile a eu de l'avantage ſur les Ecoſſois. L'on a certitude que le Prétendant s'eſt embarqué le 27 du mois paſſé, & l'on croit que le Duc d'Ormond l'avoit précédé de quelques jours. Je ne ſache point qu'on ait d'autres nouvelles certaines du Prétendant. Le ſecours que les Hollandois envoyent au Roi d'Angleterre eſt arrivé dans la Tamiſe. Il eſt bien à craindre que le parti du Prétendant ne ſoit bientôt diſſipé, le Roi George ayant de grands moyens, & des forces étrangeres : & le Prétendant n'a de protection, que ſon droit naturel, & l'affection d'une nation auſſi changeante qu'intéreſſée à ne pas changer dans les circonſtances préſentes. Il n'y à que Dieu qui puiſſe le ſoutenir : les cauſes ſecondes ne peuvent ſe mettre en œuvre.

Je vous envoye, Madame, l'oraiſon funebre du feu Roi, prononcée par M. l'Evêque d'Alep : tout vous y rappellera

la Religion, la grandeur d'ame, & la bonté du Roi : vous y trouverez St. Cyr placé dignement : enfin, tout vous maintiendra dans la juste affliction où vous êtes.

LETTRE XXXVII.

A Paris, ce 28 Décembre 1715.

JE ne saurois douter, Madame, que vous n'ayez appris avec quelque peine la cruelle situation où je suis depuis huit jours. Mon petit-fils a été à l'extrémité jusques à hier au soir par une petite-vérole d'une si mauvaise qualité, qu'il y avoit tout à craindre, même sans qu'il survînt d'accident. Deux jours après qu'elle eut paru, ma fille du Calvaire fut attaquée du même mal : elle commence aussi à se mieux porter. Mes petites-filles sont dans le même Couvent. Jugez, Madame, de l'inquiétude d'un grand-pere attaché à sa famille, ce qu'il souffre de voir quasi tous ses enfants attaqués du même mal en même-temps. Mon petit-fils qui entre dans son neuf dès ce soir, commence à me donner des espérances, ma fille de même, quoiqu'elle ne soit que dans le cinq : tout

cela eſt bien triſte, Madame ; la ſeule conſolation qu'on puiſſe avoir, c'eſt de ſe ſoumettre à la volonté de Dieu. Après les malheurs que nous avons vu arriver, peut-on ſe plaindre de la deſtinée? Comme je n'ai point l'honneur d'être encore auprès du Roi, je me ſuis établi dans une maiſon auprès de la mienne, pour ſoulager à tous moments ou augmenter mon inquiétude. Je ne vais point à Vincennes, quoique je n'approche pas de chez moi : on ne ſauroit pouſſer la précaution trop loin pour la conſervation du Roi.

Apparemment la Reine d'Angleterre vous tiendra la parole qu'elle vous a donnée : car elle doit être informée que le Chevalier de St. George s'eſt embarqué le 23 par un vent favorable : Dieu veuille qu'il dure tout le temps qu'il eſt néceſſaire pour le faire arriver à bon port. Les nouvelles d'Ecoſſe & d'Angleterre confirment la continuation de la révolte, & que le Général Carpenter a été battu, & contraint de ſe retirer. J'oubliois d'avoir l'honneur de vous dire, Madame, que le Duc d'Ormond s'eſt embarqué avec le Chevalier de St. George.

J'ai rappellé à M. le Duc de Richelieu l'affaire de Me. de St. Remi des Landes : je ſouhaite qu'il rempliſſe ſes devoirs par

rapport à vous & par rapport à lui. Vous ſavez le mariage que nous allons faire, M. d'Harcourt & moi : mais qui peut répondre aujourd'hui qu'un mariage ſoit heureux ?

LETTRE XXXVIII.

A Paris, ce 30 Décembre 1715.

MA fille vient de mourir, Madame : j'en ſuis inconſolable : je l'aimois tendrement, & elle me donnoit tous les jours de nouveaux ſujets de l'aimer : c'eſt une ſuite du premier malheur d'avoir perdu le Roi pour l'intérêt de ma famille. La conſervation de mon petit-fils, qui eſt en train de guériſon, eſt plus importante : mais je ſuis plus touché par le cœur de la perte que je viens de faire, que de tout ce qui pouvoit m'arriver : je ne vis que pour ſouffrir. La continuation de mon malheur attaque ſi fort mon humeur & la diſpoſition de mon eſprit, que je n'agis plus que par effort de raiſon, & totalement contre ma volonté & mon inclination. De telles diſpoſitions ſont bien convenables pour aller profiter de la liberté que vous me donnez d'aller

à St. Cyr. Comme M. le Chancelier y a été, je ne crains plus de concurrent.

LETTRE XXXIX.

A Paris, ce 20 Février 1716.

JE ne puis rien ajouter à la longue lettre dont je vous ai envoyé copie : si vous avez envie d'être informée de ma triste & affligeante situation, donnez-vous la peine de la relire : vous y trouverez les faits purement & simplement contés : & ce point d'honneur, que vous dites n'entendre pas, ne consiste, Madame, que dans la préférence que M. de Rohan a donnée à ses petites-filles sur ses filles, qu'il a déshéritées entiérement : disposition la plus injurieuse qu'il pût jamais faire par rapport à ses filles, & pour celui qui devoit épouser l'aînée. Je m'en rapporte, Madame, à tout ce qui vous en sera dit & mandé par des gens désintéressés : & pour la derniere fois, j'aurai l'honneur de vous dire que je suis bien à plaindre d'avoir été forcé par honneur de prendre un parti, qui me rend le plus malheureux homme du monde. Je suis né pour vous dire des choses désagréables & affligean-

tes. Le Roi ſe porte bien, malgré l'allarme que nous avons eue : il faut s'attendre à vivre dans des agitations continuelles : voilà ce que c'eſt d'être chargé d'un enfant ſi cher & ſi néceſſaire au repos du monde. J'eus le plaiſir de voir hier long-temps Me. d'Havrincourt : vous jugez bien que je ne lui parlai que de vous. On vous en a trop dit ſur ma maiſon, & pas aſſez du reſpect du Maître.

LETTRE XL.

A Paris, 20 *Juillet* 1716.

JE vous envoye, Madame, l'écrit que vous deſirez de moi. Je vous prie de me faire l'honneur de me le renvoyer quand vous l'aurez lu. Je crois que vous y trouverez bien des choſes qu'il auroit fallu ſupprimer : tout cela ne ſert qu'à aigrir les eſprits, & point du tout à les concilier. Je fais chercher les deux livres que vous ſouhaitez, qui vous amuſeront dans l'heureuſe ſituation d'eſprit où vous êtes, de n'être occupée que du bien général. Mon Dieu ! Madame, que ne méritez-vous point à qui connoît toutes les qualités ſi admirables & ſi reſpectables

de votre cœur, & votre maniere de penser ! Je vis hier la Reine d'Angleterre : combien de fois votre nom fut-il nommé ! & avec quelle tendresse ! Dimanche, j'aurai l'honneur de m'aller *jetter à vos pieds*. J'ai aussi quelques nouvelles sur la Constitution qui peuvent donner quelque espérance d'un accommodement : mais cela est trop peu avancé pour y prendre encore une entiere confiance. C'est beaucoup de voir un train différent de celui où l'on s'est trouvé : Dieu veuille qu'il inspire aux deux partis un esprit de paix ! j'aurai soin de vous en informer. L'ouvrage de M. le Cardinal de Rohan & de ces Evêques a été, ou doit être remis aujourd'hui à M. le Régent. Les gens les plus capables sont persuadés que le parti des deux Cardinaux se pressera, autant qu'il lui sera possible, pour parvenir à un accommodement : mais l'on doute fort, malgré bien des assurances réitérées, que M. le Cardinal de Noailles apporte de sa part les facilités qu'on espere. Par l'ancienne connoissance que vous avez de ces affaires-là, Madame, vous en jugerez mieux que personne.

Il y a un mois que je suis éloigné des affaires, sans entendre parler de rien. Depuis que je suis ici, il me revient que

les choſes ſe diſpoſent favorablement, pour faire des alliances, qui eſt ce que nous pouvons deſirer de mieux. La ſanté du Roi eſt parfaite, mais l'air eſt empeſté à Paris. Je ſuis entiérement de votre avis ſur les affaires de l'Egliſe : l'on parlera beaucoup de part & d'autre : le parti de nos deux Cardinaux ſera facile en tout ; mais jamais celui du Cardinal de Noailles ne ſe joindra au leur. Depuis la mort du Roi, M. le Régent a été amuſé : je crois que cela ne changera pas : c'eſt un grand malheur. Je vous envoye, Madame, une lettre que je viens de recevoir de Me. la Princeſſe des Urſins : elle eſt bien heureuſe d'être à Gênes : il me paroît qu'elle eſt dans une ſituation tranquille : ſaura-t-elle faire un bon uſage de ſon eſprit ?

LETTRE XLI.

A Paris, ce 22 Novembre 1716.

JE vous envoye, Madame, le troiſieme rôle de ceux qui ont été taxés : il ſe monte à près de 26 millions ; je crois que vous ne doutez pas que cela ne cauſe une grande agitation dans le pu-

blic. Je m'en vais demain, par l'ordre du Régent, à St. Germain, pour parler à la Reine d'Angleterre : quoique je n'aye pas des choses agréables à lui dire, je suis assuré que je lui trouverai autant de raison que de douleur. Elle doit se louer des honnêtetés & de l'attention de M. le Régent. Plût à Dieu que vous pussiez vous trouver en tiers dans la conversation que je dois avoir avec cette incomparable Reine ! que vous y seriez utile, Madame, pour consoler & pour donner de la confiance sur tout ce qu'on peut raisonnablement prétendre ! Ne perdez point de vue l'idée que vous vous faites d'aller à St. Germain. L'endroit qu'habite la Reine d'Angleterre est le sanctuaire de la sainteté & de la vertu : qui peut mieux figurer que vous, Madame, dans un tel lieu, si vos forces vous permettent d'y aller ?

LETTRE XLII.

A Paris, ce 19 Février 1717.

VOus avez vu Me. de Ventadour, Madame. Elle vous a conté les merveilles de notre jeune Roi. Je ne sais rien

de ſi admirable dans un Prince, que d'y trouver des ſentiments d'amitié : il en donne tous les jours de nouvelles marques à Me. de Ventadour : cela produit dans la ſuite de méchantes humeurs : mais il faut lui tout pardonner en faveur du ſentiment. Je ſuis comblé d'honneurs, Madame ; mais, en vérité, accablé du poids que j'ai à ſupporter. J'irai vous confier toutes mes peines, le plutôt qu'il me ſera poſſible. L'on croit que la Conſtitution va fort mal : vous n'aurez pas de peine à vous le perſuader. Je prends la liberté des vous envoyer une Lettre que je viens de recevoir de Me. la Princeſſe des Urſins. Il me paroît qu'elle ſe trouve dans une ſituation aſſez douce. Si elle eſt capable d'enviſager ſon état de ſang froid, elle ſe doit trouver bien heureuſe. Que dites-vous, Madame, de ce que la fortune raſſemble ? Ce Cardinal del Giudicé, cet ennemi implacable de Me. des Urſins, qui a contribué à ſa perte, & qui depuis l'a toujours inſultée dans ſon malheur, eſt parti d'Eſpagne diſgracié, ſans avoir vu le Roi, ni la Reine, ni le Prince des Aſturies ; il doit arriver inceſſamment à Gênes, où il trouvera Me. des Urſins. Mon Dieu ! Madame, qu'il y a de la folie de deſirer de remplir de grandes pla-

ces, qui ne sont considérées & estimées que par ceux qui ne les possedent point, & qui ne sont rien en effet, que par l'attachement véritable qu'on a dans le cœur pour le Maître qui les a confiées ! mais dès qu'on n'est plus soutenu de la présence de celui à qui l'on doit tout, la séparation du monde & le repos est préférable à tout. Que je suis éloigné de jouir d'un pareil bonheur !

LETTRE XLIII.

A Paris, ce 26 Février 1717.

VOus entendrez parler, Madame, d'une requête qui a été présentée au Roi par Mrs. les Ducs. Je ne vous en ferai point le détail: suivant mon opinion, elle a été donnée trop précipitamment : car il n'est point question présentement des choses sur lesquelles ils font des représentations. Ce n'est que par rapport au rang intermédiaire. Tant que l'Edit & la Déclaration de 1714 & 1715 subsisteront, la requête est inutile, & par conséquent prématurée. Mais dans ces choses-là, le grand nombre l'emporte, & l'on ne sauroit se séparer du corps. Les affai-

res grossissent tous les jours. Il sera question demain de la derniere décision sur l'affaire de la Constitution. Peu de gens croyent qu'elle finisse heureusement. Vous serez bientôt instruite, Madame, du tour que cette affaire prendra : & vous le pourriez être déja, si M. le Duc de Noailles le vouloit : car vous croyez bien qu'il sait la derniere résolution de M. son oncle. M. le Régent y fait de son mieux : & l'on ne peut y apporter plus d'activité & de desir de finir une si importante affaire.

Le Roi est le plus aimable enfant que j'aye jamais vu : les charmes de sa personne augmentent encore les vœux qu'on fait pour sa conservation. Il se désaccoutume un peu de Mad. de Ventadour, sans que son amitié diminue pour elle. Voilà, Madame, une peinture que je vous supplie de ne pas croire exagérée.

Le Roi d'Angleterre a passé les Alpes. Le Roi des deux Siciles lui a envoyé des Officiers & des équipages pour le servir & le défrayer, tant qu'il sera dans ses Etats : l'on croit qu'il séjournera quelques jours à Turin. M. le Chancelier, le premier Président, le Procureur-Général, les deux Avocats-Généraux, le Maréchal d'Huxelles, le Marquis d'Effiat, Pelletier de Sou-

zy, & Amelot, Conſeiller d'Etat, voilà les grands Acteurs qui décident de la Religion. Plût à Dieu, Madame, que nous fuſſions à trente ou quarante lieues de Paris, dans un beau Château, à n'être occupés que du ſoin d'élever & d'inſtruire le précieux reſte de nos Maîtres!

LETTRE XLIV.

A Paris, 13 *Février* 1717.

JE m'acquitte, Madame, d'une promeſſe que je vous ai faite il y a long-temps, de vous envoyer l'inſtruction de l'aumône générale de Lyon, & la direction & économie du grand Hôtel-Dieu de la Ville de Lyon. Vous verrez, Madame, des établiſſements dignes d'admiration : vous y remarquerez la magnificence & la piété des citoyens de Lyon. Ces deux livres méritent d'être lus. Enfin, Madame, me voilà au moment d'entrer auprés du Roi! mon cœur, mon affection & ma reconnoiſſance me font deſirer ce que je ſens bien qui ſera le ſujet d'une agitation continuelle, & d'une inquiétude ſans fin. Mais j'y ſuis livré, & je m'y abandonne totalement; ce ſera Lundi à

midi qu'il me ſera remis. Que de larmes répandra Me. de Ventadour ! mais en même-temps, quelle conſolation ne doit-elle pas avoir d'avoir élevé le Roi, juſqu'à ſept ans accomplis, bien fait, en bonne ſanté, & les commencements de toutes les bonnes qualités qu'on peut deſirer ! Qu'elle eſt heureuſe, Madame ! & que ceux qui ſont chargés de fournir une carriére de huit ou dix années pour veiller à la ſûreté & à l'éducation, ſont à plaindre !

LETTRE XLV.

A Paris, 13 *Mai* 1717.

IL ne faut pas différer un moment, Madame, de vous faire de nouveaux compliments ſur le noble & digne mariage de Mlle. votre petite-niece. Les noces furent célébrées hier très-magnifiquement chez M. le Cardinal & M. le Duc de Noailles. Tout s'y paſſa avec grandeur & magnificence; & la préſence de S. A. R. mit la derniere perfection à la fête. Voilà, Madame, un narré ſimple de ce qui vous ſera mandé plus en détail.

Je ne puis vous exprimer la dignité, les graces, les gentilleſſes avec leſquelles le

Roi a rendu & reçu la viſite du Czar. Mais je dois vous dire en même-temps que ce Prince, prétendu barbare, ne l'eſt point du tout. Il nous a fait connoître des ſentiments de grandeur, de généroſité & de politeſſe, auxquels nous ne nous attendions point. Je ne ſuis jamais content de ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je ne ſaurois écrire avec autant de confiance & d'abandon, que lorſque vous me faites la grace de me ſouffrir auprès de vous.

Je n'aurai plus l'honneur de vous parler des affaires de l'Egliſe. Je vous envoye une lettre qui vous fera plaiſir, par laquelle vous connoîtrez que l'opinion des Evêques les plus déclarés contre la Conſtitution, & par conſéquent les plus éloignés du Pape, n'eſt pas ſuivie dans leur Dioceſe: autre matiere, Madame, qu'il faut remettre à une entrevue.

Je crois que le jugement de l'affaire des Princes eſt différée: le Roi jouit d'une parfaite ſanté, & ſans complaiſance, devient tous les jours plus aimable.

LETTRE XLVI.

A Paris, ce 3 Août 1717.

J'Ai voulu laiſſer le plaiſir à Me. de Dangeau & à Me. de Caylus, Madame, de vous apprendre le rétabliſſement de M. le Maréchal de Tallard, dans les bonnes graces de M. le Régent. Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en dirai les particularités : le premier endroit par où j'ai été ſenſible à ſon rétabliſſement, c'eſt de voir la volonté du feu Roi accomplie : d'ailleurs, Madame, vous ſavez que je ſuis ſon ſerviteur & ſon ami.

Les nouvelles de Hongrie du 12, devant Belgrade, ne parlent point encore de l'approche des Turcs; la tranchée n'étoit pas ouverte: on n'eſt point encore éclairci de l'entrepriſe des Eſpagnols ſur l'Italie ou ſur les côtes d'Afrique : après ce que vous avez vu de la foibleſſe de cette Monarchie, il eſt aſſez ſingulier que nous lui voyions une flotte à la mer, la France n'étant pas en état d'y avoir deux vaiſſeaux.

Le Roi eſt toujours dans la plus parfaite ſanté qu'on puiſſe ſouhaiter : quelque

récit avantageux qu'on vous en puiſſe faire, croyez qu'on n'exagere rien.

Je ne ſais rien de particulier ſur ce qui regarde la Reine d'Angleterre, & le Roi ſon fils : il eſt toujours en Italie, & je ne prévois pas qu'il en ſorte ſitôt, par la ſituation où ſe trouvent les affaires d'Angleterre. Il faut vivre en repos juſqu'à la fin de ſes jours; ce qu'elle a éprouvé du monde dans les dernieres années doit lui donner une grande joie d'en être ſéparée.

LETTRE XLVII.

A Paris, ce 17 *Avril* 1718.

J'Oſe vous aſſurer, Madame, que je ne ſuis à mon aiſe, & en pleine liberté, que lorſque vous me faites l'honneur de me ſouffrir auprès de vous : vous êtes inſtruite de tout : mais qu'il y auroit de mots à ajouter à tout ce que vous pouvez ſavoir ! & qu'on eſt éloigné de vous faire des peintures vives & naturelles ! Je m'échapperai au premier jour pour aller à St. Cyr : il n'y a que ce lieu-là où je puiſſe ouvrir mon cœur ſans aucun ménagement. Le Roi eſt l'enfant le plus charmant, le plus aimable, & dont les diſpoſitions na-

turelles sont telles qu'on le peut souhaiter : il a déja des connoissances au-delà de son âge; porté au bien & à la douceur; de la droiture dans ses premiers mouvemens; juste, & ne connoissant jamais le mal, sans vouloir qu'il soit réprimé : toute la gayeté & l'enjouement de l'enfance : & l'on le ramene facilement à des choses sérieuses, & à faire des réflexions; une docilité naturelle : jamais de répugnance à faire les choses qu'on lui inspire : quand on lui fait connoître une faute dans laquelle il est tombé, il en convient, & la premiere parole qu'il répond, c'est : *Je ne le ferai plus*. M. de Fréjus est très-content de ses études : il mêle la douceur & un peu de sévérité pour lui donner des moments d'attention, mais sans le gêner; & cela est si vrai, que le Roi ne lui a pas encore témoigné d'impatience de sortir de l'étude, quand il y est : ne craignez point, Madame, qu'on le charge de trop de choses : tout se fait avec douceur : on ne lui impose de petits assujettissements, que pour lui donner plus d'envie de se divertir : il lit fort couramment, écrit assez bien, a bon air à la danse, & a dans toute sa personne une grace & une majesté qui préviennent tout le monde en sa faveur. Ne croyez point, Madame, qu'il

y ait de la prévention dans ce que j'ai l'honneur de vous mander ; c'eſt un portrait ſincere de tout ce que je remarque dans ce cher & précieux enfant. Je ne le quitte ni jour ni nuit : & en le voyant, il renouvelle ſans ceſſe une douleur que je ſens plus vivement que jamais : je retrouve dans ce cher enfant des reſſemblances qui me font eſpérer qu'il imitera un jour celui que nous pleurons, & que nous aurons tous les jours plus de ſujet de regretter. Je mande à Mlle. d'Aumale de vous lire ma lettre pour vous en épargner la peine : je ſais qu'en quelque état que vous puiſſiez être, vous ſentirez un mouvement de joie, en entendant un récit fidele de ce que j'ai remarqué dans un Roi qui vous eſt ſi cher.

M. du Maine ſort de ma chambre ; je ne vous ferai point le récit de notre converſation : ſon état eſt à plaindre de bien des façons différentes : il me ſemble que le départ de M. ſon fils eſt encore bien incertain, par pluſieurs incidents trop longs à vous mander : après mûres réflexions, je ne ſais s'il fait bien de l'envoyer en Hongrie : vos bontés pour moi, Madame, me font prendre la liberté de vous mander que j'y envoye le Marquis d'Alincourt : ce n'eſt pas ſans peine intérieure,

mais il faut aimer ses enfants pour eux-mêmes : d'ailleurs, la vie des jeunes gens à Paris est si déréglée, qu'il faut un peu les dépayser.

La Reine d'Angleterre reçoit tous les soulagemens qu'elle peut raisonnablement espérer dans la douloureuse & triste situation de son état.

LETTRE XLVIII.

A Paris, le 20 Avril 1718.

LA lettre de Me. des Ursins vous amusera un moment : je vous supplie de me la renvoyer : son cœur, son esprit, & sa maniere de penser ne changent point : quand on voudra bien juger d'elle sans prévention, on conviendra que c'est une personne aimable qui s'est attirée de la distinction dans tout le cours de sa vie : mais le monde est bien éloigné de vouloir rendre justice : l'on s'attache aux plus petits défauts pour décider de la réputation, en oubliant toutes les qualités les plus estimables. Enfin, Madame, le Courier de Vienne est arrivé, qui a apporté la nouvelle que l'Empereur acceptoit les conditions du Traité que la France &

l'Angleterre lui ont proposées : il est question à présent de le mettre à exécution ; c'est ce qui se réglera pendant le cours de l'été.

Le Roi se porte dans la perfection ; il devient aimable & raisonnable tous les jours : il y a lieu d'espérer que vos affaires de St. Cyr seront conduites toujours à votre satisfaction : je ne saurois croire que des vôtres particulieres, il n'en soit pas de même.

P. S. Le bruit qui a couru que le Chevalier de St. George étoit parti d'Urbin, ne se trouve pas véritable : ce qu'il y a de certain, c'est qu'on songe à le marier, & que c'est le parti le plus sage pour lui, & le plus utile pour la France.

LETTRE XLIX.

A Marly, ce 11 *Mai* 1718.

JE suis assuré, Madame, que vous êtes bien affligée de la mort de la Reine d'Angleterre, sans que vous envisagiez la fin de sa vie comme un malheur. On ne sauroit douter de son bonheur : & dans quel état de souffrance cette infortunée Princesse n'a-t-elle pas été depuis trente

ans qu'elle eſt de retour en France ? enfin, la mort finit tout & la ſépare de nous : il faut donc par raiſon même, ſans le ſecours de la foi, n'avoir d'objet que pour un bien qui ne finit jamais. Les foibles ſecours qui dépendent de moi ſeront offerts & employés pour le ſoulagement d'un nombre infini d'Anglois, qui ne vivoient que des charités de la Reine. Le détail de cela vous fera compaſſion, quand vous le ſaurez ; c'eſt un article que je remets à notre premiere entrevue. Vous apprendrez avec quelque ſurpriſe que Me. des Urſins eſt rentrée en grace auprès du Roi d'Eſpagne : S. M. C. l'a fait aſſurer de ſon amitié & de ſa protection par le Comte St. . . .

LETTRE L.

A Paris, le 28 *Mai* 1718.

JE vous envoye une piece curieuſe, j'oſe dire pour vous & pour moi, dont j'ai ſous-ligné quelques endroits : il faut avouer que la perſonne qui m'écrit eſt incomparable : elle a dans le cœur & dans l'eſprit les mêmes mouvements qu'à vingt-cinq ans : & je ne ſais ſi l'envie de faire

figure & de dominer n'eſt point encore plus forte en elle qu'elle n'a été, malgré le ſouvenir des cataſtrophes qui lui ſont arrivées : je ne répondrois pas que l'idée d'aller chercher la niece du Czar ne paſſât dans ſa tête bien réellement : je vous avoue, Madame, que je ſuis tranſporté de joie en apprenant la vivacité & la gentilleſſe de votre imagination, de ſavoir peindre le caractere des perſonnes en deux mots, & de rappeller en même-temps tous les incidents qui ſont arrivés dans leur vie. Comment ne voulez-vous point qu'on regrette toujours l'honneur & le plaiſir de vous entretenir ? Malgré les foibleſſes qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans Me. des Urſins, elle mérite de l'eſtime & de la conſidération ; mais gardons-nous bien, Madame, de proférer jamais de telles paroles ; l'on ne peut ſe les permettre qu'auprès de votre loge ; & ce n'eſt qu'avec vous, Madame, que le cœur peut s'épancher ſans réſerve. La ſanté du Roi nous ſoutient dans toutes nos peines : il croît, il ſe fortifie, & nous donne toute ſorte d'eſpérance pour l'avenir : Dieu le conſerve, & lui puiſſe inſpirer des ſentiments dignes de ſa naiſſance, & capables de rendre heureux le peuple dont il ſera chargé !

Les affaires de l'Eglise ſont en mouvement : je ne ſais quand ni comment elles finiront : les Bulles ſont accordées ; vous le ſavez, Madame ; on a eu aujourd'hui la confirmation qu'elles ont été préconiſées dans le dernier Conſiſtoire ; ainſi voilà un petit incident fini : mais l'affaire de la Conſtitution ne l'eſt pas : le Régent a écrit au Cardinal de Rohan pour le preſſer de revenir. Enfin, je ſuis venu à bout de faire payer une année de la penſion de Me. de Caylus : vous ſavez, Madame, que toutes les affaires de ces pauvres Anglois ont été remiſes au Duc de Noailles, qui s'en débarraſſera bientôt, s'il peut : il aura raiſon. Il me paroît que les affaires d'Eſpagne s'embrouillent par rapport au projet du Traité propoſé par l'Angleterre.

Le Roi eſt toujours le plus aimable enfant du monde. Je n'aime que lui dans ce pays ; & il me ſemble que tout le monde penſe aſſez comme moi. Il m'eſt bien doux de former un Maître à ma patrie : mais je ſuis trop vieux pour eſpérer de voir jamais les merveilles de ſon regne ; & les malheurs de ſa minorité me feront quitter la vie ſans regret.

LETTRE LI.

A Me. de Glapion.

Villeroy, *ce* 5 *Juin* 1720.

QUe je ſuis offenſé, Madame, que vous ſoyez étonnée des attentions que j'ai aux intérêts de Mlle. d'Aumale! n'eſt-ce pas la même perſonne qui a été honorée des bonnes graces du feu Roi & de ſa confiance? & n'a-t-elle pas été auprès de Me. de Maintenon juſqu'au dernier moment de ſa vie, avec une fidélité & un déſintéreſſement dont il n'y a point d'exemple? Penſe-t-on aſſez mal à St. Cyr, pour croire qu'un homme comblé de graces, d'honneurs, de bienfaits, & plus que tout cela, de la confiance du feu Roi, puiſſe jamais lui manquer en actions, ni en penſées?

Je vous aſſure, Madame, qu'on eſt comblé de ſatisfaction des premiers moments que le Roi a paſſé chez vous. Que ſera-ce quand il aura vu tout l'intérieur de votre maiſon? Je vous renvoye les choſes précieuſes qu'on m'a apportées. Elles viennent du feu Roi; il s'en eſt ſer-

vi : en faut-il davantage pour les rendre eſtimables ? Je ne ſaurois trop en raſſembler.

Feu M. de Meaux étoit admirable en tout, pénétré de la foi la plus vive, brûlant du deſir d'en pénétrer les autres : & de quelle maniere exprime-t-il ſes ſentimens ! Qu'on ſeroit heureux d'être auſſi perſuadé qu'il l'étoit des vérités de la Religion ! Je voudrois être auſſi ſoumis que convaincu. M. d'Ormeſſon eſt un homme merveilleux. Il joint aux qualités eſſentielles les manieres les plus honnêtes.

Le magnifique & ingénieux préſent que vous avez fait au Comte de Sault eſt arrivé entier. Quel plaiſir d'y retrouver des perſonnes de connoiſſance ! L'enfant a réſiſté à la paſſion de tout détruire ; il y a eu des geſtes d'admiration, des regards de plaiſir, des exclamations de joie : les mains ſeules ont été immobiles. Si vous voyiez tout ce qu'il montre d'eſprit, & tout ce qu'il en promet, vous ne ſeriez point ſurpriſe de cette marque de ſageſſe. Vos Novices ſont des Fées. Pour moi, quand je me repréſente Me. de Glapion, au milieu de ces jeunes perſonnes, les excitant au travail, il me vient une foule de comparaiſons : mais comme elles ſont ou trop ſaintes ou trop profanes, je les

paſſe pour ne point offenſer votre Religion ou votre humilité. Mille reſpects à toutes vos Dames, & combien pour vous!

LETTRE LII.

A la même.

Paris, 13 *Décembre* 1725.

JE vous ſuis ſenſiblement obligé, Madame, du détail que vous me faites des deux viſites dont la Reine vous a honorées. Rien ne me confirme davantage les marques de bonté & de diſtinction que vous en avez reçues pendant le peu de temps que vous avez eu le bonheur de la poſſéder. Combien ſon inclination augmentera-t-elle pour votre ſainte & Royale Communauté, à meſure qu'elle connoîtra particuliérement les perſonnes qui la compoſent? Plus elle ſera informée des grandes & héroïques qualités du feu Roi, plus ſon attachement augmentera pour le Roi, & lui fera ſentir qu'elle doit lui repréſenter ſans ceſſe les exemples de ſon biſaïeul, pour le rendre héritier de ſes vertus, comme il l'eſt de ſes Royaumes. Vous êtes toutes ſi pénétrées de ces vé-

rités-là, & si attentives à remplir vos devoirs, que vos paroles & vos actions tendront toutes à rappeller les belles actions du grand Roi que nous avons perdu. Souffrez que je ne réponde rien de plus aux lettres que vous m'avez écrites: il faut pouvoir épancher son cœur avec plus de liberté pour expliquer la vivacité & la sincérité de ses sentimens. La situation où je me trouve est plus douce & plus tranquille, que celle où vous me souhaiteriez, & où je ne me desire pas. J'ai trop d'expérience des affaires du monde, pour ne pas prévoir que je n'aurois pas un moment de repos, si je me trouvois à portée de parler & d'agir comme il convient à un homme de mon âge, dans la place où j'ai été, qui me met dans l'obligation d'oser dire tout ce qu'il convient que le Roi sache pour l'honneur de son regne. Je ne doute pas que M. de Fréjus, à mesure qu'il s'élevera, n'inspire au Roi de protéger le plus utile Couvent du Royaume. Mon Dieu, Madame! qu'une longue vie est accompagnée de peines & de tourments! & qu'on a eu raison de dire, que personne n'accepteroit la vie, si l'on en savoit les conditions! la mienne finira bientôt. Toute sainte Religieuse que vous êtes, & quelque envie que

j'aye de devenir Saint, j'ose vous dire, (& à quatre-vingt-deux ans cela doit être permis) que je suis avec un tendre & fidele attachement, tout à vous. M. le Curé de St. Paul me le pardonnera, s'il lui plaît.

LETTRES DE MONSIEUR DE VALINCOUR A Me. DE MAINTENON.

LETTRE I.

C'Eſt à vous, Madame, que je dois l'honneur qu'il a plu au Roi de me faire, en me nommant pour ſuccéder à M. Racine : & j'eſpere que vous aurez la bonté de me continuer l'honneur de votre protection, dans la ſituation où je me trouve par la mort de M. Deſpréaux. Je prends la liberté de vous envoyer un Mémoire, où je rends compte au Roi du peu de travail qui s'eſt fait, & de ce qui ſeroit néceſſaire pour le faire avancer plus qu'il n'a fait jusqu'à préſent.

Monſeigneur le Comte de Toulouſe

m'a ordonné, Madame, d'avoir l'honneur de vous dire, qu'il a cru devoir vous épargner la peine de parler au Roi la premiere d'une affaire qui eſt bien petite par rapport à toutes celles dont vous êtes accablée ; mais qu'il eſpere que vous voudrez bien le ſeconder dans la demande qu'il a eu la bonté de faire.

Il me ſemble que vous me négligez fort, & qu'il y a long-temps que vous ne m'avez demandé des graces. Eſt-ce que vous commencez à vous appercevoir que vous avez quelque crédit à la Cour ? & croyez-vous vous y pouvoir ſoutenir ſans moi ? Quoi qu'il en ſoit, il y auroit beaucoup d'ingratitude à vous, Madame, d'oublier les ſervices importants que je vous ai rendus, & que je puis vous rendre encore, quand ce ne ſeroit qu'aux Etats de Bretagne, pour Meſſieurs des Miſſions étrangeres. Cependant je fais mille vœux pour votre précieuſe ſanté, & pour le retour d'un temps auſſi tranquille, que celui où l'on diſoit que vous aviez de l'eſprit. J'ai l'honneur de vous envoyer un eſſai de ce que vous m'avez fait l'honneur de me propoſer. Je tâcherai de faire mieux : mais je ne réuſſirai jamais, tant qu'on me croira Janſéniſte. Je me ſouviens que Lully ayant un

procès qui lui tenoit fort au cœur, fit dire au Roi par M. Colbert, qui le pressoit pour un Opéra, qu'il ne pourroit faire une note, que son procès ne fût jugé & gagné.

LETTRE II.

Versailles, 13 *Juin.*

IL y a, Madame, fort long-temps que vous n'avez eu recours à ma protection ni à mon crédit. Comme ni l'un ni l'autre ne vous ont jamais manqué dans les occasions, je suppose que vous n'en avez plus besoin, & que vous êtes assez bien à la Cour pour que je puisse à mon tour avoir recours à vous. Souffrez donc, s'il vous plaît, Madame, que je vous supplie très-humblement d'avoir la bonté de me marquer ce que je dois faire dans une occasion où je voudrois bien ne point faire de faute. Voici de quoi il s'agit.

Un Irlandois, à qui j'ai autrefois procuré quelques secours, m'a amené plusieurs Officiers de sa nation, gens de condition & de service, qui croyent tous être en état de faire soulever l'Irlande avec un peu d'assistance. Il y en a même un,

qui promet de faire livrer au Roi, Londondery & le Fort de Killemor, moyennant quatre mille pistoles payables après l'exécution.

Comme je n'ai ni le caractere ni l'habileté qu'il convient pour me mêler de ces sortes d'affaires, & qu'il me semble même que c'est une espece de faute que d'en entendre parler sans ordre, permettez-moi, s'il vous plaît, Madame, de vous demander si c'est à M. Chamillart ou à M. de Pontchartrain que je dois remettre les Mémoires que m'ont donnés les Irlandois. Ils prétendent que, pour garder le secret qui est très-important, il seroit nécessaire qu'on ne les vît point traiter avec aucun Secretaire d'Etat : mais celui qui aura soin de cette affaire pourra aisément prévenir cet inconvénient. Ils demandent aussi avec grande instance, que l'on n'en donne aucune part à Mylord Midleton, qui leur est très-suspect. Je ne sais s'ils ont raison ou tort.

Vous voyez, Madame, avec quelle humilité je renonce à la Politique. Je ne dirois peut-être pas la même chose de la Philosophie : & il y a des moments où je serois tenté de porter envie à la capacité & aux lumieres de M. de Messange, à quelque chose près, Mais du moins ne

puis-je m'empêcher de lui envier l'honneur qu'il a de vous voir & de vous entendre, en des moments où vous n'êtes point enveloppée dans cette grande coëffe noire, qui vous dérobe aux regards du genre humain. Pour moi, Madame, qui suis accoutumé à ne traiter avec vous qu'au travers de ce nuage, je suis fort accoutumé à penser, toutes les fois que je le vois, qu'il renferme & qu'il cache plus de vertu, plus de graces, plus de bonté, plus de lumieres, que l'on n'en pourroit trouver dans toutes les femmes qui sont au monde. Il ne faut pas même beaucoup de foi pour croire tout cela, ni par conséquent, Madame, pour conserver les sentiments du profond respect, &c.

LETTRE III.

IL y a long-temps, Madame, que j'ai appris par Me. de Caylus l'honneur qu'il vous a plu me faire, de penser à moi au sujet de la maladie de Mgr. le Comte de Toulouse. J'aurois déja eu celui de vous en faire mes très-humbles remercîments : mais j'attendois que j'eusse quelque demande à vous faire. Car, avec les intelligences bienfaisantes, comme vous

êtes, le meilleur moyen de remercier d'une grace reçue est d'en demander une nouvelle.

En voici une, Madame, qui se présente naturellement. Ce n'est pas une petite entreprise : car le placet est horriblement long : & si le Roi avoit le choix, ou de lire ce que je prends la liberté de lui écrire, ou de me donner ce que je prends la liberté de lui demander, je ne doute pas que le dernier ne lui parût le plus commode. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il ne feroit que ressembler à César, qui ayant menacé un homme de le tuer, ajouta : *Il m'est plus facile de le faire que de le dire.*

Mais, Madame, voici une lettre qui devient presque aussi longue que le Placet. Permettez-moi pourtant de l'allonger encore pour vous représenter, qu'un seul mot du Roi, & qui ne lui coûte rien, me peut rendre le plus heureux homme de son Royaume, & que votre protection peut me faire obtenir ce mot. Souffrez, Madame, que je vous la demande, non par aucun mérite qui me la puisse faire espérer, mais par l'inclination générale que vous avez à faire du bien à tous ceux à qui vous en pouvez faire.

LETTRE IV.

Au Roi.

SIre, le Sr. Dandrezelle cherche à vendre sa charge, suivant la permission que V. M. lui en a accordée. Si j'étois en état de la payer, je ne demanderois d'autre grace, que la permission de l'acquérir avec l'honneur de devenir son domestique, la seule chose que je souhaite au monde. Mais, Sire, tout mon bien n'égale pas le prix de cette charge : j'ai une grosse famille : & je craindrois de tomber dans l'inconvénient du Sr. Bergeret, qui en ayant acheté une pareille, est mort sans payer ses créanciers.

Il y a vingt-trois ans, Sire, que, sous les ordres de M. le Comte de Toulouse, je suis chargé de tout ce qui regarde les prises. Il m'en a passé par les mains pour plus de deux cents millions. Beaucoup de gens y ont gagné des richesses immenses, en faisant de leur industrie ou de leur crédit un usage qui leur paroissoit légitime, & que je n'ai pas cru devoir suivre, parce qu'il me paroissoit douteux. Aussi oserois je assurer V. M. que, durant un si

grand nombre d'années, & parmi une ſi grande multitude d'affaires où la moindre choſe décide de la main-levée ou de la confiſcation, jamais il n'eſt arrivé chez M. le Comte de Toulouſe aucune mépriſe ni aucun ſujet de plainte de la part des Armateurs, ni des Réclamateurs, & que j'ai toujours été en état de répondre de la fidélité & de la probité de mes Commis comme de la mienne propre.

Oſerois-je, Sire, ſupplier très-humblement Votre Majeſté de m'accorder un brevet de retenue du prix de la charge du Sr. Dandrezelle, que je pourrois emprunter par ce moyen-là ? Diogene demanda un jour un écu à Alexandre : ce Prince répondit que c'étoit trop peu pour Alexandre. Diogene demanda cent mille écus : & Alexandre répondit que c'étoit trop pour Diogene. En comparant V. M. à Alexandre, ma demande doit paroître fort modeſte. Mais en me comparant à Diogene, elle pourra paroître téméraire : & en ce cas, je recevrai comme une grace le pardon que je vous ſupplie très-humblement d'accorder à ma témérité.

LETTRE V.

A Madame de Maintenon.

APrès vous avoir rendu mille très-humbles actions de graces que je vous dois, de vous souvenir de moi en cette occasion-ci, oserois-je vous demander la même grace pour une infinité de petites affaires dont vous êtes accablée; parce que votre bonté & votre charité ne vous permettent pas de les négliger. Car vous ne vous contentez pas d'être comme cet Empereur, qui ne perdoit pas un jour: avide de faire du bien, vous ne perdez pas même une nuit. Peut-être, Madame, ferois-je un assez bon Secretaire de vos commandements, pour une partie de ces détails. Du moins puis-je vous offrir deux qualités essentielles, la fidélité & le secret. Je ne chercherois point à me donner par-là du crédit dans le monde: car assurément je ne le dirois à personne. Mais je me tiendrois trop heureux, si je pouvois me flatter de vous soulager de quelques peines, & de contribuer à la conservation d'une santé, dont les nouvelles que j'apprends tous les

jours m'allarment, & pour laquelle je donnerois la mienne. J'espere, Madame, que vous approuverez le respect & la modestie qui m'empêchent d'en aller savoir tous les jours des nouvelles à votre porte. Car je ne suis pas assez innocent pour ne pas savoir me faire honneur, si j'en avois envie, de passer trois ou quatre fois par jour dans votre anti-chambre avec un air fort empressé, & d'en sortir avec grand bruit & avec un visage gai, ou triste, selon que votre santé seroit plus ou moins bonne. Cela feroit son effet parmi les Courtisans, & même jusques dans mon petit domestique. Car je ne suis jamais bien servi de mes valets, que le jour qu'ils m'ont vu entrer chez vous. Cela arrive rarement : mais outre que je suis ennemi de tout ce qui a le moindre air d'affectation, je craindrois qu'à la fin il ne m'arrivât la même chose qu'à une bonne femme, dont je ne puis m'empêcher de vous faire le conte. C'étoit la femme d'un Artisan, qui s'étoit prise d'affection pour Me. de Longueville. Un jour elle trouva dans l'anti-chambre de la Princesse malade, une grande femme avec un habit fort uni, des manches fort longues, une grande coëffe noire, mais qui n'étoit point du tout mise comme la vo-

tre, Madame : la bonne femme s'approche & demande des nouvelles de la Princesse : la grande femme noire ne daigna pas lui faire la moindre réponse. L'autre croyant que tout étoit perdu, se mit à faire de grands cris : la grande femme noire importunée, dit à un valet de chambre : *Faites-moi sortir cette pleureuse : c'est bien à une bégueule comme cela à être en peine de la santé de Me. de Longueville !*

LETTRE VI.

Ce 26 *Août* 1715.

J'Espere, Madame, que selon votre justice ordinaire, vous me saurez quelque gré de vous avoir épargné la lecture d'une ou deux lettres inutiles. Tous ceux qui sont à portée d'avoir l'honneur de vous écrire n'en usent peut-être pas de même, & je doute qu'aucun d'eux vous donne matiere à lui faire le même reproche qu'Auguste faisoit à Horace : *Pourquoi m'écrivez-vous si rarement ? craignez-vous qu'il ne vous soit honteux que la postérité sache qu'il vous a été permis d'être en quelque commerce avec moi ?* Pour moi, Madame, je ne crains point cette honte :

mais je craindrai toujours celle d'abuſer d'un temps auſſi précieux & auſſi utile que le vôtre. L'affaire dont il vous a plu me faire l'honneur de me charger n'eſt pas ſans beaucoup de difficultés, par la mauvaiſe diſpoſition, & peut-être par un peu de prévention où eſt M. le Maréchal de Château-Renaud ſur le ſujet de M. Duval-Pinart.

Voilà les pieces du procès. Ce n'eſt pas, Madame, afin que vous liſiez ces paperaſſes-là, mais afin que vous les remettiez à la Dame de St. Cyr, qui vous a préſenté le Mémoire. Elle pourra envoyer ces lettres ſous le ſecret à M. Duval-Pinart, afin qu'il lui réponde juſte ſur les difficultés qui y ſont contenues, en lui recommandant ſurtout de marquer préciſément & ſimplement la vérité, qui ne doit jamais, Madame, vous être déguiſée, pour quelque intérêt que ce puiſſe être.

Voilà, Madame, le premier de tous ceux que vous avez mis ſous l'honneur de ma protection, qui n'en ait pas reſſenti de prompts effets: & cela fait voir qu'il faut que ſon affaire ſoit bien difficile.

Je dois même, Madame, avoir l'honneur de vous faire obſerver, que, par un petit mot qui eſt dans la lettre du Ma-

réchal, & que j'ai marqué de crayon rouge, il ſemble inſinuer que ces ſortes de nominations ne regardent que le Commandant de la Province, & non le Gouverneur.

LETTRE VII.

Ce 4 Septembre 1715.

JE ſens, Madame, comme je dois, les marques de bonté que j'ai reçues de vous: je ne les oublierai de ma vie. Trouvez bon que je vous en marque ma reconnoiſſance, en la maniere que je le puis, c'eſt-à-dire en prenant part à votre douleur, quoique je ſois accablé de la mienne. N'étant plus à portée de recevoir des marques de votre protection, je dois paſſer le reſte de ma vie à me ſouvenir de celles que j'en ai reçues. Vous avez eu deux fois la bonté d'empêcher auprès du Roi ma ruine totale, qui m'étoit préparée par le même homme: une fois pour avoir trop ſoutenu contre lui les intérêts du Prince à qui je ſuis attaché, & une autre fois, parce qu'il crut faire ſa cour en m'accuſant d'être Janſéniſte, quoiqu'il fût aſſuré du contraire. J'étois

perdu ſans vous, & je ne dois jamais l'oublier : & cela tient plus de place dans mon cœur, que tout le bien que vous auriez pu me faire.

LETTRES
DE DIVERSES
DAMES
A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De Mad. la Duchesse de Mantoue.

Comme je me flatte, Madame, que vous me conservez toujours quelque part dans votre précieux souvenir, & que vous avez encore pour moi les mêmes bontés dont vous m'avez honorée dès mon enfance, j'ose vous ouvrir mon cœur dans le dernier secret sur l'état où je me trouve, & sur le parti que mes malheurs me réduisent à prendre pour ma sûreté. Je vous supplie de rendre compte au Roi, de ce que je

vais avoir l'honneur de vous dire : je ne puis être contente de ma conduite, qu'elle n'ait son approbation & la vôtre.

Vous savez, Madame, mes infortunes : mais vous ne les connoissez pas dans toute leur étendue, Je ne sais si, sans les avoir éprouvées, il est possible de les imaginer : & j'ai de la peine moi-même à croire ce que je vois de l'excès de la mauvaise volonté de M. le Duc de Mantoue à mon égard. Elle est si terrible, que j'en dois tout craindre sans exception. Sa conduite a coûté la vie à la feue Duchesse, aprés trente-trois ans de patience, sans qu'une vertu & un mérite admirés de tout le monde, y ayent rien pu changer : & si elle a duré si long-temps, mille raisons combattoient pour elle, qui ne sont pas pour moi. Elle étoit Italienne : elle étoit entrée dans les affaires avec utilité pour lui ; grace dont il ne m'a pas crue digne : elle étoit attaquée d'un mal qui faisoit attendre une fin plus prompte qu'elle n'a été ; elle avoit de grands biens à léguer. Non-seulement il a continué avec moi les mauvais procédés commencés avec elle : mais il a donné en des énormités si affreuses, qu'il n'est pas permis d'en faire le détail. C'est peu d'avoir manqué à toutes les paroles qu'il m'avoit données sur son

changement de vie, & à toutes les conventions de mon contrat de mariage : il y a preſque autant de temps qu'il y en a que je ſuis mariée, que je ne reçois de lui que des marques d'éloignement, de haine, de mépris, de mauvaiſe volonté, ſans compter celles des gens indignes qui l'obſedent, & qui ſe diſputeroient à l'envi l'honneur de le débarraſſer d'une femme qui l'incommode, & pour laquelle il n'a que de l'averſion. C'eſt ce qui me fait prendre la réſolution d'eſſayer par tous moyens de me retirer dans un Couvent en Lorraine, pour n'être point à charge à Sa Majeſté, pour ne lui faire aucun embarras, ſachant, à n'en pouvoir douter, que par-deſſus toutes les différentes ſortes d'oppreſſions dont M. le Duc de Mantoue me menace, ſon deſſein eſt, auſſi-tôt qu'il ſera à Veniſe, de me mettre dans un Couvent à Padoue, où je ſerai en danger de finir tous mes malheurs par tous les différents attentats qu'il eſt apparent qu'on pourroit faire ſur ma réputation & ſur ma vie.

J'oſe vous dire, Madame, que ma ſeule conſolation eſt d'avoir tâché de rendre ma conduite ſi irrépréhenſible, que lui-même ne me trouve d'autre défaut que celui d'être ſa femme, d'être Françoiſe, d'être

trop applaudie & compatie de tout le monde, quoique je ne parle qu'à Dieu de mes malheurs, & que je les dissimule à tout ce qui n'y peut remédier.

J'avois fort résolu, Madame, de pousser la patience jusqu'à la fin : mais je me vois non-seulement inutile aux intérêts du Roi, mais plutôt regardée comme suspecte, dès qu'il s'agit de quelque chose qui y a rapport : de plus, il n'est point question de succession, ni de retour vers Dieu, ni vers moi, puisqu'il craint également l'un & l'autre, & qu'il n'en reste plus le moindre espoir dans tous ceux qui le connoissent mieux, & qui sont plus capables de juger de ses discours & de ses sentiments. Mr. & Mad. la Princesse de Vaudemont sont témoins de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, Madame. J'espere que quelque violent que soit mon état, & la résolution que je dois exécuter, hardie, la même Providence qui m'a conduite ici malgré mes pressentiments & mes répugnances, m'étant sacrifiée comme une victime à l'obéissance de mes parents ; cette même Providence, dis-je, m'aidera à m'en tirer, de maniere à être plainte, sans être condamnée. J'espere encore de la bonté du Roi & de la vôtre, Madame, tout le secret que requiert une affaire aussi

aussi délicate. Que personne, au nom de Dieu, ne la puisse pénétrer : pas même Madame ma mere, puisque ne sachant ni le temps ni la maniere dont je pourrai exécuter mon projet, le moindre soupçon pourroit me coûter la vie, qui sera, je vous assure, Madame, toute remplie de la tendre vénération, & du parfait attachement que j'ai toujours eu pour vous, &c.

P. S. Mr. de Pampadour, qui aura l'honneur de vous rendre cette Lettre, Madame, se chargera de m'envoyer votre réponse, si vous voulez bien la lui donner, sans lui rien dire de cette affaire, dont il n'est point informé. Qu'elle soit prompte, je vous en conjure, Madame ; car un jour de retardement seroit très-préjudiciable.

LETTRE II.

De Me. la Marquise de la Valliere.

QUelle ressource, Madame, je trouve toujours en vos bontés ! J'en croirai donc toujours être comblée, & je verrai toujours qu'elles ne sont pas encore

épuisées pour moi ! La Lettre dont il vous a plu m'honorer, a calmé sur le champ les nouvelles agitations de mon cœur affligé : un mot de vous suffit pour rassurer : les propos de M. d'Antin n'en demandoient pas moins. Je ne sais quel a été son projet ; car on n'aime guere à affliger des malheureux : mais sitôt qu'il m'eut dit que le Roi doutoit de mon extrême attachement pour sa personne, il sentit quels progrès ces idées faisoient dans un cœur trop apprivoisé à la douleur & ébranlé par un pareil reproche. J'eus donc recours à vous sur le champ, Madame, & vous avez daigné me consoler : je n'ai pu me refuser de vous en faire mes très-humbles remerciments, en attendant que je les puisse faire moi-même à Fontainebleau, où vous me conseillez de me retrancher : avec quelle impatience j'attendrai ce moment !

LETTRE III.

De Mad. la Princesse de Montauban.

VOus avez, Madame, les airs les plus gracieux pour moi : hier vous me saluâtes : aujourd'hui vous m'avez trouvée

à votre passage, & vous avez souri. C'est donc vous qui me donnez toute la confiance que le respect peut permettre, de vous dire ma triste situation. J'ai vu avec douleur donner l'Abbaye de Maubuisson à un sujet qui me paroissoit n'avoir rien de préférable à ma fille, si ce n'est une étoile plus heureuse. Je serai contente de la mienne, si vous avez assez de bonté pour moi pour me consoler un peu en me menant à Marly ce voyage : en voilà trois de passés, sans que le Roi y ait mené la triste Princesse de Montauban.

LETTRE IV.

De Mad. de Montmorenci.

MAdame, je vous demande très-humblement pardon, si je prends la liberté de m'adresser à vous-même, pour vous supplier de m'accorder votre protection auprès du Roi, pour me dégager de la place dont Sa Majesté m'a honorée auprès de Madame la Duchesse. Je suis totalement dépourvue des qualités nécessaires pour vivre à la Cour : je ne sais ni tromper, ni trahir, ni prévenir les cabales, ni en imaginer, ni me faire valoir

par de faux empreſſements, ni m'aſſujettir aux caprices d'autrui. J'ai donc trop de raiſon pour y être avec agrément : mais je n'ai pas aſſez de vertu pour y ſoutenir la perſécution que des perſonnes que je n'ai jamais offenſées m'y ont ſuſcitée. Je ne puis m'y ſavoir déchirée par les diſcours publics, ſans en prendre un chagrin aſſez violent pour altérer tout-à-fait ma ſanté, qui naturellement eſt très-mauvaiſe, & point du tout propre au tracas & à l'agitation de ce pays-ci. Je ſais, Madame, la compaſſion que vous avez des perſonnes affligées, & j'ai même eu lieu de croire que vous avez eu pitié de ma ſituation. Je prie le Seigneur qu'il ſoit votre récompenſe, & qu'il prolonge vos jours à proportion du ſoin que vous prenez de rendre ceux des autres agréables ou tranquilles ! Les miens ne le peuvent être, qu'en les paſſant dans le ſecret de ma maiſon, pour y gouverner moi-même des enfants deſtinés par leur naiſſance à ſervir Sa Majeſté. J'eſpere, Madame, que vous ne me refuſerez pas de me protéger dans cette occaſion, &c.

P. S. Je m'eſtime fort heureuſe de la prévention favorable où M. le Curé de St. Sulpice m'a dit que vous étiez pour moi.

LETTRE V.

De Madame de Surville.

Paris, ce 17 Mai 1715.

MR. de Surville eſt ſi pénétré de vos bontés, Madame, & ſi touché de la compaſſion que vous lui avez paru accorder à ſes malheurs, que je ne puis m'empêcher de vous en faire mes très-humbles remerciments. C'eſt une œuvre digne de votre piété, que de nous tirer de l'état affreux où nous ſommes. Vous ſavez que nous n'étions pas nés pour craindre de mourir de faim : c'eſt cependant l'état où nous ſommes réduits, ayant mangé le peu que nous avions, & demeurant chargés de ſix enfants : il ne nous reſte, Madame, d'autre reſſource que l'honneur de votre protection : ſi vous nous la refuſez, je ne ſais ce que nous pourrons devenir. Daignez l'accorder à Mr. de Surville pour la Lieutenance-Générale de Franche-Comté : c'eſt du pain préciſément qu'il demande pour lui & pour ſa famille, qui, ſans quelque ſecours, riſque tous les jours d'en manquer : il a

fait de ſon mieux pour en mériter par trente-deux ans de ſervice, par pluſieurs bleſſures, & par beaucoup de zele pour le ſervice de Sa Majeſté. C'eſt, Madame, tout ce qui peut parler pour lui: ſi vous avez aſſez de charité pour vouloir bien vous y joindre, j'eſpere que ce ne ſera pas inutilement. Je ne vous parle point de moi, Madame, n'ayant l'honneur d'être connue de vous que par mes infortunes: mais j'oſe vous faire ſouvenir du nom que je porte, des bontés dont vous avez toujours honoré ma famille, & du reſpect infini que mon pere (le Maréchal de Humieres) a toujours eu pour vous, &c.

LETTRE VI.

De Mad. la Maréchale de la Ferté.

Paris, ce 17 *Mai* 1707.

JE n'ai oſé, Madame, écrire au Roi, pour lui repréſenter mes malheurs. J'irois cependant implorer ſa bonté, ſi de continuelles infirmités me le permettoient. Trouvez bon, Madame, que ce ſoit à vous que je m'adreſſe: je connois votre

compaſſion & votre charité pour les malheureux, & certainement vous ne ſauriez l'exercer envers perſonne qui le ſoit plus que moi. J'ai eu l'honneur pluſieurs fois de vous en inſtruire : vous m'avez fait celui d'en paroître touchée, & par-là mes peines ſe ſont fort adoucies. Cependant aujourd'hui, je me trouve plus accablée que jamais : mon revenu eſt très-médiocre & fort mal payé : je n'ai pas été aſſez heureuſe pour obtenir une penſion du Roi : je me ſuis ſoumiſe là-deſſus aux ordres de la Providence, comptant qu'en me retranchant toutes ſuperfluités, j'aurois de quoi paſſer le reſte de ma vie en paix & en repos : vains projets : une foule de créanciers que je n'attendois pas, font ſaiſir mon petit revenu, & me coupent le chemin des vivres : c'eſt ce qui m'oblige enfin à préſenter une requête au Roi, pour obtenir un Arrêt de ſurſéance durant deux ans, comme l'unique moyen de me tirer de l'oppreſſion où je ſuis : ſans cela, je me vois réduite à demander l'aumône : prenez-y garde, Madame : car ce ſera peut-être à vous la premiere.

LETTRE VII.

De Mad. la Comtesse de Soissons.

Coni, ce 12 *Août* 1707.

MAdame, j'espere que vous vous laisserez enfin fléchir à ma très-humble priere. Je suis sujette du Roi : je n'ai rien fait qui démente cette qualité : j'ai eu des ennemis, ces ennemis m'ont imputé des crimes : mais, en vérité, mes seuls crimes sont mes malheurs. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas finir mon exil ? Vous êtes remplie de bonté & de générosité, & votre pitié vous rend attentive à obéir à celui qui ordonne d'avoir soin des veuves & des orphelins. Ma fille & moi sommes de ce malheureux nombre. Protégez-nous, Madame, & rendez-nous les bonnes graces du Roi : vous savez qui nous les a ravies (Me. de Montespan). Nous ne sommes pas libres de sortir de ce pays-ci : mais le desir de me rendre dans mon heureuse patrie, m'en fera trouver les moyens, si Sa Majesté veut bien donner des ordres à ses Généraux sur les frontieres, de nous donner

les ſecours dont nous aurons beſoin. Je prends la liberté de vous dire, Madame, qu'un ſecret inviolable nous eſt néceſſaire pour ne nous rendre pas, ma fille & moi, les plus malheureuſes perſonnes du monde: ſi l'on avoit la moindre connoiſſance de notre deſſein dans cette Cour, on nous mettroit hors d'état de l'exécuter: ce qui ſeroit un malheur pour moi plus grand que la mort. Je mets la deſtinée d'une innocente Princeſſe & d'une malheureuſe femme entre les mains d'une Dame qui a toutes les qualités d'une Souveraine. Ayez donc pitié de nous, je vous en prie. Je ſuis avec un reſpect & une vénération, qui durera autant que ma vie, &c.

LETTRE VIII.

De Mad. la Princeſſe de Veldens.

Ce 6 Décembre.

MAdame, le 3 de ce mois, M. l'Abbé de Briſacier m'a envoyé les cinquante louis d'or que vous avez eu la bonté de lui faire tenir pour mon ſoulagement: je vous en rends mille très-hum-

bles graces. En même-temps, il a accompagné ce bienfait d'une assurance de votre compassion pour mon triste état : cela me donne une espérance certaine que ma grande misere cessera. Mais M. l'Abbé de Brisacier m'afflige très-fort, quand il me défend de votre part de paroître sous vos yeux. Considérez, Madame, qu'il y a douze ans que je suis privée de cette consolation. Au nom de Dieu, ne me la refusez pas pour toujours : j'en mourrois par le desir ardent que j'ai de vous faire ma cour, &c.

P. S. Dans le moment, Madame, que j'allois fermer ce paquet. M. Manseau est entré, & m'a donné de plus les trente louis dont vous me gratifiez. Je ne puis, Madame, par mes expressions, vous marquer la sensible gratitude de mon cœur pour la continuation de toutes vos bontés. Je prie le Seigneur avec tant de ferveur pour votre conservation, que j'espere qu'il m'exaucera.

LETTRE IX.

De Mad. la Duchesse de Mantoue.

LA déférence que je dois à vos conseils, Madame, m'a fait suivre, à l'occasion de mon affaire avec Mr. & Me. de Montbazon, celui que vous m'avez fait l'honneur de me donner dans les commencements que je suis venue d'Italie, de m'adresser à Mr. le Marquis de Torcy, pour faire savoir au Roi tout ce que j'aurois à lui dire. Je me suis donc servie, Madame, du canal du Ministre pour obtenir de Sa Majesté une prompte justice. Indépendamment de mon rang, qui me devoit faire compter sur une satisfaction qui en fût digne, Sa Majesté me la fit espérer par M. de Torcy, qu'elle daigna m'envoyer le lendemain de ce qui s'étoit passé. Elle a été suspendue jusqu'à présent, à ce que je sais, parce que Mr. & Madame de Montbazon, soutenus de leur maison, ont imposé à la vérité, de maniere que le Roi ne l'a plus connue. J'ose vous dire, Madame, que Me. la Duchesse d'Elbœuf & moi l'avions écrite exacte-

ment à M. de Torcy : mais par une fatalité qui m'eſt annexée, elle a été miſe en maſque; de façon que Me. ma mere, quoique mourante d'un grand rhumatiſme, a été obligée de l'aller débrouiller aujourd'hui à Verſailles avec le Miniſtre, à qui elle a conté le fait, dont elle a été témoin. J'ai fait demander au Roi une audience, dans laquelle, ſans manquer à la ſoumiſſion ni au profond reſpect que je dois à Sa Majeſté, j'eſpere en obtenir une juſtice que je puis dire mériter de toutes manieres. Je ne puis plus diſſimuler un procédé qui bleſſeroit toute Souveraine qui n'auroit pas perdu ſes Etats, comme moi, pour le ſervice du Roi. Je me flatte, Madame, que cette conſidération méritera celle de Sa Majeſté & la vôtre, qui peut ſeule me dépiquer : mettez le comble à tout ce que je vous dois, en ne doutant jamais de la tendre vénération avec laquelle je vous honore, &c. Cette affaire-ci eſt un coup de partie.

LETTRE X.

De Mad. la Comtesse de la Mothe.

MAdame, pénétrée de douleur, réduite dans le plus cruel état qu'on puisse imaginer, j'ai encore recours à vos bontés : personne n'en eut jamais plus de besoin, & personne n'y eut plus de confiance.

Les ennemis de M. le Comte de la Mothe l'accablent, & profitent de son silence pour lui trouver des torts qu'il n'eut jamais. Il est puni sans être entendu ; & après quarante-cinq ans de service, avec l'approbation des troupes & avec tout le désintéressement possible, il va paroître déshonoré. Ah ! Madame, vous êtes trop juste pour n'être pas touchée de son état : vous ne l'abandonnerez point. Nous comptons pour rien le dérangement de nos affaires & la perte d'une fortune : ces sortes de malheurs ne me porteroient pas à vous importuner : mais puis-je me taire quand il s'agit de la réputation, de la gloire? M. de la Mothe ignore toute l'horreur de sa situation : mais il faudra bien qu'il l'apprenne : il n'a pu pré-

voir ce coup : il l'apprendra : je crains qu'il n'en ſoit accablé. Le Roi eſt trop bon & trop équitable, pour refuſer d'entendre un homme qui n'a jamais été occupé que du bien de ſon ſervice. Permettez-moi, Madame, de vous rappeller qu'on cherchoit à lui trouver des torts dans le temps même qu'on n'en avoit aucun prétexte ; ſes ennemis ont profité de celui-ci pour le perdre : mais, Madame, ſi vous voulez vous faire rendre compte par M. le Maréchal de Boufflers, vous démêlerez aiſément d'où peut partir ce déchaînement. Il eſt trop vrai, pour vous cacher que ſes troupes ſont étonnées & affligées de la punition d'un homme qu'elles ont toujours vu avec plaiſir, & à qui elles ne connoiſſent ni fautes ni défauts : le témoignage des troupes ne peut plus être un ſujet de conſolation pour M. le Comte de la Mothe : uniquement occupé de mériter l'eſtime du Roi, il ne peut être content qu'il n'en tienne ſa juſtification : c'eſt la grace que je vous demande à deux genoux, à vous, Madame, qui ſavez ce que c'eſt que la pitié & l'honneur.

LETTRE XI.

De Mad. la Princesse de Vaudemont.

LEs bontés précieuses dont vous m'honorez, Madame, m'autorisent à vous supplier très-humblement de faire souvenir le Roi & Mad. la Duchesse de Bourgogne, que c'est dans toute l'étendue de mes anciens respects, que je suis ravie de la bénédiction que le Ciel vient de leur accorder par la naissance d'un Duc de Bretagne. Les premiers transports de notre joie nous firent oublier nos infortunes : ma vivacité ne cédoit en rien à celle de Mad. la Duchesse de Mantoue : c'est tout dire. Nous sommes ici les tristes & inutiles témoins de ses malheurs, qui passent l'imagination. Notre présence, notre patience, & tout ce que nous avons pu faire, n'y a rien changé : il faut qu'ils soient irrémédiables : sa conduite est au-dessus de tout reproche : elle surpasse tout ce qu'on pourroit attendre de la sagesse & de la piété la plus consommée : ses peines sont l'unique distraction, qui ne me laisse pas le temps de réfléchir aux

extrêmités où nous nous trouvons : mais avec de droites intentions & la confiance en celui qui peut tout, rien ne peut accabler. Les préventions obligeantes dont vous nous honorez, Madame, nous seront toujours d'un grand secours. M. le Prince de Vaudemont m'ordonne de vous en témoigner sa respectueuse reconnoissance : il voudroit avoir la capacité d'un Ange, pour l'appliquer sans relâche au service des Monarques, pour lesquels son zele passionné est au-delà de ce qu'on en peut imaginer : il travaille de même : sa santé fournit à tout. Fasse le Seigneur que ce rayon de bonheur que nous venons de voir tomber sur la Famille Royale, passe jusqu'à nous, & qu'il puisse tirer tout le fruit possible de ses travaux pour le service du Roi ! Après cela il ne me reste, Madame, à desirer que la conservation de leurs augustes personnes, & des bontés de celle du monde que j'admire & respecte le plus. Que ne voudrois-je pas faire, Madame, pour que vous daigniez reconnoître à cette expression, BÉATRIX DE LORRAINE !

LETTRE XII.

De Mad. la Ducheſſe de Lauſun (1).

SI vous n'étiez pas auſſi charitable que vous l'êtes, Madame, je ne prendrois pas la liberté de vous importuner. Madame la Dauphine me donnoit tous les ans une quête pour le Couvent des Urſulines de Thiers en Auvergne : il y a ſix ans que ces ſoixante filles furent obligées de ſortir de leur Couvent, parce qu'elles n'avoient pas de quoi vivre : ce fut par l'autorité de M. de Clermont, qui eſt leur Evêque. Quelques-unes ſe retirerent à Paris, & s'adreſſerent à moi. Je les diſperſai dans des Couvents de leur Ordre. En les examinant, j'ai connu la néceſſité de les rétablir, parce que j'ai vu les grands biens qu'elles procurent en inſtruiſant la jeuneſſe, dans un pays qui fourmille encore de Religionnaires. Je les ai obligées d'y retourner, & les ai entretenues des charités que je leur ai procurées. Les Inten-

(1) N. de Lorge, mariée en 1695 au Duc de Lauſun.

dants ont pris connoiſſance de leurs affaires : & ſi M. le Bouc y fût demeuré plus long-temps, il les auroit raccommodées par ſes ſoins. Je vous fais tous ces détails, Madame, pour vous marquer que je ne vous en impoſe point par entêtement pour une bonne œuvre. Je ſais que vous les voulez bien placer, & que vous êtes accablée de miſérables : c'eſt votre vertu qui vous les attire. Oſerai-je vous demander la quête de la Touſſaint, ou celle de Noël ? Une bonne réponſe, en attendant mieux, leur fera trouver du pain à crédit. Pardon, Madame, de mon importunité : c'eſt vous faire ſa cour, que de vous propoſer un bien à faire. Vous m'accordez rarement l'honneur de vous voir : cependant de toutes les perſonnes qui vous approchent, il n'en eſt point qui vous ſoit plus reſpectueuſement attachée.

LETTRE XIII.

De Mad. la Ducheſſe de Mantoue.

Vincennes, ce 23 Mai 1709.

J'Oſe me flatter, Madame, que vous daignerez m'honorer de vos avis, ſans leſquels je ſerois fort à plaindre. Je ſuis jeune, par conſéquent ſans expérience: je ferai des fautes, & elles ſeront remarquées: j'ai donc beſoin d'être conduite. J'ai recours à l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner: & je vous ſupplie de m'avertir & de me redreſſer, ſi, par un malheur que je ne prévois point, il m'arrive de faire quelque choſe qui ne ſoit pas abſolument du goût du Roi & du vôtre. Certainement je n'ai d'autres intentions que de prouver à Sa Majeſté mon profond reſpect, & à vous, Madame, ma très-humble reconnoiſſance de vos bontés. Je crois encore que l'approbation du public eſt fort à deſirer pour une perſonne de mon âge: ainſi, Madame, je veux eſpérer que vous mettrez le comble à tout ce que je vous dois, en me donnant avis des torts que je pourrois

avoir à ſon égard, & en m'épargnant une partie des ridicules dont il plaira aux Frondeurs de me charger. Pardonnez à la ſoumiſe confiance que j'ai en vous, mes importunités ; & mettez-les, s'il vous plaît, Madame, ſur le compte de l'envie que j'ai de vous voir contente de ma conduite : mon zele & mon attachement pour vous ne me permettront de repos, qu'autant que vous ne la déſapprouverez pas, & que vous ſerez perſuadée de la tendre vénération avec laquelle, &c.

LETTRE XIV.

De Mad. la Ducheſſe de St. Pierre.

Bayonne, ce 11 *Mai* 1709.

LA crainte, Madame, de vous importuner, & le peu d'événements de notre petite Cour, m'ont empêché de vous écrire plutôt. Eſt-ce la peine de mettre la plume à la main, pour vous dire que la Reine promene deux fois par jour, & donne au jeu tout le temps qu'elle ne donne pas à la promenade ; & que vous dire ce qui ſe fait un jour, c'eſt vous dire ce qui ſe fait toute l'année ? Vous ſavez,

Madame, que l'étiquette d'Espagne ne permet qu'à la seule Camerera-mayor d'entrer dans le carrosse de la Reine : par la même étiquette, il ne m'est pas non plus permis d'être avec ses Dames : ainsi, si je ne deviens pas bien raisonnable, ce ne sera pas manque d'avoir tout le temps de faire des réflexions.

LETTRE XV.

De Mad. la Princesse d'Harcourt.

Harcourt, ce 19 *Août* 1709.

RIen ne peut égaler, Madame, votre bonté & votre attention pour vos anciennes amies. Jamais vous n'en aurez une plus fidelle que moi. Vous m'avez fait un plaisir infini de me mander que l'on espéroit que la Citadelle de Tournay tiendroit jusqu'à la fin du mois au moins : cela empêchera, s'il plaît à Dieu, que les ennemis ne nous fassent tout le mal qu'ils voudroient : on m'avoit mandé que l'on parloit beaucoup de paix : mais vous ne m'en dites rien ; cela m'en fait douter : je fais bien prier Dieu pour elle. Ma belle-fille est charmée de l'honneur que

le Roi lui a fait de lui parler & de nommer mon nom : elle eſt bien perſuadée que c'eſt à vous, Madame, qu'elle doit la reconnoiſſance de tous les agréments qu'elle a eus. Je n'en doute point, & vous en remercie de tout mon cœur : elle me preſſe fort de m'en retourner ; mais, en vérité, je craindrois infiniment de le faire contre l'ordre de Dieu, en abandonnant ſon œuvre dans l'état où ſont les choſes, outre que je n'ai point d'argent. La vente de la Terre de Houarts, dont je vous ai parlé, a manqué dès que M. de Chevreuſe a ſu que j'avois pris des meſures pour ne point perdre mes droits des lods & vente. C'eſt une reſſource pour ſubſiſter, qui eſt reculée, mais non pas perdue : cependant il faut faire vivre une maiſon, & ne pas laiſſer tomber mon hôpital, où j'oſe dire que le bien ſe pratique, & où il y a quatre-vingt dix perſonnes. Je comptois bien, Madame, vous informer de l'état des bleds & des orges : j'avois eſperé, il y a quinze jours, que cela prendroit un meilleur tour. Le boiſſeau de bled qui étoit à treize francs étoit revenu à dix, le ſeigle à ſept francs, & les orges à cent ſols, dont il y en a une quantité infinie. J'attendois avec impatience l'ouverture de

la moiſſon, que l'on fait dans ce quartier-ci plus tard qu'ailleurs, particuliérement cette année. Tout le monde ſe flattoit que tout iroit mieux. Il y a huit jours que l'on a commencé, & depuis trois marchés qui ont été ici autour, tous les grains ont renchéri un peu : mais on aſſuroit que cela ne dureroit pas. Jamais on n'a été plus ſurpris que de voir ce matin au marché d'Harcourt, le bled à quinze francs le boiſſeau, le ſeigle à dix, & l'orge à huit, & cela ſous prétexte qu'il y avoit eu un peu de neige tombée ſur les bleds. Cependant cela eſt arrivé en très-peu d'endroits, & les bleds n'en feront pas moins bons pour ſemer : mais, en vérité, les uſuriers ne perdent point d'occaſion pour gagner : ce qu'il y a de ſingulier, Madame, c'eſt que dans le marché où ordinairement il n'y a pas plus de cent chevaux, il y en avoit plus de deux mille aujourd'hui : & le marché n'a duré qu'une heure, y ayant des marchands de tous côtés, & pluſieurs autres gens qu'on ne connoît point, qui l'ont enlevé en peu de temps; ce qui met les pauvres gens au déſeſpoir : ils ne peuvent avoir des grains à un prix ſi haut. Il n'y a donc qu'un certain nombre de payſans moins pauvres, & d'artiſans, qui tous quittent

leur métier pour prendre celui de bladier. Je ne ſais, Madame, ſi ce nom barbare vous eſt connu: pour moi, je n'entends parler d'autre choſe: & cela eſt au point que je n'ai pas pu avoir un boulanger pour me faire du pain: & ſans l'hôpital où on nous le fait, j'aurois été bien embarraſſée. Tous les gens qui vont acheter du bled un peu loin, le revendent dix fois plus cher qu'ils ne l'ont acheté. Toutes les perſonnes qui entendent le négoce des bleds aſſurent que ſi aux deux premiers marchés il ne baiſſe pas, le boiſſeau de bled ira à vingt francs, & le reſte à proportion. Il ne m'appartient pas, comme vous croyez bien, Madame, de me mêler de parler des affaires de cette conſéquence: mais étant auſſi attachée au Roi que je le ſuis, je dois à votre zele pour le bien public, de vous dire tout ce qui ſe paſſe dans ces cantons. Jamais il n'y a eu tant de bled dans tous les marchés ici autour: & tout le public eſt perſuadé que tout ne va pas à l'armée du Roi, mais aux ennemis: c'eſt peut-être un conte de bonne femme. On dit la même choſe de la quantité de bœufs qui paſſent: & l'on prétend qu'il y a beaucoup d'Huguenots dans tout ce côté-ci, qui enlevent les bleds, & qu'il y a bien des gros

gros marchands qui ont des paſſe-ports des ennemis : ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il y en a quelques-uns qui ſont fort à leur aiſe, & qui étoient fort gueux. Je m'en vais faire des épreuves que l'on m'a enſeignées de Baſſe-Normandie, de bouillies de ſarraſin : j'en ferai auſſi du pain, de même que d'avoine, qu'on prétend, en le faiſant moudre d'une maniere différente du bled, faire de bon pain. Nous aurons beſoin de tous ces petits ſecours pour ſoulager les miſérables : je n'en manque point, Madame, & vous en êtes environnée : que vous ſouffrez ! & que je vous plains !

LETTRE XVI.

De la même.

8 Septembre 1709.

JE haſarde, Madame, de vous importuner un moment, pour vous rendre compte que les bleds augmentent tous les jours en cherté & en quantité dans les marchés qui ſe tiennent chaque jour de la ſemaine, dont voici les noms : Louviers, le Ponteau de Mer, Bernay, le

Bocachar, le Neuf-bourg, Brionne, & Harcourt : ils ſont ſi garnis de bleds, que tout le monde en eſt ſurpris, & que les plus médiocres Bladiers diſent eux-mêmes qu'ils n'ont pas la peine de délier leurs ſacs : je ne parle point du marché d'Elbeuf, parce que depuis l'affaire qui y eſt arrivée, on n'y va plus : pour moi, Madame, je m'imagine toujours que ce qu'on enleve eſt pour l'armée : il y a force acquéreurs aſſez bien vêtus qui font enlever le bled, avant même qu'il ſoit expoſé au marché : ce qui d'un jour à un autre l'augmente. Ces gens dont je viens de parler donnent aux Bladiers tout ce qu'ils leur demandent, & le font emporter dans des charettes : ce qui fait que les pauvres gens qui n'ont que de quoi acheter un demi-boiſſeau de bled, ou un boiſſeau tout au plus, pour mêler avec l'orge, n'en trouvent plus : & cela les déſeſpere : enfin, Madame, le bled nouveau continue à être à 17 & 18 le boiſſeau, le vieux à 14, & l'orge à 9.

Je vous demande le ſecret pour ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire le dernier ordinaire. Les perſonnes qui m'ont parlé ſont toutes prêtes de ſe nommer, & de donner leur Mémoire, ſi vous le jugez à propos, Madame. Il y a des lettres des

Mrs. de Bordeaux à ceux de Rouen, qui marquent qu'ils attendent leur Bladier d'Intendant pour le bien recevoir. J'agis bien contre mon inclination dans cette occasion, ne songeant certainement point à me mêler de rien : mais mon attachement pour le Roi, & ma confiance en vous, Madame, me font passer par-dessus tout : il me semble qu'on ne sauroit trop faire pour éviter ce qui peut aigrir les peuples. Je suis dans une inquiétude, que je ne puis vous dire, du départ de M. de Boufflers : on croit ici que c'est pour une action : au nom de Dieu, Madame, ordonnez à Mlle. d'Aumale de m'en mander des nouvelles, & de la citadelle de Tournay, qu'on disoit ici, qui étoit prise. Je finis en vous priant d'être bien persuadée, que jamais personne ne vous sera si fidélement attachée, ni ne vous obéira plus réguliérement sur tout ce que vous trouverez bon que je fasse.

Je vous envoye, Madame, un St. François : souvenez-vous de le prier pour FRANÇOISE DE BRANCAS.

LETTRE XVII.

De la même.

Ce 4 Décembre 1709.

IL y a trop long-temps, Madame, que vous honorez notre maiſon de vos bontés, pour n'être pas la premiere inſtruite du mariage qui vient d'être conclu entre M. de Brancas & Mlle. de Moras (1). M. le Duc de Brancas & ma ſœur m'ont prié de vous en faire part, & de vous demander votre protection auprès du Roi, pour qu'il veuille bien permettre que M. le Duc de Brancas cede ſa Duché en faveur de ce mariage. Nous eſpérons que Mlle. de Moras mettra M. de Brancas en état de ſervir dignement le Roi, & de ne pas traîner, dans l'obſcurité d'un campagnard, ou dans l'inutilité d'un Courtiſan, un nom que vous

(1) N. Fremyn de Moras, fille de M. de Moras, Préſident au Parlement de Metz, aujourd'hui Ducheſſe Douairiere de Brancas, & Dame d'honneur de Madame la Dauphine.

avez failli porter, & que vous avez trouvé assez beau pour l'honorer de votre estime. Je commencerai par vous dire, Madame, que, sans aucune prévention, Mlle. de Moras est bien Demoiselle depuis plus de deux cents ans : un de ses aïeux étoit attaché à Mrs. de Guise, dès le temps que le fils de Claude de Lorraine eut l'honneur d'épouser Antoinette de Bourbon : il y étoit sur le pied d'un homme de condition : on n'en recevoit alors que de bien nobles. Depuis, plusieurs de ses descendants sont demeurés dans le service : d'autres ont pris le parti de la robe : son grand-pere étoit Conseiller d'Etat. On lui donne présentement 200000 écus de bien réel, 100000 liv. de meubles & de pierreries ; & on lui assure de plus 400000 liv., sans l'héritage d'un de ses oncles, qui peut être très considérable. Toutes ces vérités ont été examinées par M. Bignon. Elle donne une terre de quarante mille écus à mon neveu, aux portes de Paris. Vous croyez bien que M. le Duc de Brancas, mal dans ses affaires, a voulu ses sûretés & ses avantages. Pour ma sœur, elle a fait au-delà de ce qu'elle pouvoit, en donnant dès-à-présent 200000 liv. Tout s'est passé de fort bonne grace de part & d'autre. J'espere que ce mariage

ſera heureux. Mlle. de Moras a été bien élevée à Montmartre par Me. de Guiſe & par ma belle-ſœur : elle eſt fort aimable, elle a de la piété, de la douceur, & de l'eſprit merveilleuſement. Nous nous flattons que vous voudrez bien nous faire la grace de ſigner à ce mariage : votre nom nous portera bonheur. Nous irons demain à Verſailles pour demander au Roi ſon agrément. J'aurois été très-affligée que vous ſuſſiez cette affaire par d'autres que par moi, qui compte toujours ſur vos anciennes bontés, & que vous vous ſouviendrez que Françoiſe de Brancas vous a autant reſpectée, admirée ; & ſi je l'oſe dire, aimée, que le fait & fera

la PRINCESSE D'HARCOURT.

LETTRE XVIII.

De Mad. la Princeſſe de Vaudemont.

Ce 22 Février 1710.

IL falloit laiſſer paſſer les premiers jours des couches de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, qui vous auront coûté bien des inquiétudes & des fatigues, avant de vous faire ſouvenir, Madame, que mes

respectueuses attentions suivent fidélement tout ce qui vous intéresse, & que je sens une vraie consolation de pouvoir louer le Seigneur avec toute la France, du nouveau don qu'il fait au Roi & à la Famille Royale : c'est affermir son Trône, que d'en augmenter les successeurs : c'est lui donner un nouveau gage de sa protection contre ses ennemis. J'attends avec impatience le jour où ce nom fatal sera effacé par la paix. Je vis hier Me. d'Epinoy bien pénétrée de la suite des graces qu'elle vous doit. On voudroit vous supplier sans cesse de ménager vos forces & votre santé, pour perpétuer le goût que vous avez à faire plaisir, goût si rare dans votre monde. Des temps plus heureux vous indemniseront de l'amertume de ceux qui prennent tant sur votre repos : le mien est souvent troublé par des maux violents, dont j'avois ouï dire que les remedes de Gendron pourroient me soulager : mais j'en suis détrompée. Je ne regrette plus que de ne pouvoir vous rendre, Madame, des devoirs aussi tendres que respectueux. Mais dès que ma santé me laissera gouverner par mes desirs, je saisirai avec empressement ceux de faire ma cour au Roi. J'ai besoin d'être soutenue, Madame, de votre direction, pour

ne pas craindre tous les travers où je pourrois donner : je ſuis fort neuve en cette Cour, & ſi ancienne dans le monde, qu'il ne m'eſt permis de m'y produire que pour prouver mon reſpectueux zele pour la perſonne de Sa Majeſté, & pour tout ce qui mérite des reſpects diſtingués : daignez concilier tout cela, Madame, & continuez à m'épargner les ridicules dont vous m'avez garantie juſqu'ici.

LETTRE XIX.

De Mad. la Princeſſe d'Harcourt.

Clermont, ce 8 *Mai* 1710.

JE crois, Madame, de mon devoir & de mon attachement pour le Roi, de vous rendre compte d'une affaire qui arriva hier dans les fauxbourgs de cette petite ville, où il y eut plus de mal-entendu que de mauvaiſe volonté du côté des peuples. Une troupe de pauvres femmes, aſſez nombreuſe, voulut arrêter une vingtaine de charrettes chargées d'orge pour l'armée, croyant qu'on enlevoit ces grains ſans ordre du Roi, & que c'étoit le nommé Docq, qui eſt ici chargé de

cette commiſſion, qui faiſoit ces levées pour ſon intérêt particulier, ſans faire attention que c'étoit le moyen de les faire mourir de faim: ces levées dégarniſſent les marchés, & font augmenter conſidérablement le prix des grains; en ſorte que ces femmes, pauvres comme elles ſont, ne pouvoient parvenir à en avoir. Malheureuſement, comme je loge au château, qui eſt aſſez éloigné du fauxbourg, je ne fus avertie de ce qui ſe paſſoit qu'à une heure & demie, par une partie de ces femmes qui s'enhardirent à me venir trouver, dans la penſée que je les protégerois, parce que je leur fais donner tous les jours du potage à l'Hôpital. Je commençai, Madame, par les bien gronder d'avoir eu l'inſolence d'arrêter les convois ordonnés par Sa Majeſté: je leur remontrai comme la choſe le méritoit, qu'il n'y avoit rien de ſi néceſſaire & preſſant. Ces pauvres gens ſe repentirent & demanderent pardon de leur crédulité coupable, diſant que la peur de mourir de faim les avoit troublés: je les aſſurai fort que l'intention du Roi n'étoit point que ſes peuples ſouffriſſent de ces levées, ni que les marchés fuſſent dégarnis: & c'eſt ſur quoi j'oſe vous dire, Madame, qu'il eſt fort à propos qu'on faſſe atten-

tion, comme je ne doute pas que l'on y penſe : car il eſt arrivé, comme ici, à Moini & ailleurs, que les pauvres gens ſe ſont allarmés ſur le même ſujet.

Comme je comprenois cependant de quelle conſéquence il étoit que ces chariots partiſſent ſans délai, j'envoyai querir ſur le champ le Subdélégué de M. l'Intendant & le Maire de la Ville, pour les engager à s'acquitter en cela du devoir de leur Charge. Ils me firent entendre qu'il ne tenoit pas à eux ; mais que le nommé Docq, contre qui le peuple s'étoit aigri ſans fondement, s'y oppoſoit : & celui-ci étant venu, il me parut un peu peiné de ce qui venoit d'arriver, & réſolu de ne point faire partir, dans la crainte que ſes grains ne fuſſent expoſés dans le chemin. Je lui repréſentai que ſa crainte étoit mal fondée, puiſqu'il ne paroiſſoit que de miſérables femmes, qui ſe repentoient de leur ſottiſe, & que d'ailleurs il n'étoit pas de la prudence de témoigner de la crainte : que M. le Subdélégué lui donneroit une brigade de la Maréchauſſée pour eſcorte, que je ferois renforcer par mon Ecuyer & par ce que j'avois de gens. En effet, Madame, à peine le peuple a-t-il vu mon Ecuyer, & appris que l'on ne faiſoit en cela qu'exé-

cuter les ordres du Roi, que tout s'eſt appaiſé: tout eſt parti ſans oppoſition: & l'on a vu aujourd'hui la même tranquillité & la même ſoumiſſion dans le départ d'un autre convoi. L'on a d'ailleurs pris de telles meſures, qu'il y a eu aujourd'hui beaucoup d'orge au marché, ſans augmentation de prix; & tout eſt fort tranquille.

Je viens d'apprendre du Sr. Docq, qui paroît fort zélé pour les intérêts du Roi, qu'il y avoit eu un Jardinier & un Maréchal qui avoient part à cette aventure: j'ai dit au Subdélégué qu'il falloit les faire mettre en priſon pour l'exemple: ce qui ſera exécuté. Je ne me ſerois jamais douté, Madame, que la belle dignité de Gouvernante de cette Ville m'eût donné une petite occaſion de marquer au Roi combien je ſuis ſenſible à tout ce qui peut regarder le ſervice de Sa Majeſté: je me flatte qu'il en eſt perſuadé, & qu'il n'aura jamais de ſujette qui lui ſoit plus fidélement attachée que moi. Je ſuis bien ſûre que vous n'en doutez point, Madame, & que je ſuis à vous avec tendreſſe & reſpect.

LETTRE XX.

De Mad. la Ducheſſe de Saint-Simon.

Ce 30 *Août* 1711.

TAnt de marques de bonté que j'ai reçues de vous, Madame, me donnent la confiance de vous en demander une dans la plus importante occaſion de ma vie, & de vous ſupplier avec toutes ſortes de reſpects & d'inſtances, d'aider de vos bons offices auprès du Roi, une Lettre que M. de Saint-Simon a pris la liberté de lui écrire, ſur la Charge malheureuſement vacante de Capitaine des Gardes, dans l'exercice de laquelle j'ai perdu mon pere & mon oncle. Les bontés du Roi pour M. de Saint-Simon, ſon attachement à ſa perſonne, & à ne ſonger qu'à lui plaire, des établiſſements qu'il tient de ſes bienfaits, & qui ne lui laiſſent à deſirer que l'honneur d'être approché de lui, ſeulement pour l'honneur de l'être, nous ont perſuadés qu'il devoit oſer ſe préſenter. Plus de trente-ſix ans de ſervice, la fidélité de feu M. ſon pere dans tous les temps, & tout ce qu'il

ne ſied peut-être pas à une femme de dire de ſon mari, m'encouragent à vous conjurer, Madame, de ne nous pas refuſer votre protection. Notre confiance & notre réſignation ſont égales à notre reconnoiſſance : & notre reconnoiſſance eſt infinie, quoiqu'il puiſſe arriver.

J'ai été reçue de Sa Majeſté avec une bonté extrême : & quoiqu'elle ſoit naturellement fort gracieuſe, vous voulez bien, Madame, que je croye auſſi vous en avoir obligation, & de toutes les amitiés que m'a faites Me. la Princeſſe des Urſins.

Je crois, Madame, que bien des gens vous auront fait le portrait de la Reine : ſon viſage eſt, à mon gré, tout des plus aimables : la taille légere & noble : un air de tête qui plaît infiniment : le port de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, ſon rire, & preſque le même ſon de voix. J'aurois cru la Reine un peu plus grande, ſi l'on ne m'avoit aſſuré que Madame la Ducheſſe de Bourgogne étoit fort grandie, depuis que je n'ai eu l'honneur de la voir. Elle ſe fait reſpecter, & je dirois, aimer paſſionnément, ſi je ne parlois d'une auſſi grande Princeſſe : j'en ai été charmée : & je vous aſſure, Madame, que le premier jour que j'eus l'honneur

de lui être présentée, je me sentis si saisie de respect, d'admiration & de plaisir de voir une sœur de Madame la Duchesse de Bourgogne, qu'il me prit un tremblement & un battement de cœur qui m'empêcha de parler. Je fus plus hardie le lendemain que j'eus l'honneur d'être à ses pieds, pour parler dans les termes Espagnols. Vous me sauriez mauvais gré de finir sans vous rien dire de M. le Prince des Asturies, que j'ai trouvé dans une santé parfaite, fort grand pour son âge, & non-seulement le plus aimable Prince, mais le plus charmant enfant du monde: il promet déja toute la vivacité d'esprit de la Reine à qui il ressemble fort. Il n'y a qu'à souhaiter, Madame, que Dieu donne à ces Princes le bonheur qu'ils méritent, &c.

LETTRE XXI.

De Mad. la Princesse de Vaudemont.

A Paris, ce 21 *Mars* 1712.

IL y auroit eu de l'indiscrétion à vous faire souvenir, Madame, de la vivacité avec laquelle j'ai partagé tous les vio-

lents ſentiments qui viennent de vous agiter : les maux ſans exemple qui accablent le Roi ſont ſi fort au-deſſus de toute expreſſion, que ce n'eſt qu'au Seigneur qu'il eſt permis d'en parler, en implorant tous les différents ſecours dont Sa Majeſté a beſoin pour ſoutenir ſa réſignation, ſa conſtance, ſa ſainteté. Puiſqu'il nous accorde ces graces, il faut eſpérer, Madame, qu'il nous fera trouver dans la conſervation de la précieuſe perſonne de Sa Majeſté, toutes les différentes reſſources dont ſa Monarchie a beſoin. S'il étoit permis de ſonger à ſa propre conſolation, je vous demanderois, Madame, celle de l'honneur de vous voir un moment à St. Cyr, avant notre départ, qui ſera après la ſemaine de Pâques. J'ai été accablée de tous mes maux, ſans relâche, depuis que je ſuis à Paris, ſans être tentée de m'en plaindre. J'aurois ſacrifié avec empreſſement le reſte de ma vie, pour la moindre de celles qui viennent d'être terminées, ſans qu'on eût pu imaginer des coups pareils. Je regarde comme un vrai miracle que vous y ayez ſurvécu, Madame, avec le cœur que j'ai l'honneur de vous connoître. Enfin, c'eſt le Seigneur qui nous frappe, & ce n'eſt que pour nous ſauver ; cette réflexion doit ar-

rêter tout court nos regrets & relever nos espérances. J'espere que tous les saints Mysteres que nous allons célébrer vous fortifieront, & que j'aurai l'honneur d'admirer qu'il ne nous fait survivre à de si affreuses peines, que pour nous combler de toutes les consolations que mon tendre & respectueux dévouement vous desire. Je fais mille vœux pour que votre santé soit aussi parfaite que votre mérite. Je hais bien cette tyrannique bienséance, qui nous défend à nous autres Grands & Grandes de nous attendrir publiquement : sommes-nous d'une autre boue que le peuple ? & pourquoi ne pas pleurer comme lui ?

LETTRE XXII.

De Mad. de Laurilliere.

Ce 16 Avril 1712.

IL y a quatre jours, Madame, qu'un grand dessein me roule dans la tête, & que que je guette le moment de vous le communiquer : ce dessein en lui-même vous paroitra peut-être un commencement de dérangement de cervelle : mais

pour me garantir d'en venir tout-à-fait ſolle, j'ai cru qu'il falloit me preſſer de vous le communiquer comme un remede. Vous avez envie, Madame, de me voir grand'mere : & je m'en ſens ſi fort les talents, que je crois n'avoir pas un moment à perdre. Je ſuis perſuadée que M. le Maréchal de Châteaurenaud ne ſeroit pas fâché de me donner ſon fils & de l'établir à la Cour : & l'on m'a aſſuré qu'il n'avoit d'engagement marqué avec perſonne : ce ſeroit mon affaire, parce qu'il n'en coûteroit guere d'argent à M. de Laurilliere, que vous ſavez, Madame, n'être point en état d'en donner : les graces du Roi feroient ſeules cet établiſſement : & pour tout faciliter, je ne vous prierois point de les demander. Nous irions nous-mêmes au Roi, & vous nous ſerviriez auprès de lui, ſuppoſé que l'occaſion fût bonne. Si vous trouvez, Madame, que ma fille ſoit trop jeune, j'aurai l'honneur de vous dire qu'elle a déja dix ans, que j'ai été fiancée preſque auſſi jeune, & que M. de Laurilliere, qui d'abord s'eſt moqué de mon imagination, ſouhaite cette affaire autant que moi.

LETTRE XXIII.

De Mad. la Princeſſe d'Harcourt.

Clermont, *ce* 17 *Avril* 1713.

SI j'avois ſuivi mon inclination, Madame, je n'aurois pas été ſi long-temps ſans vous remercier de toutes les marques de vos anciennes bontés pour moi, quand vous m'avez permis d'aller à St. Cyr : j'en ai le cœur pénétré de reconnoiſſance : & j'avois remis après les bonnes Fêtes de vous en rendre mille graces, & de vous demander, Madame, des nouvelles du Roi & des vôtres, me faiſant un ſcrupule de vous détourner de vos ſaintes occupations. Je ſuis charmée d'avoir à me réjouir avec vous, Madame, de voir notre grand Monarque vainqueur de ſes ennemis par une paix glorieuſe, la donner non-ſeulement à ſes peuples, mais preſque à toutes les Puiſſances de l'Europe, & maintenir ſur le Trône, par ſa ſageſſe & ſon travail, ſon petit-fils Roi des Eſpagnes. Il n'y a donc plus rien à demander à Dieu, Madame, ſinon qu'il nous le conſerve encore de longues an-

nées pour notre consolation & le repos de ses sujets, qu'il le rende devant lui aussi grand qu'il l'est devant les hommes. Ce sont-là les vœux que je ferai de tout mon cœur, toute indigne que je suis, le reste de mes tristes jours, qui ne le peuvent être beaucoup, si mon incommodité qui ne diminue point, & augmente au contraire, me prive de la consolation de lui faire ma cour. J'y suis si accoutumée, depuis que je me connois! Je vous avouerai même, Madame, que les absences que mes obligations m'ont engagée à faire, m'ont beaucoup coûté, parce qu'insensiblement cela m'a privé de certaine familiarité, où j'avois l'honneur d'être admise, & où j'ai bien éprouvé que je ne tenois peut-être que trop. J'ai souvent admiré la bonté du Roi, de m'avoir toujours fait l'honneur de me mener à Marly, quand j'ai pu me présenter pour y aller : ce séjour me plaisoit uniquement, parce que l'on voyoit le Roi très-souvent : & quoique l'on ait cet honneur bien moins que par le passé, l'on est cependant à portée de lui faire bien plus agréablement sa cour qu'ailleurs. Vous comprendrez aisément, Madame, qu'avec de pareils sentiments, mon cœur souffrira beaucoup, si la Providence per-

met de plus grandes privations : car vous ne pouvez douter par bien des raisons que je ne sois attachée au Roi seul, & à vous, Madame. Je sais que vous me direz qu'il faut tout sacrifier à Dieu : vous nous avez donné l'exemple plus d'une fois ; il faut pour cela une vertu aussi héroïque que la vôtre : qui est-ce qui peut en approcher ? Ce que je sais bien, c'est qu'en vérité, Madame, en quelque endroit que je sois, jamais personne ne vous sera plus respectueusement & si tendrement attachée que la PRINCESSE D'HARCOURT.

LETTRE XXIV.

De la même.

Harcourt, ce 9 Août 1714.

MAdame, jusqu'ici je n'ai point eu l'honneur de vous écrire, ne s'étant point présenté d'occasion qui valût la peine de vous importuner d'une de mes lettres. Les affaires du Roi me paroissent aller à souhait. La récolte abondante que nous faisons va commencer à soulager son peuple, avec l'attention qu'il a la

bonté d'y donner : sa santé est parfaite ; & la vôtre aussi. Madame votre niece a la bonté de m'en donner réguliérement des nouvelles : elle sait que c'est mon unique affaire : elle y ajoute même que vous lui parlez quelquefois de moi avec estime : cependant je m'apperçois que ce seroit être un peu trop long-temps sans vous renouveller mes profonds respects, & vous rendre compte de la situation où je me trouve pour ma tranquillité. Je suis dans une maison où je me plais, & dans une famille qui ne me donne que de la satisfaction : ma santé est à l'ordinaire : & tous les mouvements que l'on se donne à la Cour, vu le malheureux état où se trouve M. le Duc de Beauvilliers, ne me feront point quitter ce séjour, le Roi ne l'ayant pas désapprouvé : ce qui ne me fera faire d'autre démarche, que de vous confier & de vous déposer mon entiere soumission aux volontés du Roi, pour tous les services qu'il me croira capable de lui rendre : je ne crois pas que dans cette occasion particuliere, il soit à propos de rien demander : nous ne savons pas nous-mêmes à quoi nous sommes propres : il est bien plus respectueux & plus sage de n'avoir d'autre volonté que celle du Maître.

J'espérois à mon départ que dans peu

les affaires de l'Eglise feroient appaisées : mais par les nouvelles que j'apprends du public de la continuation de la résistance de M. le Cardinal de Noailles, je ne puis qu'en être fort affligée pour le Roi & pour vous, Madame. Je hais toute nouveauté, & je les crains sur-tout dans l'Eglise, où les foibles cherchent de l'appui dans les plus mauvaises cabales, comme cela s'est toujours remarqué. La sagesse du Roi & la vôtre peuvent seules me rassurer. Au reste, Madame, je vous dois un compliment sur l'élévation de M. le Duc du Maine & de M. le Comte de Toulouse. Vous savez mes sentiments pour eux depuis longtemps, & vous me connoissez plus sincere qu'une autre : je crois même qu'ils n'en doutent pas : malgré mon ignorance, je ne laisse pas de savoir que Sa Majesté a suivi l'exemple du premier Roi Chrétien, le Fondateur de cette Monarchie : Clovis ne le valoit pas, & pourtant en pareil cas il a encore plus fait.

LETTRE XXV.

De Mad. la Maréchale de Rochefort.

MEs malheureuſes affaires me preſſant d'aller à Paris, où l'on fait une aſſemblée de créanciers Mercredi, pour deux jours ſeulement, je ne veux pas partir, Madame, ſans vous faire ſouvenir que je ſuis encore au monde : je ne puis m'empêcher de croire que vous avez toujours un peu d'amitié pour votre pauvre Maréchale, qui a beaucoup à ſouffrir dans ſa vieilleſſe : mais je vous aſſure, Madame, que je prends mon mal en patience : car vous avez toujours de la bonté pour moi, & c'eſt la ſeule choſe qui me peut ſoutenir dans mes maux. S. A. R. a voulu abſolument mener à Marly le petit Tonnerre : trouvez bon, Madame, que je vous le recommande : cela eſt bien libre, mais vous êtes bien bonne. Je voudrois fort que le Roi ſe ſouvînt de Nangis, pour le Gouvernement de Graveline, vacant par la mort du Comte du Villars : vous ſavez, Madame, que je n'ai que vous dans le monde. Je vais à Paris pour un procès : il eſt bien triſte à ſoixante-ſix ans

de plaider! Paris est pour moi une terre étrangere.

LETTRE XXVI.

De Mad. la Marquise de Levy.

J'Etois allée hier à Paris, Madame, voir ma mere, qui a la fievre continue depuis huit jours, & j'ai été obligée de la quitter ce matin, pour venir faire à mon ordinaire le triste personnage de suppliante. J'ai appris la mort de l'ancien Major des Gardes, qui laisse vacant le Gouvernement de Guise. M. de Levy vient de le demander au Roi: & ceci n'est seulement que pour vous en informer: aux bontés dont vous me comblez, je suis sûre que ce mot suffit: mais j'aurois bien plus d'espérance, si le Roi étoit informé du mauvais état de nos affaires. M. de Lévy est presque le seul des Lieutenants-Généraux qui n'ait pas ressenti ses bienfaits. Mais M. Voisin n'a aucune raison de nous protéger: & j'aurois plutôt lieu de craindre que d'espérer, si son bon esprit ne me rassuroit. On m'a dit que Madame la Duchesse de Berry lui a parlé fortement

tement en faveur du mari d'une favorite. Quoiqu'il arrive, Madame, le coin que j'occupe dans votre cœur me dédommage de tout, & m'eſt une conſolation dans toutes mes peines : le dévouement total du mien vous eſt acquis pour le reſte de mes jours : c'eſt peu de choſe : mais c'eſt ce que j'ai de plus cher.

Je ſuis en état de rejoindre la *cabale*, ſans en augmenter les infirmités : un membre ſéparé du corps ne peut prendre de vigueur que par la réunion : juſqu'à ce que vous m'ayez rappellée, Madame, je ſentirai le malheur de tous les êtres privés de leur élément. Le deſir de vous revoir m'a fait recourir aux plus violents remedes : ils n'ont ſervi juſqu'à préſent qu'à exercer la main de l'arracheur de dents : je me flatte d'en faire à mes dépens le plus habile homme de ſon ſiecle. Un peu de *cabale* me guériroit bientôt : quels maux peut-on reſſentir en un lieu où le cœur & l'eſprit ſont charmés ?

LETTRE XXVII.

De la même.

Ce 28 Août 1715.

J'Apprends, Madame, que vous avez bien passé la nuit, & je reçois des marques de votre amitié : quel réveil ! & quel secours pour soutenir les peines auxquelles mon état m'assujettit ! Il me seroit difficile de vous exprimer de quelle consolation m'a été votre lettre : elle a calmé mon esprit : il me semble même qu'elle m'aide à souffrir avec plus de patience les douleurs où je suis depuis plusieurs jours. J'avois besoin de la permission que vous me donnez de vous faire souvenir de moi : la discrétion a toujours combattu mon goût, qui me porteroit, si je le suivois, à vous importuner souvent pour me dédommager d'un éloignement dont la peine m'est très-sensible. Comblée de vos bienfaits, Madame, vivement touchée des marques de votre souvenir, oserai-je vous dire que ma tendresse pour vous est un peu blessée de votre extrême politesse ? Vous me traitez en étrange-

re, & vous ſavez que je vous dois tout auriez-vous oublié que j'ai l'honneur d'être de la *cabale ?* & ignorez-vous que mon attachement pour vous eſt un attachement pour votre perſonne, & par conſéquent indépendant de la place où vous êtes ? Il me ſemble que voilà des titres pour eſpérer d'être regardée comme ceux qui ont l'honneur de vous appartenir.

Que l'éloignement eſt cruel ! J'ai pris le parti de ne plus voir perſonne pour éviter les diverſes nouvelles de Paris. Ma mere eſt la plus pernicieuſe compagnie que je puiſſe avoir : ſon attachement pour le Roi & ſa vivacité, qui trouvent en moi les mêmes diſpoſitions, nous jettent dans un trouble difficile à ſupporter. Cependant la bonté & la force du tempérament du Roi nous conſolent & nous ſoutiennent : mais l'inquiétude des Courtiſans fait tourner la tête à ceux qui ſont éloignés.

LETTRE XXVIII.

De la même.

Ce 3 Septembre 1715.

ACcablée de ma douleur, & pénétrée de la vôtre, Madame, je n'ai encore eu ni la hardiesse ni la force de vous écrire : je hasarde même cette lettre en tremblant : mais puis-je me refuser la seule consolation qui me reste, la consolation de gémir avec vous, & de vous témoigner que je ressens votre douleur, sans que la mienne soit diminuée? J'admire depuis long-temps votre vertu : elle m'inspiroit le desir d'en avoir : mais l'horrible malheur qui nous accable m'en fait voir toute l'étendue. Dieu seul vous soutient : que ne puis-je être comme vous, & n'aimer que lui! Quel coup, Madame, & quel temps! Qu'il vous est aisé de souhaiter la mort! L'horreur qu'elle fait à la nature m'empêchoit de goûter ce sentiment, & j'admirois seulement votre perfection : mais je le comprends aujourd'hui, & j'avoue, à ma honte, que c'est plutôt pour ne point voir ce que nous

voyons, que par la vertu qui vous l'inspire.

LETTRE XXIX.

De la même.

Ce 10 *Mars* 1716.

LA crainte de vous importuner, Madame, retient depuis long-temps en captivité le desir extrême que j'ai de vous rappeller mon respect & mon attachement. J'ai mis dix fois la main à la plume pour vous exprimer les sentiments de mon cœur, & dix fois la crainte de vous déplaire m'a arrêtée. Cependant Madame de Caylus, à qui j'ai confié ma peine sur un silence que je ne puis soutenir que par la pensée de vous être plus agréable, (motif qui peut tout sur moi) m'a rassurée & charmée, en me disant que ma lettre ne vous déplaira point, & que vous voudrez bien vous souvenir que j'ai besoin de quelque consolation. Je vous jure, Madame, avec ma sincérité ordinaire, que je ne m'accoutume point à une aussi dure séparation, après avoir goûté les charmes d'une douce & aimable so-

ciété, où le ſolide & l'agréable rempliſſoient à l'envi mon cœur & mon eſprit : temps heureux, que je ne ceſſerai jamais de regretter ! Il eſt paſſé avec la rapidité d'un ſonge : il n'en reſte donc plus que le ſouvenir ! Ne me refuſez pas le vôtre, Madame, & l'eſpérance de vous exprimer de temps en temps moi-même les ſentiments de reſpect, d'admiration, de tendreſſe que vous ſeule pouvez inſpirer dans le degré de vivacité où je les ſens. La ſaiſon adoucie, l'air de St. Cyr purifié, quelle raiſon pouvez-vous me donner, pour me priver du ſeul bien qui me reſte ? Mais je m'égare, & mon cœur parle malgré moi : car mon ſeul deſſein dans cette lettre étoit d'obtenir qu'elle fut bien reçue, & la permiſſion d'écrire quelquefois : pardonnez à mon ambition : c'eſt, en vérité, la ſeule que j'aye à préſent.

LETTRE XXX.

De la même.

VOus ne pouvez comprendre, Madame, combien la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire a excité en moi de mouvements différents : les pre-

miers, à la vue de votre écriture, ont été de joie & de reconnoissance : mais bientôt ils ont été suivis d'une profonde tristesse. Je suis donc privée par votre volonté, & par une volonté qui m'est sacrée, de la chose du monde à laquelle je suis la plus sensible. Non, Madame, je ne serai jamais raisonnable, lorsqu'il s'agit de vous dire un éternel adieu : c'est acheter trop cher la raison : je n'en veux point à un tel prix : & si je vous obéis, ce sera plutôt docilité que soumission : que dis-je ? Mon amitié pour vous me fera un crime de mon respect pour vos ordres. Croyez-vous de bonne foi, Madame, qu'après avoir eu l'honneur de vous connoître, d'éprouver toute ma vie vos bontés, de m'être flattée d'une amitié qui faisoit tout mon bonheur, je puisse contrefaire un détachement que je ne puis comprendre ? Vous me faites admirer la vertu la plus parfaite : mais c'est la connoissance que j'en ai qui fait que je ne puis jamais m'en détacher. Que de chaînes me lient à vous, Madame ! L'inclination me fait votre amie, & la reconnoissance votre créature ; & ma vénération augmente, à mesure que la foiblesse générale me montre mieux la grandeur de votre courage. Cependant votre repos & votre bonheur, qui vous paroif-

sent attachés à la privation que vous m'imposez, me ferme la bouche : mais je ne puis m'empêcher d'en murmurer. Comment Mes. de Caylus & de Dangeau ont-elles pu se charger d'un pareil refus ? Je n'y reconnois ni votre bonté ni la leur. Nous sommes dans un temps où personne ne manque de chagrins & de peines, & où les moments de consolation sont bien rares : du moins ne m'ôtez pas l'espérance de trouver un temps plus favorable, où vous vous laisserez toucher, & par mon obéissance, & par ce qu'elle me coûte, & par les sentiments qui me la prescrivent, mais qui ne pourront la faire durer long-temps.

LETTRE XXXI.

De la même.

Ce 27 Avril 1716.

J'Use avec discrétion, Madame, de la bonté que vous avez de permettre que je vous importune quelquefois : ce n'est pas sans peine, & je vous supplie de le remarquer, & de m'en récompenser. Me. de Caylus m'a envoyé de votre part le

plus précieux présent que je puisse recevoir, puisque ce sont les ouvrages de vos mains. Mon premier mouvement a été de les conserver avec soin, comme une chose dont la mort seule pouvoit me séparer: mais me souvenant de la solidité de vos maximes, qui n'estiment que ce qui est utile, je m'en servirai avec autant de plaisir, que de peine de les voir user. Je suis bien fâchée des fréquents maux de tête que vous avez depuis quelque temps: que je me trouverois heureuse, Madame, de pouvoir vous tenir compagnie dans les moments où vos incommodités ne vous permettent pas une occupation sérieuse! J'attends avec une grande impatience la permission de vous aller voir: c'est le seul plaisir que je puisse avoir à présent. Je suis fort séparée du monde, souvent dans une petite maison que j'ai louée, loin de la Cour, presque hors de la Ville, entre vos Carmélites & les Invalides. Là je pense souvent avec amertume au passé, avec tristesse au présent, avec inquiétude à l'avenir. Je ne vois que ma famille & un petit nombre d'amis: point de Princesses, hormis Madame la Duchesse d'Orléans, que ses soucis & ses maux séparent de tout: elle se livre à ses chagrins, & ne se nourrit que de larmes: ce qui ne

met ordre à rien. Tout ce que nous voyons, tout ce que nous regrettons, nous devroit bien détacher du monde: vous ſeule, Madame, en faites un digne & reſpectable uſage: il y a ſi long-temps que vous êtes uniquement attachée à Dieu, que le malheur vous a trouvée prête. Je vois que je ne puis compter ſur rien d'agréable: j'eſpérois d'avoir l'honneur de vous voir: j'avois ma permiſſion, & je vivois de l'idée d'en profiter bientôt: je comptois les moments: j'attendois l'exprès qui devoit m'apprendre l'inſtant où j'aurois le plaiſir de vous entretenir à mon aiſe; & quoique la peine de la ſéparation ſuive de près le plaiſir de vous voir, & que je compriſſe que je la ſentirois vivement, je ne ſongeois qu'à la joie de me retrouver auprès de vous: & voilà une malheureuſe petite-vérole qui éloigne encore un ſi aimable projet. Le deſir que j'en ai me fait croire que j'aurois le courage d'affronter le péril du mauvais air: je ne le crois guere meilleur à Paris. Je ſoupe ce ſoir avec un monde qui me plaît fort, parce qu'il ſait vous chérir & vous admirer: c'eſt avec Me. la Ducheſſe de Noailles, Me. de Caylus, M. de Fréjus, chez Me. de Caſtres. Je connois le reſpect des deux derniers, & je me

mets au rang des nieces, Madame, comptant faire honneur à la vraie, de comparer mes ſentiments aux ſiens, puiſque mon ambition va juſqu'à égaler le reſpect, la tendreſſe & l'attachement de la fauſſe. Hélas! ces pauvres Dames, qui vous furent jadis ſi cheres, & qui ne ſont plus que malheureuſes, éprouvent donc par votre rigueur le ſort le plus triſte, & c'eſt vous qui frappez le dernier coup qui devoit les accabler: ſi pour vous plaire il faut vous oublier, j'aurai le malheur de vous déplaire tant qu'il me reſtera un ſouffle de vie.

LETTRES
DU CLERGÉ
DE FRANCE
A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De Mr. l'Evêque de Lavaur.

Lavaur, 14 *Juillet.*

LE Clergé doit à votre piété & à votre Religion la conſervation de ſes droits. Le Roi a rendu à Dieu ce qui appartient à Dieu, & nous avons rendu à Céſar, Madame, ce qui appartient à Céſar. Si, ſelon St. Auguſtin, le malheur des Royaumes vient en partie du défaut de payer les dixmes, nous pouvons dire, Madame, que le Seigneur n'a

pas été long-temps à récompenſer le Roi d'avoir reconnu notre droit, par l'avantage que Sa Majeſté vient d'emporter ſur ſes ennemis. J'ai prié Me. la Comteſſe de Mailly, Madame, de vous marquer ma très-humble reconnoiſſance des marques d'intérêt dont vous m'honorez. Je ne m'étois expliqué qu'à vous, Madame, de ce que je penſe de nos privileges, dans la confiance qne j'ai en votre bonté. Si vous aviez bien voulu faire voir ma lettre à quelque perſonne de piété, elle vous auroit confirmé la droiture de mes inſtructions. Je n'ai jamais héſité de donner au Roi les ſecours que S. M. demandoit au Clergé: nous ſommes attachés au Roi par tant d'endroits, que nous ne manquerons jamais à notre devoir, & à la paſſion que nous avons de lui plaire. Je n'ai pas moins d'empreſſement à vous faire connoître mon attachement à ce qui vous eſt agréable, puiſqu'on ne peut être avec plus de reſpect, &c.

LETTRE II.

De Mr. l'Evêque d'Auxerre.

Auxerre 5 Janvier.

JE ſuis honteux, Madame, de vous importuner ſi ſouvent : je vous en demande très-humblement pardon. Vous plaignez les affligés, & c'eſt en cette qualité que j'ai l'honneur de me préſenter aujourd'hui à vous. Voici le fait, Madame : le Roi vient de faire donner ordre à M. l'Archevêque de Sens, par M. l'Abbé de Maulevrier, de nommer M. l'Evêque de Troye pour l'Aſſemblée, & à M. de Troye de s'y rendre. J'ai aſſiſté, Madame, à quatre Aſſemblées, & à deux tenues d'Etat. J'ai été chargé, pendant trois ans, de l'adminiſtration des affaires de la Province de Bourgogne : je ne crois point avoir manqué de zele, de fidélité & d'attachement pour le ſervice du Roi : & cependant il m'eſt défendu aujourd'hui de lui en donner de nouvelles preuves, & de remplir un devoir que la Religion, la reconnoiſſance, & l'amour même, s'il eſt permis à un ſujet de ſe ſervir de ce

terme, m'impofent de plus en plus, Madame: mon humeur ne s'eſt point encore fait ſentir dans les Aſſemblées, & mes querelles particulieres n'ont point été juſqu'au Roi. Je ne ſais, Madame, à quoi attribuer cette mortification, qui, en vérité, m'eſt fort ſenſible. Si je l'ai méritée, je vous ſupplie inſtamment de me faire connoître ma faute, afin que je m'en corrige. Je ne ſuis point heureuſement opiniâtre: les plaintes que j'ai l'honneur, Madame, de vous porter, ne ſont point l'effet de l'attachement que j'ai pour Paris: quand on en eſt à trente-ſix lieues, on n'a point beſoin de prétexte pour y aller. A la vérité, j'aurois été aſſez aiſe d'être de l'Aſſemblée, pour donner à Sa Majeſté de nouvelles preuves de la reconnoiſſance que j'ai de toutes ſes bontés, & de celle qu'il vient d'avoir, en donnant une Abbaye à mon Grand-Vicaire. Je vous demande encore pardon, Madame, de mes importunités: mais vous êtes le recours & l'appui des Evêques: ils ſont auſſi bien obligés de prier Dieu pour vous. Je m'acquitte très-fidélement de ce devoir.

LETTRE III.

De M. l'Evêque de Fréjus.

Fréjus, 12 *Avril.*

JE crains de vous fatiguer encore plus par mes remercîments que par mes demandes : mais j'ai le cœur si pénétré de vos bontés, que je ne puis résister au desir pressant de vous en marquer ma vive & respectueuse reconnoissance. Ce n'est point du tout l'intérêt, Madame, qui m'y rend si sensible : graces à Dieu, je n'en suis pas fort occupé : mais je ne puis qu'être infiniment touché de voir qu'une personne, si fort au-dessus des autres par tant d'endroits, veuille bien m'accorder quelque part en l'honneur de sa bienveillance. Vous poussez même encore, Madame, l'excès de votre bonté, jusqu'à daigner me rassurer sur quelques mauvais offices qu'on m'avoit voulu faire craindre auprès de S. M. Je n'ai jamais eu d'autre ambition que de lui plaire, & de m'attirer l'honneur de son estime, en faisant mon devoir. Il ne me reste plus qu'à redoubler mes efforts pour le rem-

plir encore mieux à l'avenir, & aussi long-temps que ma santé me le permettra : je ne cesserai de faire des vœux très-ardents, Madame, pour la conservation de la vôtre : je le dois par toutes sortes de raisons; mais la plus forte est la vénération pleine de respect, &c.

LETTRE IV.

De M. le Cardinal de Rohan.

MR. le Nonce m'ayant apporté une lettre que des Religieuses du Diocese de ... écrivent au Pape contre leur Evêque, & m'ayant demandé conseil sur ce qu'il avoit à faire, j'ai cru devoir me charger de la lettre & vous l'envoyer. Vous remédierez aux maux dont on se plaint, sans commettre personne, supposé qu'ils soient véritables : & s'ils ne le sont pas, vous supprimerez, Madame, cette malheureuse lettre qui ne mériteroit que d'être méprisée. Après tout, il semble qu'elle ne mérite guere mieux, étant anonyme.

LETTRE V.

De Mr. l'Archevêque de Bourges.

LA reconnoissance ne m'a pas permis de négliger les occasions de m'éclaircir sur une matiere qui vous regarde, & que je sais ne vous être pas indifférente. Si vous voulez en être instruite, Madame, vous me ferez l'honneur de me donner vos ordres : l'air de Fontainebleau inspire une liberté, qu'on n'oseroit prendre ailleurs, & dont même je n'userois pas dans ce lieu-ci, si elle n'étoit autorisée par une bonté, une candeur, une vérité & une affabilité, qui, dans un certain degré, ne se trouvent qu'en vous, Madame. J'avoue que j'aurois pensé autrement à Versailles : le voisinage de St. Cyr m'auroit intimidé ; je le dis à ma confusion, Madame: car, au contraire, cette sainte Maison devroit m'inspirer de la confiance, puisque j'ai été, par votre choix, l'un de ceux sur le témoignage desquels a été bâti cet édifice spirituel, dont la bonne odeur se répand si loin : ainsi tant qu'il y aura un St. Cyr, & ce sera jusqu'à la fin des siecles, on saura qu'une personne

dont le mérite & la vertu ſont fort au-deſſus du rang qu'elle tient, a voulu me tirer de l'obſcurité où j'étois, & que mon nom fût inſcrit dans les regiſtres, ou plutôt dans les faſtes de cette Maiſon Royale : mais vous l'avez oublié, Madame : car vous n'oubliez rien plus volontiers que vos bienfaits. Si ma tentative vous paroît téméraire, ayez la bonté de me la pardonner en faveur de mon zele, & imputez-la, Madame, à ce dérangement de cervelle, dont le ſaint Curé parloit ſi volontiers : tout m'eſt bon, pourvu que vous ſoyez contente de moi.

LETTRE VI.

De M. l'Evêque de Fréjus.

Fréjus, 15 *Mai* 1707.

VOtre charité & votre généroſité font des effets qui ſe répandent par-tout, & me font prendre la liberté de m'adreſſer directement à vous, ſans employer d'autre interceſſeur que la bonne œuvre même, que je vais avoir l'honneur de vous propoſer. J'ai un Couvent de Religieuſes, qui, depuis trois ou quatre ans,

eſt tous les jours à la veille de ſe diſſiper par le mauvais état de ſes affaires. Je l'ai ſoutenu juſqu'à cette heure : mais ne pouvant pas ſuffire à tous les beſoins du Dioceſe, la derniere taxe ſur les Maiſons religieuſes a achevé de ruiner celle dont j'ai l'honneur de vous parler.

Il y a une vingtaine de filles de la Communauté de Nice, dont les parents ſont venus me les demander, ſachant le mauvais état de leur temporel : mais je les ai refuſées, tant à cauſe du danger, que par le mauvais effet que cela pourroit faire, par rapport aux conjonctures du temps. J'ai demandé une loterie pour elles, & je les ſecourerai autant que je pourrai : mais ſi vous vouliez bien avoir la charité, Madame, de leur procurer une des quêtes de la Pentecôte, ou de la Fête-Dieu, je vous en ſerois très-obligé. La néceſſité m'oblige à prendre cette liberté. Je ſuis trop perſuadé de votre bonté, pour croire que vous puiſſiez la blâmer dans un Evêque chargé par ſon état de tous les beſoins de ſon Dioceſe.

LETTRE VII.

De M. l'Evêque de Belley.

Belley, 1 *Juin* 1707.

MAdame, je m'adreſſe à vous avec ma confiance ordinaire, pour vous demander vos lumieres dans un embarras où je me trouve. J'ai dans mon Dioceſe environ quarante Paroiſſes, & deux petites Villes ſituées dans les Etats de M. le Duc de Savoye. Il y a très-long-temps qu'on n'a pas viſité ces Paroiſſes : les Curés ſouhaitent avec empreſſement que j'y aille : j'étois même ſur le point de partir pour y aller ; mais j'ai cru qu'une telle démarche ne devoit ſe faire qu'après de ſérieuſes réflexions, & qu'il y avoit bien des raiſons qui m'engageoient de remettre cette viſite à un autre temps. Car dois-je entrer dans les Etats d'un Prince, & un Prince qui eſt pere de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, ſans auparavant lui en écrire, pour lui demander l'honneur de ſa protection, & l'aſſurer de mon reſpect ? Je ne le puis préſentement à cauſe de la guerre, & je ne le dois pas, parce

que toute la Savoye eſt ſous la puiſſance du Roi. Je ſuis très-perſuadé que ſi j'entrois dans la Savoye durant la guerre, le Sénat de Chamberry, qui a les yeux ouverts pour voir ce que je ferai, ne manqueroit pas à la paix d'empoiſonner ma conduite auprès de Son Alteſſe Royale : & ce ſeroit pour moi un grand malheur, ſi ce Prince venoit à s'indiſpoſer à mon égard. Je ſerois hors d'état de pouvoir faire aucun bien dans la plus grande partie de mon Dioceſe. Je vous ſerai très-obligé, Madame, ſi vous voulez bien avoir la charité de me faire ſavoir ce que vous jugez le plus à propos que je faſſe dans cette occaſion.

LETTRE VIII.

Du même.

A Belley, 25 *Janvier* 1709.

MAdame, quelques Religieux de l'Abbaye de St. Sulpice, qui eſt dans mon Dioceſe, me ſont venus dire qu'ils avoient pris la liberté de vous écrire, pour vous informer des déſordres horribles qui ſont dans leur Communauté, & pour

vous prier de me faire commettre pour réformer les abus & les déréglements qui ſont dans cette Maiſon. Je vous ſupplie très-humblement, Madame, de ne point vous intéreſſer pour que je me mêle de cette affaire. Il eſt vrai que le déſordre de cette Maiſon eſt à un point extrême : mais je n'ai rien en cela à me reprocher : j'ai dit & j'ai fait tout ce que mon devoir demandoit de moi en pareille occaſion. J'ai écrit à M. le Marquis de la Vrilliere, qui n'a pas jugé à propos de me répondre. Il ne me reſte plus rien à faire que de gémir devant Dieu du mal que je ne puis empêcher. Permettez-moi, Madame, de me ſervir de cette occaſion, pour vous prier de ſuſpendre votre jugement ſur toutes les Lettres qu'on pourra vous écrire de ce pays-ci. Comme on ſait que vous m'honorez de votre bienveillance, (non pas que je m'en vante, car je ſuis là-deſſus d'une réſerve à n'en parler jamais, mais je ne puis pas empêcher de croire que vous ayez de la bonté pour moi) ils pourroient être aſſez hardis pour vous écrire ſur mon compte, ſoit en bien, ou en mal: J'ai connu par moi-même de quoi ils ſont capables, par les Lettres qu'ils m'ont écrites, les uns contre les autres. Ils n'héſitent ſur rien, &

c'eſt la Nation la plus hardie à impoſer que j'aye jamais connue. A meſure que je vis avec eux, je connois leur caractere : graces à Dieu, je ſuis en paix avec tout le monde : mais pour y parvenir, il m'a bien fallu faire l'expérience, & je la fais tous les jours, de la maxime pleine de ſageſſe que vous m'avez fait l'honneur de me dire autrefois, qu'une perſonne qui étoit en place devoit s'attendre à vivre d'injures & d'ingratitudes : c'eſt un peuple qui ſe reſſent encore de ſon ancienne origine. J'eſpere néanmoins qu'avec un peu de patience & de travail nous viendrons à bout de tout.

LETTRE IX.

De M. l'Evêque de Chartres.

POurquoi m'attriſtez-vous, Madame, en me mandant que vous m'avez accablé de papiers dans votre dernier paquet ? Ne ſavez-vous pas, Madame, que vous êtes notre joie, notre conſolation, notre gloire ? Il me ſemble même que c'eſt tout le contraire, & que vos anciens papiers étoient plus prolixes que les

les derniers, qui ſont courts en comparaiſon. Je n'en ſache point d'autre raiſon, ſinon que depuis quelques années, les mauvaiſes affaires de l'Etat vous cauſoient des angoiſſes extrêmes, & que vous trouviez du ſoulagement à répandre votre cœur affligé. Mais à préſent que la victoire a paſſé de notre côté, vous n'avez preſque rien à dire : deux mots vous ſuffiſent ; & ſi nous prenons encore quelque place, je crois que vous n'aurez plus d'intérieur à communiquer. Les moindres papiers vous paroiſſent longs : on m'aſſure même de tous côtés que votre ſanté ne fut jamais meilleure, & que vous rajeuniſſez à vue d'œil, & le Roi auſſi, à ce que l'on publie par-tout. Je ne puis m'empêcher de remercier le bon Roi Jacques, d'avoir obtenu de Dieu tant de proſpérités temporelles : car je les attribue à ſon interceſſion, notre ſalut ayant commencé par l'Angleterre. Sans doute que tant de ſecours qu'on lui a donnés, à ſa perſonne, à ſa famille, à ſes pauvres ſujets, & ſa reconnoiſſance, qui ne ſe perd point en changeant de demeure, lui ont fait entreprendre notre défenſe.

Je me ſouviens toujours d'avoir lu dans le procès de la Pucelle d'Orléans, que cette merveilleuſe fille diſoit que Charle-

magne & St. Louis étoient à genoux devant le Trône de Dieu, & demandoient grace pour le Roi & pour le Royaume de France. Je puis peut-être plus qu'un autre, donner des preuves de la vertu du Roi Jacques, puiſqu'ayant été commis par M. le Cardinal pour informer des guériſons miraculeuſes que le ſaint Roi opere, j'en ai vu d'inconteſtables, & depuis peu, qui ſe ſont faites en la perſonne de la fille d'un Lord, dont j'ai été très-édifié.

J'ai bien de la joie de ce que les affaires de la Maiſon de nos Princes s'accommoderont: tout le monde bénit Dieu de l'avoir inſpiré au Roi, & de vous avoir donné le zele d'y contribuer autant que vous avez fait.

Je plains M. le Cardinal d'être très-angoiſſé ſur ce qu'il a à faire, pour n'avoir pas voulu écouter les conſeils qu'on lui a donnés, & pour en avoir ſuivi de mauvais, ou les ſiens propres.

LETTRE X.

De M. l'Evêque de Carcassonne.

Carcassonne, 1 *Février* 1708.

L'Expérience du passé regle ordinairement la conduite à venir. La protection dont vous m'avez honoré auprès du Roi, quand j'ai pris la liberté de lui demander des graces pour M. de Grignan, m'encourage à recourir à cette même bonté, quand j'ose en demander pour moi-même. Le principe de vos bienfaits est en vous, Madame, & je ne reconnois rien en moi qui puisse m'attirer ceux que je demande, que la reconnoissance de ceux que j'ai reçus. Vous venez tout fraîchement de les renouveller en la personne de mon neveu l'Abbé de Rochebonne: je n'ai osé par respect vous en faire mes très-humbles remerciments: mais, animé par la suite de vos faveurs, je prends la liberté de vous assurer, Madame, que vous ne pouvez les répandre sur aucune famille, qui fasse des vœux plus sinceres & plus empressés pour la durée de vos jours, accompagnés de toutes les circons-

tances qui vous rendent si utile à l'Eglise. Vous ne l'êtes pas moins à la Noblesse, Madame; elle trouve chez vous un asyle assuré; & si j'y ai recours, en demandant au Roi la place dans l'Ordre du St. Esprit, qui a vaqué à la mort de M. l'Archevêque d'Arles, mon ancienneté dans l'Episcopat, mon assiduité à servir Sa Majesté dans cette Province, le contentement qu'elle a bien voulu marquer des services de M. de Grignan & de toute ma famille, me donnent quelque confiance à me proposer : mais c'est avec une soumission parfaite à ce que vous en jugerez, Madame : prêt à me condamner de témérité & à me taire, si vous n'approuvez pas mon dessein.

LETTRE XI.

De M. l'Evêque de Fréjus.

Fréjus, 15 *Mars* 1708,

IL y a un mois que la crainte de vous paroître indiscret me retient; mais je me trouve forcé de recourir encore à votre charité, par l'impuissance où je suis de soulager la misere de mes Diocésains.

Je vous ſupplie, Madame, d'être perſuadée que c'eſt avec une extrême peine que je me ſuis déterminé à vous importuner de nouveau ; & que je ſerois véritablement affligé, ſi vous pouviez me croire capable d'abuſer des bontés dont vous m'avez ſi généreuſement honoré. J'ai ſoutenu juſqu'à l'heure mes pauvres par des aumônes que la Providence m'a envoyées ſans que je m'y attendiſſe : mais tous les ſecours ſont épuiſés auſſi-bien que moi, & j'ai quinze Paroiſſes qui ſouffrent. Si vous pouviez, Madame, me procurer encore une quête, je puis bien vous aſſurer que vous ne ſauriez mieux employer vos charités : & ce ſera la derniere fois que vous ſerez importunée de moi.

Vous m'avez fait l'honneur de me mander, Madame, qu'on étoit content de ma conduite ; mais c'eſt apparemment par un pur effet de votre bonté naturelle, qui voudroit que tout le monde fût heureux. Je ſais que je ne mérite aucune louange, ou en tout cas, ce ne pourroit être que par la droiture de mes intentions, ſur leſquelles pourtant j'ai appris qu'on ne m'avoit pas rendu juſtice. Le reſpect & la diſcrétion m'empêchent d'en dire davantage : mais je ſouhaite ſeulement que tous ceux qui ont l'honneur de ſervir le Roi

plus utilement que moi, ayent pour sa personne & pour ses intérêts un zele aussi ardent & aussi désintéressé que le mien.

Je vous supplie, Madame, d'être persuadée que je sais connoître le prix de vos bontés, qu'elles seront éternellement gravées dans mon cœur, qui n'est point ingrat, & que je serai toute ma vie, &c.

LETTRE XII.

De M. l'Archevêque de Sens.

A Sens, 7 Septembre 1709.

CE que vous appellez importunité, Madame, sont des faveurs. Il n'y a d'inconvénient au Bréviaire Latin & François que vous demandent quelques Religieuses de Moret, ce qui est fort propre pour réveiller en elles leur piété & leur zele, qu'en ce qu'il est, dit-on, de la version de M. le Tourneux, & qu'il réveillera en elles l'envie d'avoir ses autres Ouvrages, qui ne sont pas, dit-on, sans venin. Il y en aura quelques-unes qui prendront goût à ces sortes de versions, & qui en voudront peut-être avoir d'autres, & ne vous en demanderont pas per-

miſſion ni à moi non plus. Cela fera naître cet eſprit de curioſité, ſi fatal à tant de Monaſteres. N'aimeriez-vous pas mieux, Madame, les laiſſer dans leur ſainte ignorance, que de courir riſque de réveiller la curioſité de certaines filles qui ſe piqueront de ne trouver que certains livres de beaux, parce qu'ils ſont faits par gens ſuſpects, & qui viſeront par-là au bel eſprit ? Conſultez ſur cela M. de Chartres : cela en vaut bien la peine.

LETTRE XIII.

De M. l'Evêque d'Agen.

Agen 25 *Avril* 1709.

JE dois, Madame, commencer la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, par de très-humbles remerciments de tous les bons offices que vous avez bien voulu rendre auprès du Roi à M. l'Abbé de Belzunce. J'eſpere qu'il ſera un fort bon Evêque, que ſa vertu & ſa piété édifieront ſon Dioceſe, & qu'il y ſera aimé par ſa douceur & ſes manieres honnêtes. On lui fait craindre qu'il y trouvera des gens de la nouvelle doctrine, qui aſſurément ne ſeront pas de ſes amis.

Vous me permettrez, Madame, de vous rendre compte de l'état de cette Province. Sans les secours que M. le Gendre nous a donnés & qu'il compte même encore de nous envoyer, nous n'aurions pu subsister pendant plus de six mois. Nous lui avons toute l'obligation possible, & à M. du Rosel, l'un & l'autre s'étant unis à moi pour procurer des grains au pays qui en manquoit absolument.

Je crois, Madame, que selon l'état où nous voyons ce pays, & où se trouvent plusieurs Provinces, on ne peut faire venir trop de bleds de Barbarie ou des pays étrangers : sans quoi le mal sera encore beaucoup plus grand que cette année.

LETTRE XIV.

De M. le Cardinal d'Etrées.

Paris, 1 Juin 1709.

POur répondre à l'honneur que vous me faites & aux bontés dont vous me comblez, il faudroit bien d'autres épreuves, que celles où il vous plaît de me réduire. Commandez des choses plus difficiles, si vous voulez que j'acquiere

quelque ombre de mérite auprès de vous, ou plutôt, Madame, ne ceſſez jamais de me commander. Mon zele & mon reſpect n'admettent pas les bornes où vous vous renfermez. Cette délicateſſe me mortifie trop pour ne m'en pas plaindre : & les choſes que vous me dites de vos égards ſont, pour le plus reſpectueux de vos ſerviteurs, des menaces qui m'affligent. J'eſpere que j'aurai, au plutôt, l'honneur de vous voir, & de vous le proteſter moi-même à Verſailles, où je tâcherai de me traîner & me préſenter aux yeux de mon Maître ſeul, qui, en vérité, m'eſt continuellement préſent dans le cœur. Je ſais par M. de Richelieu, Madame, que vous n'en doutez pas. Je le preſſe de ſe montrer tout le premier; mais il me ſemble que n'étant pas en état de le faire, ce ſera au moins être moins éloigné de vous quand ce ſera. J'aime & j'honore M. de Chartres de tout mon cœur, & pour me ſervir d'un terme de l'Ecriture, *nos ames ſont collées l'une à l'autre.* Ainſi ſans y joindre une ſuprême autorité, que ne ferai-je pas, pour ſervir les Prélats de St. Cyr?

LETTRE XV.

De M. l'Archevêque de Rouen.

3 Septembre 1709.

DIeu veuille, Madame, que les mauvaises nouvelles qui nous viennent d'Espagne & de Flandres ne vous accablent point! Elles m'affligent, je vous assure, très-vivement, & m'inquietent pour le Roi & pour vous. Il semble que le Seigneur veuille nous ôter les derniers retranchements de notre assurance. Ses jugements sont justes, & ses miséricordes sont sans bornes. Je ne saurois croire, non plus que vous, que Dieu veuille abandonner aux ennemis de la Religion, un Royaume où, après tout, elle s'est toujours maintenue dans une plus grande intégrité que dans aucun autre. Ce qui nous manque, Madame, c'est qu'ayant la foi nous n'en avons plus les œuvres: *Vous m'avez fait un grand bien*, disoit le Prophete à Dieu: *car j'ai cherché les voies de votre justice.* Plus nos malheurs augmentent, plus nous nous éloignons de Dieu: sans doute ce qui nous en attire la continuité,

Le prix des bleds diminue tous les jours : on en a à préſent ici : le froment eſt à ſeize livres le ſeptier, meſure de Paris: ainſi le pain des pauvres eſt à très-bon marché, dont bien nous en prend : on y eſt tranquille, grace à Dieu. Il me paroît qu'on n'y a point encore perdu l'intention d'aider le Roi : mais on voudroit le faire d'une certaine façon que les gens d'affaires n'y euſſent aucune part. J'ai déja eu l'honneur, Madame, de vous mander qu'on eſt déja très-indiſpoſé contre eux. Je fais de mon mieux, comme vous penſez bien, pour les ſoutenir dans l'amour & dans l'attachement que nous devons à notre Maître. Perſonne au monde, Madame, ne partage plus véritablement votre peine que moi.

LETTRE XVI.

De M. l'Evêque de Noyon.

16 *Novembre* 1709.

VOus m'avez fait l'honneur de me dire que vous aurez la bonté de m'accorder votre protection. Permettez-nous, Madame, de l'implorer pour une

affaire qui regarde la gloire de Dieu, & l'édification de ſon Egliſe. Il y a dans mon Dioceſe une Abbaye de filles, de l'Ordre de Cîteaux, appellée Chaſſé : le Viſiteur de l'Ordre s'eſt aviſé de donner de ſa propre autorité & de celle de ſon Général, des privileges à pluſieurs Religieuſes de ſortir & de demeurer chez leurs parents dans le monde. Dès que je l'ai ſu, j'en ai écrit à M. l'Abbé de Cîteaux, pour me plaindre à lui du ſcandale que cela donnoit, & de ce qu'il me paroiſſoit qu'il ne pouvoit pas donner à ſes Religieuſes la permiſſion de ſortir ſans mon conſentement, attendu que, quoiqu'elles fuſſent exemptes, la clôture m'appartenoit : que même Mr. de Clermont, mon prédéceſſeur, avoit obtenu des Arrêts à l'occaſion d'une Abbeſſe de Chaſſé qui étoit ſortie. J'ai l'honneur de vous envoyer, Madame, la réponſe de M. l'Abbé de Cîteaux. Je ne ſaurois remédier à un ſi grand déſordre, ſans me jetter dans un grand procès qui me conſumeroit, & mon temps que je dois au reſte de mon Dioceſe, & le peu de biens que j'ai, que je dois à mes pauvres, ſurtout dans des temps auſſi malheureux pour moi. Il n'y a, Madme, que l'autorité du Roi qui puiſſe apporter un prompt reme-

de à ce grand mal. La plupart de ces Religieuſes ſont à Perronne : il y en a de fort jeunes : il y a dans cette Ville une garniſon : la Religion eſt très-foible dans tous ces cantons-là : l'on voit ces filles ſe promener dans les marchés : l'on m'a même aſſuré que l'on en avoit vu une ſortir à minuit d'une hôtellerie appellée le Grand Cerf. Que diront les Nouveaux Réunis, s'ils ont ce ſpectacle pendant tout l'hyver ! Vous êtes, Madame, la protectrice des Evêques. J'oſe me flatter que, pour la gloire de Dieu & le bien de la Religion, vous voudrez bien, Madame, être la mienne dans une occaſion, où l'une & l'autre ſouffre beaucoup : j'en aurai une très-reſpectueuſe reconnoiſſance.

LETTRE XVII.

De M. le Cardinal de la Tremoille.

Rome, 5 *Avril* 1709.

JE ne puis attribuer qu'à l'excès de votre bonté le remerciment que vous voulez bien me faire ſur ce que j'ai obtenu en faveur de M. l'Evêque de Char-

tres. Je me ferois contenté bien à moins: & il me suffisoit que vous n'eussiez pas trouvé mauvais que le *gratis* n'eût pas été accordé entiérement. Comme je n'assistai point au Consistoire, où je pouvois rendre compte de ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire sur son sujet, je priai M. le C. Gualtieri de le faire à ma place: & je fus fort sensible à ce qu'il lui dit de votre part. Je dois vous assurer, Madame, que les sentiments du Pape pour votre personne sont tels que vous le pouvez souhaiter. Il ne me reste aujourd'hui qu'à vous supplier instamment de vouloir bien m'honorer de vos ordres: car je ne desire rien davantage que de les exécuter, & de pouvoir faire connoître les sentiments de reconnoissance, & le profond respect avec lequel, &c.

LETTRE XVIII.

De M. l'Evêque de Nismes.

Nismes, 27 Mars 1712.

IL ne m'appartient point de vous demander des graces, quoique vous

m'ayez fait autrefois l'honneur de dire à M. de Poitiers, lorſqu'il eut la bonté de me préſenter à vous, que mon nom ne vous étoit pas inconnu. Je le ſuis trop moi-même, malgré le juſte empreſſement que j'ai eu de vous rendre mes hommages, pour mériter la moindre attention de votre part. Je ne laiſſe point, Madame, de me perſuader qu'un Evêque ne ſauroit vous déplaire, quand il prendra la liberté de vous parler pour un excellent ſujet, qui a l'honneur de porter un nom qui l'approche de vous. C'eſt Mr. l'Abbé de Cardillac : il vous eſt déja revenu par plus d'un endroit, Madame, que c'étoit un homme d'un mérite fort peu commun, & qu'il y en avoit très-peu en France qui fuſſent capables de faire vendre des biens de l'Egliſe, & d'y travailler avec plus d'éclat. Ç'a été dans cette vue que je l'ai ſollicité de venir m'aider dans les fonctions de mon pénible Miniſtere, & que j'ai obtenu de lui cette complaiſance. J'ai cru que je devois à la Religion un ſujet de ce mérite ; & je crois lui devoir à lui, Madame, le ſoin de vous le faire connoître, & de vous ſolliciter en ſa faveur. Perſonne aſſurément n'eſt plus digne de votre protection. Si mon témoignage ne paroît pas

devoir être d'une assez grande considération pour vous déterminer, qu'il serve du moins, Madame, à vous engager à en chercher d'autres, sur lesquels vous puissiez plus sûrement vous reposer. Mr. l'Abbé de Cardillac ne craint point d'être approfondi : ce qu'il a plutôt à craindre, c'est que l'on ne soit d'accord avec sa modestie pour le laisser dans une espece d'obscurité. Mais je trahirois l'Eglise par cette déférence pour son goût.

LETTRE XIX.

D. M. l'Evêque de Belley.

Dijon, 7 Décembre 1710.

MAdame, le bon Dieu a voulu joindre à ma mauvaise santé la croix d'avoir un procès contre ma Cathédrale. Il y a cinq ans que je tâche, par mon exemple & par mes avis charitables, de persuader à mes Chanoines, qu'il est contre la sainteté de leur état & les regles de l'Eglise, de jouer, d'aller à la chasse, & de retenir dans leurs maisons de jeunes servantes. Ma douceur & ma patience n'ont servi qu'à les rendre plus opi-

niâtres. Il y a un an que je voulus par force les obliger à faire ſur ces points ce qu'ils devoient d'eux-mêmes exécuter : ils s'éleverent comme des furieux contre moi : ils me firent un procès au Parlement de Dijon, où je ſuis venu depuis huit jours pour le ſoutenir. Ce qui les rend ſi hardis, c'eſt que la plupart des Chanoines ont des-parents, des amis dans le Parlement, & moi je me trouve dans un Pays, ſans parents, ſans amis, ſans habitudes, & de plus, dans un Parlement qui a toujours été très-oppoſé à l'autorité Epiſcopale. C'eſt ce qui a obligé tous les Evêques de ſon reſſort à demander au Roi des évocations au Parlement de Paris. Je ſuis le ſeul qui leur reſte : je ne ſais pas comment ils me traiteront. Tout ceci, Madame, m'engage à m'adreſſer à vous, avec ma confiance ordinaire, pour demander une Lettre de recommandation auprès de M. de Trudaine, Intendant ici, pour qu'il m'aide de ſes avis, afin qu'on me rende une prompte juſtice, & que je puiſſe au plutôt me retirer dans mon pauvre Dioceſe, que j'ai abandonné. Mes parties ne cherchent qu'à allonger, pour me laſſer & pour m'épuiſer.

LETTRE XX.

Du même.

Dijon, 20 *Décembre* 1710.

MAdame, j'ai attendu de pouvoir vous marquer le ſuccès de mes affaires, avant que d'avoir l'honneur de vous remercier de la lettre que vous m'avez envoyée pour M. de Trudaine. Je vous dirai que j'ai gagné pleinement & entiérement tous mes procès. J'aurois pu fort incommoder mes parties, ſi je leur avois fait payer en entier tous les dépens qui m'étoient adjugés : mais je leur ai preſque tout remis, jugeant qu'il me convenoit de donner cet exemple, & de déſintéreſſement, & de modération. M. de Trudaine a reçu avec un reſpect infini la lettre dont vous l'avez honoré, & il m'a rendu ſes bons offices de la maniere du monde la plus efficace & la plus forte. Madame l'Intendante, ſachant que mes intérêts ne vous étoient pas indifférents, s'eſt employée vivement auprès de mes Juges. Je ſuis heureux que les choſes ayent tourné de maniere que je puiſſe m'en retourner dans

mon Diocese avant l'hyver. Je compte de partir dans deux jours pour m'y rendre. Je crois, Madame, que vous apprendrez avec plaisir que la Sœur Angélique, qui est aux Carmelites de cette ville, & qui a été élevée à St. Cyr, fait des merveilles, & est l'exemple de la plus haute perfection dans toute sa Communauté. J'ai eu la consolation de la voir une fois, & j'en sortis tout embaumé. Elle m'a assuré, & toute la Communauté, que tous les jours on prioit Dieu pour vous.

LETTRE XXI.

De M. l'Evêque de Blois.

Paris, 1 *Janvier* 1711.

JE ne puis, Madame, avoir l'honneur de vous souhaiter la bonne année dans une meilleure occasion que celle du grand événement d'Espagne, qui vous donne tant de lieu d'en espérer une plus heureuse que les précédentes. Voilà l'inique condition effacée enfin des articles de paix, où nos ennemis l'avoient osé mettre avec tant d'insolence ? la voilà effacée, on le peut dire, de la propre main de Dieu,

On ne ſauroit la méconnoître dans ce qui vient de ſe paſſer en ſi peu de temps dans ce Royaume-là : elle ſemble n'avoir permis à l'Archiduc de paſſer juſqu'à Madrid, que pour y être rejetté, comme un uſurpateur, plutôt que reconnu pour Prince légitime. La Nation a confirmé par-là le choix qu'elle avoit fait de Philippe : & Dieu vient de manifeſter bien hautement, par l'entiere défaite de cette armée victorieuſe, que la voix de ce Peuple ſi fidele & ſi affectionné étoit véritablement la ſienne. Il faut eſpérer, Madame, que le temps eſt venu, auquel elle doit auſſi ſe déclarer pour nous, & preſcrire des bornes à ceux qui ſemblent n'en vouloir plus reconnoître aucune. Sans entrer dans le conſeil de Dieu, nous pouvons avoir cette confiance en ſa divine miſéricorde. Il ne rejettera pas toujours nos prieres : il eſt de ſa gloire de relever les humbles, & d'abattre les ſuperbes : il laiſſe monter l'orgueil juſqu'à un certain point, pour le punir enſuite avec plus d'éclat : celui de nos ennemis ne peut guere monter plus haut : & ils ſeront bien aveuglés, ſi l'exemple de ce qu'ils viennent de voir en Eſpagne, ne leur fait craindre en Flandres un pareil châtiment.

Je me conſole, Madame, dans ces eſ-

pérances au commencement de cette nouvelle année, & j'augure bien du succès de mes vœux. Je les fais, ce me semble, avec plus de ferveur & plus d'assurance que jamais: mais j'ai toujours pour objet principal la conservation & la santé du Roi : c'est le premier mouvement du cœur François, que je sens assurément plus vivement qu'un autre. Je me flatte, Madame, que vous me feriez bien la grace d'en répondre pour moi. Je compte même que c'est mon plus grand mérite auprès de vous.

LETTRE XXII.

De M. le Coadjuteur de Babylone.

A la Rade de Metelin, ce 7 Janvier 1711.

L'Occasion d'un vaisseau du Roi, qui se trouve dans notre route de Smyrne à Constantinople, & qui part pour France, m'excite à prendre la liberté de vous présenter mes très-humbles respects, & de vous marquer la joie que j'ai eu dans les Pays infideles, où les vents contraires nous ont fait arrêter à Smyrne & dans plusieurs Isles, où le nom de Sa Majesté

vit de tous côtés, & de me joindre aux prieres qu'on y fait parmi les Catholiques qui y restent, pour sa prospérité. J'ai vu dans l'Isle de Santorin, à l'entrée de l'Archipel, du côté du Levant, les Grecs & les Latins regarder le Roi comme leur protecteur : & dans plusieurs Messes que je leur ai célébrées, on y a chanté le Pseaume & la Priere pour le Roi. J'y ai eu la consolation d'y recevoir la profession de foi d'un Archevêque Grec, qui me demanda dans une visite à m'entretenir en particulier, parce qu'autrement les Turcs leur feroient des avanies ; & le Patriarche schismatique lui porteroit & aux Grecs de cette Isle, des coups très-préjudiciables à la Foi Catholique. J'ai dit depuis, avec plusieurs personnes de notre voyage, la sainte Messe, dans une Eglise de St. Martin, l'un des Patrons de nos Rois, dans une Isle appellée Stampalie, où des Grecs se joignirent à nous, & où l'on pria solemnellement pour Sa Majesté.

M. Bonnal, Vice-Consul de France, & le Pere Tartillon, Jésuite, m'engagerent depuis à Chio, d'y célebrer la Messe pontificale le 26 Janvier, à sept ou huit mille Catholiques Latins, qui n'ont point d'autre lieu sûr pour s'assembler, que la Chapelle de France, & d'y donner la

Confirmation à près de neuf cents, qui n'avoient point vu d'Evêques depuis dix-sept ans pour la leur donner. Leur Eglise Cathédrale est misérablement changée en Mosquée, depuis la derniere guerre du Turc avec les Chrétiens. J'ai trouvé à Smyrne une grande paix pour les Missionnaires, au-lieu que quelques-uns de Chio avoient été délivrés des fers par M. le Vice-Consul, huit jours auparavant que j'y donnai la Confirmation.

Nous attendons devant la Ville de Metelin un vent favorable pour gagner le canal de Constantinople, où je serai obligé d'attendre la saison de la mer Noire, pour passer en Perse, & les occasions que M. Desalleurs voudra bien me procurer. J'ai déja appris qu'il souhaitoit me loger, comme M. de Fontenay, Consul de France, l'a fait à Smyrne. J'espere toujours, Madame, que la bonté de Sa Majesté soutiendra notre Mission Françoise, qui priera sans cesse pour la conservation de sa personne sacrée.

LETTRE XXIII.

De M. l'Evêque de Meaux.

Paris, 21 *Juin* 1711.

ETant hier, Madame, dans la chambre de M. le Dauphin, où je l'attendois, Madame la Dauphine, qui en fut avertie par Me. la Comtesse de Mailly, qui m'avoit vu en passant, me fit l'honneur de me venir joindre, & de me dire qu'elle me venoit voir pendant que M. le Dauphin prenoit son café, & de rester un bon demi-quart d'heure sur ses pieds à m'entretenir de plusieurs choses, meilleures les unes que les autres. Comme je sais, Madame, que je ne dois ces marques de bonté, dont la Princesse m'a accablé, qu'à l'attachement inviolable qu'elle sait que j'ai pour vous, & qu'aux bons offices que vous m'avez rendus auprès d'elle, je vous supplie de lui faire de ma part mille & mille remercimens, & de lui demander la permission de lui faire ma cour à Versailles. Des cœurs faits comme le mien sont plus sensibles à l'estime & à l'amitié, qu'à toute chose : & cette Princesse

Princeſſe a des manieres à s'attacher entiérement tous les François.

Je ne ſuis pas moins content, Madame, de l'entretien dont M. le Dauphin m'honora. Je trouvai dans ce Prince beaucoup de pénétration, une droiture admirable, & beaucoup d'envie d'être inſtruit des choſes dont il ſe mêle : mon intention étoit, Madame, de vous rendre compte, en le quittant, de tout ce qui s'étoit dit.

LETTRE XXIV.

Du même.

Le Mardi 14 *Juillet* 1711.

J'Ai été mortifié, Madame, de n'avoir pu prendre congé de vous aujourd'hui à Marly, où j'ai été : mais j'ai dit à M. Voiſin à peu près tout ce que j'avois à vous dire, qui ne manquera pas de vous parler ſur cela. Je crains beaucoup pour le ſuccès de notre affaire : juſqu'ici, M. le Cardinal a rejetté tous les expédients dont j'eus l'honneur de vous parler la derniere fois. M. le Cardinal d'Etrées & notre bon Paſteur ont tra-

vaillé en vain : peut-être que dans la derniere entrevue que M. le Cardinal de Noailles aura demain avec M. le Dauphin, il se radoucira : s'il ne le fait pas, je crains beaucoup pour les suites. Il auroit fallu vous voir, Madame, pour vous en dire davantage. Je n'ai rien oublié, & encore aujourd'hui, de tout ce qu'il falloit dire pour parvenir à un accommodement. Comme M. le Cardinal ne nous vit pas Dimanche, je vous conjure, Madame, de lui parler demain, avec toute la force que vous inspire le zele que vous avez pour le bien de l'Eglise & de la Religion.

LETTRE XXV.

Du même.

Paris, 15 *Juillet* 1711.

JE ne doute pas, Madame, que la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier au soir, à mon retour de Marly, ne vous ait donné de l'inquiétude, par le peu d'espérance que je vous ai marqué qu'il y avoit à un accommodement : mais comme j'appris ce soir, que dans l'entretien que M. le Dauphin a eu aujourd'hui avec

M. le Cardinal de Noailles, ce Cardinal lui a paru plus diſpoſé que Dimanche dernier à entrer dans les derniers moyens qu'on lui a propoſés. On me donne de nouveaux ſujets d'eſpérer : & je crois, Madame, devoir vous en donner avis ſur le champ, afin que vous ſoyez auſſitôt inſtruite de la ſituation de cette affaire. On me mande de me trouver à Fontainebleau le 25 ou le 26 de ce mois au plus tard, & d'y porter les dernieres réſolutions de M. le Cardinal de Noailles. Je ferai en attendant tout ce que je pourrai, & par moi-même, & par ceux que je croirai qui ont le plus de pouvoir ſur ſon eſprit, pour le déterminer enfin à ne pas laiſſer ſortir cette affaire des mains de M. le Dauphin, ſans une heureuſe fin. Le Prince fait tout ce qu'il peut pour y parvenir, & au-delà de tout ce qu'on en pouvoit attendre. Je ne fais rien, Madame, que de concert avec notre bon voiſin M. le Curé de St. Sulpice : il pourra vous aſſurer que je vais auſſi loin que je le peux pour le Cardinal, ſans manquer à ce que je dois à la vérité & aux Evêques, qui ſe plaignent, & qui de leur part demandent ſatisfaction.

En ſortant hier du cabinet de M. le Dauphin, je rencontrai Madame la Dau-

phine, qui me fit l'honneur de me témoigner, d'un air si touché, la peine qu'elle ressentoit de ce que cette affaire ne finissoit point, que je ne saurois assez vous dire, Madame, le bien que je présume d'une Princesse qui, à son âge, témoigne avoir autant d'attention qu'elle m'en a marqué à une affaire aussi sérieuse que celle-là.

LETTRE XXVI.

De Mr. l'Evêque de Belley.

Belley, 12 *Août* 1711.

MAdame, je suis persuadé que votre charité pour moi vous aura rendue sensible aux peines où je me suis trouvé, en arrivant dans mon Diocese. Tout le pays étoit dans le trouble ; les partis de l'armée de M. le Duc de Savoye venoient jusqu'à une lieue & demie de Belley, & tous les peuples étoient dans une frayeur si extrême, qu'un grand nombre auroit pris la fuite, si M. de Trudaine, notre Intendant, ne les avoit rassurés par sa présence. Il a gagné les cœurs de la Noblesse & des peuples à un point qu'il

en est universellement adoré. En vérité, il mérite l'approbation de tout le monde. Dès qu'il est arrivé à Belley, il y a pris de telles fatigues pour le service du Roi, qu'il n'y a que son zele qui puisse le soutenir dans tous les mouvements qu'il se donne. Il fait en perfection les affaires de Sa Majesté, & a pour les peuples une tendresse d'un véritable pere. Sans lui, notre Province auroit été ruinée : mais il a établi un si bel ordre, que les troupes n'ont manqué de rien, & que le pays n'a point été trop fatigué. Jamais le désintéressement d'un homme n'a été plus grand que le sien : & tout le monde en est si persuadé, que chacun ne se lasse pas de le dire, & de le louer. Tout ce que nous craignons, c'est que son trop de mérite ne nous le fasse perdre. Il vit ici d'une maniere très-édifiante ; & j'espere que le bon exemple qu'il donne à Belley ne sera pas inutile pour bien des personnes de condition. Les ennemis, qui étoient à une lieue & demie de nous, se sont retirés à Chambery depuis quelques jours : on ne sait pas s'ils retourneront dans notre voisinage. On dit Son Altesse Royale malade de la fievre quarte, & qu'elle pense dans peu de jours à repasser les monts. Voilà toutes les nouvelles de ces pays-ci.

LETTRE XXVII.

De Mr. le Cardinal d'Estrées.

Paris, 23 *Août* 1711.

JE perds en M. le Maréchal de Boufflers un parent & un ami que je regretterai toute ma vie, & d'un caractere à devoir être regretté de tout le monde. Je sais par lui-même, Madame, tout ce qu'il vous devoit. Ce qui reste de sa famille n'a pas besoin de secours auprès de vous : mais s'il en avoit besoin, je joindrois mes supplications aux siennes. Sa perte fait vaquer une Charge de Capitaine de Gardes-du-Corps ; le comble de mes souhaits, ce seroit de voir mon frere plus entiérement, ce me semble, attaché par ce dégré de domesticité à la personne de mon maître & de mon bienfaicteur, à qui, dans ma retraite & dans mon inutilité, mon cœur ne donne pas moins des marques de mon zele & de ma reconnoissance, que je m'efforçois d'en donner dans les emplois dont il m'a honoré. J'aurois la satisfaction, avant que de mourir, de voir le Maréchal d'Estrées dans la

même Charge auprès de Sa Majesté, où ce Jean d'Estrées son trisaïeul, dont il a été parlé dans son temps, fut auprès de François premier, & d'Henri second, avant que ce dernier l'eût honoré de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Je vous supplie, Madame, de me pardonner cette importunité. On ne croit pas se méprendre, quand on se fonde sur vos anciennes bontés : & on doit un peu compatir, si ne desirant rien pour moi que Sa Majesté a comblé, je desire pour un nom, qui cependant peut finir bientôt après moi, qu'il finisse avec ce glorieux caractere.

LETTRE XXVIII.

De M. l'Evêque de Meaux.

Paris, ce 3 Septembre 1711.

J'Apprends, Madame, par le rapport que M. de Bordeaux m'a fait ce matin de ce qui a été réglé à Fontainebleau, que l'on s'est enfin déterminé à séparer l'affaire de Quesnel de celle des Evêques : ce qui étoit, comme vous savez, mon sentiment, & que l'on a embrassé l'ex-

pédient que j'avois aussi proposé en dernier lieu, pour finir cette affaire des Evêques. Elle aura des difficultés dans l'exécution; mais enfin il y a lieu d'espérer qu'elle se terminera à bien, & qu'après tant d'orages le calme reviendra. Il faut toute l'habileté de M. le Duc d'Antin pour accommoder sincérement les deux partis, & je souhaite très-fort qu'il y réussisse. L'empressement que j'ai eu de revenir est cause que je n'ai pas vu M. de Rouen: ce qui me fâche à présent très-fort.

LETTRE XXIX.

De Mr. l'Archevêque d'Arles.

CEs temps plus heureux, que votre bonté, Madame, sembloit demander pour moi, ne seroient-ils pas encore venus? Un homme dont les malheurs ont su intéresser si vivement l'ame du monde la plus grande, la plus noble, la plus généreuse & la plus sainte, ne peut être sans espérance, quand il s'offre une si ample matiere à son pouvoir. Un Cordon bleu, une Charge près la personne du Roi, des Abbayes vacantes, je ne

parle pas de l'Archevêché ; car pour un ſi grand poſte, il faudroit des qualités que je ne me connois point. Ce n'eſt pas, Madame, que ſi la lice étoit ouverte à la diſpute, & ſi le concours avoit lieu comme dans les pays où le Concile de Trente eſt reçu, les prétendants ne me feroient pas de peur. La vie retirée que ma mauvaiſe fortune me faiſoit mener dans ma jeuneſſe, m'a permis de donner plus de temps qu'un autre à l'étude. Je crois avoir aſſez marqué mon déſintéreſſement & mon peu d'ambition, puiſque pouvant aller réveiller les mortifications que le Roi m'avoit données contre ſon gré, j'ai mieux aimé me tenir obſcurément dans mon Dioceſe. C'eſt, Madame, ce qui m'enhardit à vous repréſenter que Rheims principalement demande un homme, qui, par ſa ſcience & ſon attachement à la ſaine Doctrine, répare les maux introduits par le paſſé ; qui ſurveille & combatte les erreurs naiſſantes, & qui ſoutienne le bien que Sa Majeſté tâche d'établir. Le zele que vous avez toujours eu contre les nouveautés, doit tâcher d'y mettre un frein pour l'avenir. Car je gémis ſouvent, Madame, de prévoir que l'Egliſe n'aura pas toujours les appuis que Dieu lui donne aujourd'hui. J'en

demande toujours la conſervation, & ſuis, &c.

LETTRE XXX.

Du même.

JE pars pour Rheims, Madame : c'eſt dans les temps difficiles qu'il faut être à ſon poſte. N'attendez pas des actions de graces de vos bienfaits : toute la reconnoiſſance que j'en ai ne ſauroit me porter à vous remercier de l'excès de vos bontés. Je vivois heureux & tranquille, & à cette douceur de vie va ſuccéder une hydre d'affaires & une multitude de difficultés & de traverſes. J'eſpere que vous voudrez bien toujours m'honorer de votre protection : mais j'ai encore plus beſoin de vos conſeils & des lumieres d'une perſonne que la ſageſſe de Dieu anime. Vous me permettrez d'y avoir recours dans les occaſions : je connois trop ma foibleſſe, pour me charger d'un ſi peſant fardeau ſans un tel ſecours. Le Pape, malgré cette prédilection tant de fois relevée, n'a pas voulu m'accorder la moindre diminution ſur mes Bulles : l'expédition n'en eſt pas encore faite : je puis par conſéquent faire une nou-

velle tentative : une de vos Lettres, Madame, donneroit force à l'entreprise : mais, Madame, si cela vous donnoit la plus petite peine du monde, je n'y penserois pas davantage.

LETTRE XXXI.

Du même.

MAd. de Mailly est bien surprise, Madame, de se trouver mêlée, sans le savoir, dans une affaire de Jansénisme. Voici tout simplement comme la chose s'est passée. Un Marchand Linger, qui sert M. de Bourgogne depuis long-temps, & dont le frere est Chartreux à Paris, ayant appris qu'on vouloit envoyer son frere dans une autre maison, est venu prier Me. de Mailly d'obtenir de la Duchesse de Bourgogne un billet qui fît connoître qu'elle souhaitoit qu'on laissât ce Religieux dans son Couvent à Paris. Me. de Mailly lui ayant dit qu'elle ne demanderoit pas une si petite chose à la Princesse, a bien voulu par charité faire le billet elle-même, qu'elle a adressé au P. Visiteur. Ce n'a donc été qu'une pure surprise, dont il étoit

difficile de se garantir. Le P. le Tellier, que j'ai prévenu, & qui ne savoit pas encore cette histoire, m'a promis qu'il n'en parleroit pas à Sa Majesté; & il m'a conté là-dessus que Madame avoit été trompée de même, lorsque l'Archevêque de Rouen fut nommé, & qu'à la priere de Me. de Maubuisson, elle lui avoit recommandé deux hommes pour être employés dans son Diocese: c'étoient seulement Mrs. Couet & Laon. Madame les rejetta bien vîte, quand on les lui eut fait connoître. J'irai demain aux Chartreux pour retirer la Lettre de Me. de Mailly, & pour assoupir cette affaire.

LETTRE XXXII.

De M. l'Evêque de Fréjus.

1712.

MAdame, j'éprouvai, il y a six ans, après le passage des Ennemis, de si grandes marques de votre bonté & de votre charité pour mon Diocese, que j'y ai encore recours avec quelque confiance. Les mauvaises récoltes & les malheurs de la guerre ont réduit les Com-

munautés laïques de cette Province dans l'impuiſſance de payer leurs créanciers, dont tous les Monaſteres de filles de mon Dioceſe ſont du nombre. Il y a cinq ans, Madame, qu'elles ne tirent preſque rien des rentes qui leur ſont dûes, & il y a trois Maiſons que je ne ſais plus comment ſoutenir. Je n'ignore pas, Madame, qu'on s'adreſſe à vous de tous côtés pour de pareilles choſes, que votre cœur compatiſſant aux beſoins des pauvres, voudroit faire l'impoſſible pour les ſoulager tous, & que vous ſouffrez autant qu'eux de n'y pouvoir ſuffire. C'eſt auſſi ce qui m'a arrêté long-temps : mais j'ai cru ne devoir pas balancer, Madame, à vous expoſer au moins ma peine, quand même cela devroit être inutile. Vous connoiſſez mieux qu'une autre l'importance de retenir les Religieuſes dans leurs Monaſteres, & le danger qu'il y a de leur en ouvrir la porte. Si vous jugez, Madame, que cette bonne œuvre doit l'emporter ſur tant d'autres, dont vous êtes chargée par votre charité ſi bienfaiſante, & que vous ayez la bonté d'y deſtiner, par préférence, une des quêtes de la Cour, je vous en ſerai ſenſiblement obligé ; & vous me tirerez d'un grand embarras. Si vous ne le pouvez pas, je n'en murmu-

rerai point, & n'en attribuerai là cause qu'à l'accablement des autres engagements où votre zele vous met de tous côtés.

LETTRE XXXIII.

Des Moines de Cîteaux.

Cîteaux, 8 *Mai* 1712.

LA bonté avec laquelle vous avez protégé l'Abbaye de Cîteaux, en toutes les occasions où elle a eu recours à votre puissant crédit, nous fait prendre aujourd'hui la liberté de vous écrire au sujet de l'un de nos Confreres, appellé Dom Etienne Printet, Procureur-Général de l'Ordre, en Cour de Rome, que l'on nous assure devoir être privé par S. M., de voix passive à l'élection du nouvel Abbé de Cîteaux, que nous devons faire le dix-neuf de ce mois, en conséquence de la permission que le Roi a eu la bonté de nous accorder pour cet effet. Nous avons de la peine à concevoir comment un Religieux, dont la conduite a toujours paru très-réguliere aux yeux de tout son Ordre, & qui a été choisi parmi un nombre considérable

de personnes sages & capables, & spécialement attaché au service de Dieu & à la Religion, autant que son devoir & son état l'y obligent, auroit pu devenir suspect à S. M., à moins que des personnes peu informées de la bonté de son caractere, n'ayent été surprises dans la peinture qu'on peut leur en avoir fait, & sur cette idée défectueuse, l'avoir représenté au Roi tout autre qu'il n'est. A Dieu ne plaise néanmoins, que nous voulions approfondir ici un mystere, dont nous ne souhaiterions avoir la moindre connoissance, si notre état ne nous engageoit à rendre témoignage à la vérité opprimée! Nous vous supplions seulement, Madame, de faire quelque attention à nos très-humbles remontrances, & à l'affliction que nous avons d'entendre dire que nous sommes à la veille de voir condamner un Confrere qui est prêt à justifier la droiture de sa conduite, quand il plaira à Sa Majesté d'en prendre connoissance. Si nous savions la source de la disgrace dont il est menacé, peut-être nous seroit-il facile d'effacer les impressions désavantageuses que les mauvais rapports peuvent faire: mais il vaut mieux pour nous de nous reposer sur les grandes lumieres d'une personne comme vous,

Madame, qui juge des choſes avec diſcernement, & qui ne prend jamais le faux pour le vrai. C'eſt ce principe de juſtice, reconnu en vous par tout le Royaume, qui nous fait eſpérer l'honneur de votre protection pour notre Confrere. Cependant ſi les témoignages de Noſſeigneurs les Cardinaux d'Eſtrées, de Noailles, de la Tremouille, de M. le Maréchal d'Uxelles, de M. l'Abbé de Polignac, qui l'honorent de leur bienveillance, peuvent ſervir à ſa juſtification auprès de vous, nous oſons, Madame, vous aſſurer qu'ils ont toujours été édifiés de ſa conduite, auſſi-bien qu'une infinité de perſonnes de diſtinction, qui ne ſont pas moins ſurpriſes que nous, d'apprendre qu'on ait entrepris de le décrier à la Cour. C'eſt à quoi nous vous ſupplions humblement d'avoir égard, & de permettre que nous vous réitérions les marques du très-profond reſpect avec lequel nous ſommes, Madame, &c.

LETTRE XXXIV.

De M. le Cardinal d'Estrées.

Paris, 26 Septembre 1712.

JE remettrai incessamment entre les mains de M. le Curé de St. Sulpice la démission de ce petit bénéfice, que vous, Madame, & ce grand Evêque, & mon bon ami, avez, il y a si long-temps saintement destiné à l'établissement d'un Séminaire, très-nécessaire dans un Diocese aussi étendu que le sien; & je chargerai le zele de la conscience du neveu de prendre des mesures bien sûres pour l'accomplissement de cette bonne œuvre où vous vous intéressâtes, quand son oncle illustre en forma le dessein: quelque badinerie qu'il faille souvent pardonner à votre petite Maréchale, à quoi je me suis accoutumé sur votre exemple, je la grondai bien à son retour de Fontainebleau, quand elle me dit de quelle maniere elle vous avoit parlé de mon attention sur votre filleule. Je désavouai les expressions si peu propres dont elle s'étoit servie. Je l'aurois blâmée, si elle avoit employé les

termes de peine & de ſenſibilité, même celui d'un peu de mortification : mais je m'en vois trop dédommagé, & ſa faute à mon égard n'eſt que trop heureuſement réparée par l'admirable lettre qu'elle m'a attiré, qui renferme tout en ſi peu de paroles : du jeu, des tours, de la fineſſe à penſer, & le choix dans ſes expreſſions : en un mot, c'étoit une lettre comme il n'y en a point. Je ne me ſuis ſervi de ma vie de cette phraſe, & je ne m'en ſervirai jamais que pour vos lettres : c'eſt par cette raiſon que j'ai voulu la diſtinguer par la groſſeur des caracteres. Je m'en ſuis déja paré avec mes amis : je prétends m'en parer encore. Il me ſemble que je mets un fard innocent ſur les rides de ma vieilleſſe. J'en ferai part à M. de Richelieu, dans les fréquents rendez-vous que nous nous donnons, & où nous ne ceſſons de parler de vous.

LETTRE XXXV.

De M. l'Evêque de Blois.

28 *Septembre* 1712.

NOus ne sommes en peine, Madame, au sujet de votre chere Carmélite, que d'accorder la facilité qu'elle trouve dans tous les exercices les plus austeres de sa Regle, avec l'envie qu'elle a de faire pénitence. Elle ne croyoit pas qu'on pût gagner le Ciel à si bon marché, & être heureux en ce monde & en l'autre. Je lui fais bien entendre qu'il ne faut pas sitôt chanter victoire, & qu'elle ne doit pas croire que ces douceurs, que Dieu accorde dans ces commencements à la foiblesse, durent toujours : que le temps des souffrances & des amertumes viendra lorsqu'elle y pensera le moins. Cet avenir fâcheux ne lui fait point de peur : elle y paroît toute préparée, & pleine de confiance que Dieu lui continuera ses miséricordes en quelque état qu'elle se trouve, & que la plus grande de toutes sera qu'il la juge, ou plutôt qu'il la rende digne de souffrir quelque chose pour lui. Elle

eſt perſuadée que dans le monde on ſouffre encore beaucoup plus pour ce qu'on y aime, qu'une Carmélite ne peut trouver à ſouffrir pour Dieu : & quand on aime bien, on ſe plait même à ſouffrir & à ſurmonter tout ce qu'il y a de plus pénible & de plus difficile. Son grand attrait eſt un amour de reconnoiſſance, pénétrée qu'elle eſt, de toutes les graces que Dieu lui a faites. Je vous rends compte, Madame, inſenſiblement, de l'examen que j'ai fait de ſes diſpoſitions. S'il y a au monde une Carmélite bien appellée à ſon état, c'eſt celle-là. On le peut dire d'autant plus ſûrement, qu'il n'eſt pas poſſible, à la maniere naïve & ingénue dont elle s'exprime, de ne pas ſentir qu'elle dit vrai. Je puis encore vous aſſurer, Madame, que toute la Communauté en eſt enchantée, & qu'elles n'en ont jamais reçu aucune avec tant de marques d'amitié. Ce qu'il y a de plus marqué en elle, à ce qu'elles diſent toutes, c'eſt qu'à ſon âge, elle eſt tout auſſi docile, auſſi obéiſſante, auſſi ſouple que le plus petit enfant. Vous ſavez auſſi, Madame, que c'eſt le plus grand effet de la grace de JESUS-CHRIST, & qui rend le plus propre à ſon Royaume, ſelon cette parole : *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'en-*

trerez point dans le Royaume de Dieu. Au reſte, Madame, elle eſt ſi ſenſible à ce que je lui ai dit que vous m'aviez fait l'honneur de me témoigner d'amitié & de bonté pour elle, qu'elle en étoit hors d'elle-même, lorſque je le lui dis.

Outre le jour de ſon examen, je l'ai vue encore dans ſa retraite, & j'ai été édifié de plus en plus de ſes heureuſes diſpoſitions. Vous devez, Madame, être bien contente, & remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu ſe ſervir de vous pour lui gagner cette ame de grace & de bénédiction. Elle ne peut manquer d'en attirer beaucoup ſur vous par ſes prieres.

LETTRE XXXVI.

De M. l'Evêque d'Angoulême.

A Angoulême, 10 *Décembre* 1712.

MAdame, ſauvez-moi, s'il vous plaît, la confuſion d'être traité de vous avec cérémonie, & ſouffrez que je ſatisfaſſe au reſpect que je vous dois : ce ſera une double grace très-précieuſe pour moi, du moment qu'elle me viendra de vous. Comme on met pour l'ordinaire,

Madame, les grandes Penſionnaires dans nos Couvents de Province, par une eſpece de précaution, pour les garantir des écueils de trop de goût ou d'entêtement pour le monde, il arrive qu'y étant reçues, elles font perdre aux jeunes Penſionnaires le penchant qu'elles avoient pour la Religion; qu'elles deviennent des obſervatrices importunes de ce qui ſe fait dans le Couvent, & ſouvent d'indiſcretes cauſes des foibleſſes qu'elles y apperçoivent. Si les grandes filles que l'on y met, Madame, avoient été formées dès leur enfance, ſur les maximes qui ſe pratiquent à St. Cyr, & élevées ſous des yeux qui ne leur euſſent rien laiſſé paſſer, bien-loin d'embarraſſer dans les Couvents, on en tireroit de grands ſecours, & elles ſe rendroient elles-mêmes fort entendues, en paſſant ſous différentes Maîtreſſes, & par les divers emplois de la maiſon. Il faudroit pour cela, Madame, qu'elles fuſſent d'un aſſez bon eſprit pour ſe laiſſer mettre ſur ce pied-là: mais ſous prétexte de la penſion qu'elles payent, elles ſe figurent être en droit de ne rendre aucun ſervice: & l'indolence qu'on leur ſouffre, leur fait regarder ces occupations comme des aſſujettiſſements onéreux. Les Religieuſes, d'un autre côté,

par une jalousie d'emploi, trouvent mauvais que des séculieres soient admises à remplir les offices de la maison, à leur préjudice : cette pratique néanmoins, Madame, paroît excellente dans les Communautés où l'on s'attache à élever des Demoiselles : je tâcherai, sur le modele qu'il vous a plu de me tracer, d'en faire établir l'usage dans notre maison de l'Union Chrétienne, où il y a plusieurs Pensionnaires : & j'espere que l'exemple de St. Cyr sera un des plus engageants motifs pour gagner cela sur leur esprit. Mlle. de Verdille, Madame, a été charmée de la Lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire ; & j'espere que l'envie qu'elle a de vous plaire, lui fera mériter la continuation de vos bontés : je lui ai donné, suivant vos ordres, cinquante francs pour quelques meubles, & les quarante livres que vous desirez qu'elle employe à avoir de quoi travailler. Je n'ai pu lui ôter le plaisir de savoir que ces gratifications venoient de vous : mais je ne lui ai rien dit ni des cinquante livres dont vous voulez augmenter sa pension sans qu'elle le sache, ni des autres cinquante livres que vous voulez être employées pour son entretien : j'ai pensé qu'il étoit à propos de ne lui donner

cette ſomme, que lorſqu'elle ſe fixera à reſter dans l'Abbaye, après les trois mois. J'ai donné auſſi, Madame, les ſoixante livres que vous avez deſtinées pour le frere & pour la ſœur de Mlle de Curſay : cette charité leur eſt venue fort à propos : ils ont un très-grand beſoin de l'honneur de votre protection, pour avoir une ſubſiſtance fixe & aſſurée, qu'on ne peut compter de trouver du côté de Meſſieurs nos Intendants. Votre Lettre cependant, Madame, que j'ai remiſe entre les mains de M. Dorſay, n'a pas été ſans effet. Il a fait payer depuis deux jours deux cents livres à la Dlle. Vivien, leur Gouvernante, ſur les penſions qui lui ſont dûes : & ſi vous aviez la bonté de lui en dire un mot, quand il aura l'honneur de ſe préſenter devant vous au mois de Janvier prochain, on en pourroit tirer encore quelqu'autre ſecours dans la ſuite : car il eſt rare, Madame, qu'il n'y ait quelque fonds à la diſpoſition de Meſſieurs les Intendants. Je voudrois, par ma diligence à exécuter vos ordres, pouvoir mériter d'en être chargé : il me ſuffira, ſans autre choſe, de ſavoir vos intentions. Je tâcherai de ſuppléer au défaut d'habileté, par beaucoup de dévouement, de zele & de reſpect.

P. S.

P. S. Me. de Rotelin, Madame, est petite-fille de Mad. la Duchesse de Navailles, & niece de Mad. la Duchesse d'Elbœuf & de Mad. de Pompadour.

LETTRE XXXVII.

Du même.

1712.

MAdame, il faudroit savoir penser & s'exprimer comme vous, pour vous faire des remerciments dignes des bontés dont il vous a plu m'honorer Le ressentiment que j'en ai, Madame, est au-dessus de l'expression, & me réduit à m'en taire pour ne pouvoir vous en dire assez. J'ose vous supplier d'être bien persuadée, Madame, que mon zele ne sera jamais en danger de se lasser, quand il s'agira de suivre vos ordres, & qu'il ne peut avoir que le chagrin de ne pouvoir assez-tôt les deviner. On reconnoît toujours par quelque endroit, dans l'éducation des Dlles. de St. Cyr, la main habile qui en a tracé le plan, & qui en a dicté les maximes: il en reste des vestiges dans les personnes qui en sortent, à

proportion des diſpoſitions qu'elles avoient à en profiter. Mlle. de Verdille peut avoir à la vérité, Madame, quelque goût pour le monde, très-pardonnable à cet âge, où l'inexpérience n'a pu encore en démêler les illuſions & les pieges: mais je lui dois la juſtice de vous dire que cet attrait pour le monde a cédé tout d'un coup au deſir de vous plaire, du moment que vous vous êtes déclarée, Madame, pour la retraite dans quelque Communauté. J'euſſe ſouhaité qu'on eût pu la mettre aux Bénédictines de Coignac, auprès de ſa ſœur qui y eſt Religieuſe: mais Madame la Prieure, qui n'eſt pas de mon Dioceſe, m'a mandé qu'elle ne recevoit point de grandes penſionnaires, à moins qu'elles ne vouluſſent être Religieuſes: de ſorte, Madame, que pour faire éviter à Mlle. de Verdille les inconvénients d'un plus long ſéjour parmi le monde, j'ai cru ne me pas écarter de vos intentions, en priant Me. de Rotelin, Abbeſſe de St. Antoine d'Angoulême, de ſe relâcher en ſa faveur de la maxime où elle eſt de ne recevoir point de grandes Demoiſelles en penſion. Votre nom, Madame, a ſurmonté cet obſtacle. Mlle. de Verdille y eſt entrée à cinquante écus ſeulement de penſion:

mais comme il ne lui restera rien pour son entretien, pour les meubles qu'on ne lui fournit pas, & pour d'autres petits besoins, elle n'a d'autres ressources que vos bontés, qu'elle a fort à cœur de mériter. Il me suffira, Madame, de recevoir vos ordres à son égard pour les exécuter sur le champ : je ne crois pas qu'elle puisse être mieux que sous la conduite de Me. l'Abbesse de St. Antoine, qui a beaucoup d'esprit & de politesse, & dont la maison est très-réguliere, & les parloirs peu fréquentés. Je serai plus à portée de pouvoir vous rendre compte de sa conduite, lorsqu'il vous plaira de me l'ordonner. Le respect que je vous dois, Madame, m'interdit les relations avec vous, sans un exprès commandement.

LETTRE XXXVIII.

De Mr. l'Evêque de Blois.

Blois, 9 Janvier 1713.

VOtre Carmélite, Madame, à qui je donnai hier le voile noir, m'est un exemple de ce que peut la grace même sur les corps, lorsqu'on se livre à elle

ſans réſerve, ou plutôt, du ſoin miraculeux que Dieu prend de la ſanté du corps, en faveur de ceux qui ne ſongent qu'à ſauver leur ame. Elle ne s'eſt jamais ſi bien portée qu'elle fait à préſent, elle qui ne pouvoit ſouffrir le maigre un ſeul jour: & vous ſavez, Madame, quel eſt le maigre des Carmélites, & ſi l'aſſaiſonnement qu'elles y mettent le peut mieux faire paſſer qu'ailleurs : les jeûnes, les veilles, la couche dure, les mortifications portées par la regle, celles qu'on impoſe par épreuve pour connoître les ſujets & les ſimplifier, comme on dit, & éteindre les ſentiments d'amour-propre, rien n'incommode ſa ſanté & ne fait de peine à ſon eſprit : je ne crois pas qu'il y ait dans le monde un contentement pareil au ſien. Elle craint d'en avoir trop, ne pouvant s'imaginer que ſon état, tel qu'elle le ſent, ſoit un état de pénitence pour elle, ni qu'on puiſſe gagner le Ciel à ſi bon marché. Elle n'a jamais porté dans le monde d'habit ſi commode ni qui lui ai fait tant de plaiſir, elle à qui tout habit de Religieuſe étoit autrefois en horreur & en dériſion. Et ce qu'il y a de meilleur en tout cela, c'eſt qu'il n'y a pas ſeulement ombre d'affectation & de retour ſur elle. Tout y eſt na-

turel, aiſé & coulant de ſource, ſans qu'elle s'apperçoive, comme elle le dit tout ſimplement, qu'on puiſſe l'en eſtimer davantage. Elle ſeroit au contraire toujours prête à dire de ſa vie paſſée tout ce qui pourroit le plus l'humilier. Elle a été, pendant tout ſon Noviciat, ſous la main de ſa Maîtreſſe, tout auſſi ſimple & docile que l'auroit pu être une Novice de ſeize ans, qui n'auroit jamais vu le monde. Et tout cela ne paroît point du tout un effet de ſa vivacité naturelle, ni une ſaillie de ferveur. On voit une égalité d'humeur & de conduite qui fait ſentir la ſolidité du fond ſur lequel l'édifice eſt bâti. La Prieure ne peut s'en taire quand nous ſommes en particulier : elle m'a dit même que toute ſa Communauté s'en reſſent.

Je ſuis aſſuré, Madame, par votre bonté & charité ordinaire pour cette nouvelle Profeſſe, que vous aurez celle de me pardonner ce détail un peu long, mais fort court, par rapport à tout ce que j'avois à dire ſur ce chapitre.

LETTRE XXXIX.

Du même.

Paris, 1713.

IL faut, Madame, d'aussi grandes occasions que celles-ci pour oser se donner la liberté de vous interrompre par ma lettre. Mais, en vérité, je souffrirois trop de concentrer ma joie & de l'empêcher d'aller jusqu'à vous, Madame, pour un succès qui en doit causer une si grande au Roi. C'est tout dire quand on parle de la sienne, qui fait uniquement la vôtre en ce monde, & à laquelle nous devons tous si fort nous intéresser. Je regarde cette heureuse fin de l'expédition de Fribourg, comme un gage presque assuré de la paix : & si cela arrive ainsi, comme on a tout lieu de l'esperer, quelle gloire pour le Roi, qu'après l'avoir faite par la justice de ses offres avec ceux de ses ennemis qui l'ont voulu, il y puisse contraindre par la force de ses armes ceux qui ne la vouloient pas! Dieu donne la gloire à qui il veut : heureux celui qui la peut recevoir de sa main, & la lui rapporter toute entiere!

Je ſais, Madame, que ce ſentiment du Roi, en pareilles occaſions, dont vous êtes ſi ſouvent le témoin ſecret & la dépoſitaire, vous fait encore plus de plaiſir que cette gloire même à laquelle vous prenez tant de part.

Il faut bien après céla, Madame, vous dire un petit mot de notre commiſſion, mais ſeulement en paſſant, car ce n'eſt pas au dernier des Commiſſaires à s'arroger l'honneur d'en rendre compte en détail. Mais je puis avoir celui de vous aſſurer, Madame, comme vous le ſavez d'ailleurs, qu'on ne peut être plus unis que nous le ſommes tous, & que notre principal objet dans notre travail, c'eſt de réunir, comme il eſt à ſouhaiter & comme nous l'eſpérons, tout l'Epiſcopat avec nous, afin que nous ne faſſions qu'un ſeul & même ſentiment, lorſque nous nous trouverons aſſemblés avec tous nos Confreres. M. le Cardinal de Noailles eſt venu travailler deux fois avec nous : il y reviendra Vendredi, & nous comptons que Samedi nous finirons enſemble l'examen des propoſitions, ſur leſquelles nous repaſſerons enſuite en peu de jours pour y mettre la derniere main.

LETTRE XL.

Du même.

QUoiqu'on ait eu l'honneur, Madame, de vous rendre compte de la prise d'habit de votre postulante, je ne me tiens pas pour cela dispensé de le faire. On n'a pu trop vous dire, Madame, combien elle en est dans la joie de son cœur ; & nos bonnes Carmélites, charmées de la voir parmi elles, avec l'avantage qu'elle a par son âge & son bon esprit de connoître parfaitement ce qu'elle fait, & d'être par-là comme assurée de ne s'en point repentir ; elle se trouve aussi avoir pour l'avantage des Sœurs qui la reçoivent avec une simplicité & docilité qui la rend tout aussi aisée à dresser aux manieres du Cloître, que si c'étoit un enfant de quinze ans. Ainsi je crois pouvoir répondre par avance du succès de l'épreuve qu'elle va faire.

J'ai fait au reste, Madame, les fonctions d'Officiant & de Prédicateur tout à la fois. Outre la convenance du jour de votre saint Patron, pour une cérémonie à laquelle vous aviez la bonté de prendre

tant de part, l'Epître & l'Evangile qui ſont propres à cette Fête, ſembloient être choiſies exprès pour une priſe d'habit. D'un côté, ces paroles de l'Apôtre St. Paul : *A Dieu ne plaiſe que je me glorifie en autre choſe qu'en la Croix de Jeſus-Chriſt, par qui le monde eſt mort, eſt crucifié pour moi, ainſi que je le ſuis pour tout le monde*, &c. Et de l'aſſurance que JESUS-CHRIST donne dans l'Evangile de ce même jour, à ceux qui ſe chargeront de ſa croix, que ſon joug eſt doux & léger, & qu'ils y trouveront le repos de leurs ames, & il dit auſſi : *Venez à moi vous tous qui êtes chargés & fatigués*, (à la ſuite du monde & de ſes vanités) *& je vous ſoulagerai.* Et quelle ſource d'inſtruction pour les plus grands, auſſi bien que pour les plus petits de la terre ! Je ſuis bien aſſuré, Madame, que vous les goûtez mieux qu'un autre, & que vous avez ſouvent beſoin d'y avoir recours. Il y a dans ces paroles & dans celles qui les accompagnent, un fond de conſolation inexprimable. En vérité, on n'en trouve que là en quelque état que l'on ſoit : & l'on a raiſon d'envier celui des perſonnes qui ont le temps d'y penſer à loiſir. Heureuſes celles qui le ſavent prendre, malgré le tumulte du monde où leur élévation les

expoſe, & ſe faire une retraite pour cela ! Je prie notre Seigneur d'y répandre de plus en plus ſes plus grandes graces, & de vous y faire trouver, Madame, ce repos & ce ſoulagement qu'il a promis à ceux qui viennent à lui.

LETTRE XLI.

D. M. l'Evêque de Meaux.

Paris, 3 Septembre 1713.

VOilà, Madame, le R. P. Timothée de la Flêche, Capucin, Définiteur général de ſon Ordre, dont j'ai eu l'honneur de vous parler à Marly. Il y a quelque temps qu'il eſt venu de Rome pour des affaires de ſon Ordre; il eſt très-conſidéré du Pape, & il mérite de l'être, étant plein de vertu & de capacité: ſi vous l'honorez d'un moment d'audience, il vous dira les ſentiments que le Pape a de Sa Majeſté, & de vous, Madame, en particulier: il eſt très-zélé pour la bonne Doctrine. Comme le Général des PP. Capucins va arriver, je dois vous dire, Madame, que la Province des Capucins de Paris a beſoin d'être réformée. De-

puis que je ſuis Evêque de Meaux, j'ai reconnu que le choix des Supérieurs s'y faiſoit fort mal : & m'étant informé de la cauſe, j'ai appris certainement qu'il y a un certain Pere qui eſt à la tête de cette Province, & qui protege les mauvais Religieux. M. l'Archevêque de Rouen n'en eſt pas plus content que moi, & s'en eſt beaucoup plaint. Je crois qu'il ſera bien à propos que quand le Général fera la révérence au Roi, Sa Majeſté lui témoigne qu'elle deſire très-fort qu'il rétabliſſe le bon ordre & la régularité par-tout où je les trouverai affoiblis. J'eſpere d'avoir l'honneur de vous voir le quinze de ce mois. Je pars pour Meaux. Je ne ſaurai des nouvelles de Rome qu'avec le Public.

LETTRE XLII.

De M. l'Evêque de St. Flour.

Saint-Flour, 2 *Octobre* 1713.

CE n'eſt que dans les affaires d'importance que l'on doit oſer s'adreſſer à vous. Ce qui m'a déterminé à le faire aujourd'hui, c'eſt la certitude que l'affaire dont je dois avoir l'honneur de

vous parler, sera de votre goût, puisque vous en trouvez un infini dans tout ce qui est de la piété & de la gloire de Dieu.

Il y a près de dix-sept ans que je travaille aux informations nécessaires pour pouvoir procéder à la Béatification de la Vénérable Mere Agnès de Jesus. Nous avons déja depuis long-temps achevé les procès-verbaux & informations de sa vie, de ses miracles, qui ont été examinés à Rome, à la Congrégation des Rits. Les autres procédures, nécessaires en cette Cour, n'ont été sursises pendant quelque temps, que pour nous donner lieu de lever certaines difficultés que l'on nous opposoit: & nous y avons réussi. Mais nous avons besoin aujourd'hui de votre puissante protection, & d'une Lettre favorable de Sa Majesté à M. le Cardinal de la Tremouille, pour qu'il sollicite, auprès de Sa Sainteté, une prompte expédition touchant cette affaire. On y est déja bien disposé; mais ce dernier trait achevera l'ouvrage. Oserai-je vous exposer que la Communauté de Ste. Catherine de Langeac, où repose le corps tout entier de la Vénérable Mere Agnès, est hors d'état de fournir par elle-même aux dépenses nécessaires pour parvenir à ce grand ouvrage? Elle attend de vous,

Madame, avec confiance, quelques effets de votre zele ordinaire. J'ai l'honneur de vous préſenter la vie de cette Servante de Dieu : elle eſt écrite avec beaucoup de ſimplicité : mais les merveilles qu'elle contient, animent aſſez le Lecteur pour faire pardonner le ſtyle. L'inſtruction du procès, qui a été faite par mon autorité, eſt remplie de toutes ſortes d'événements merveilleux. Nous avons même été obligés par prudence d'en ſupprimer quelques-uns; & j'oſe vous dire, Madame, avec vérité, que nous nous ſommes ſouvent adreſſés à cette Servante de Dieu, pour des choſes qui regardent la ſacrée Perſonne du Roi, & que nous en avons vu les effets. Forcé par principe de conſcience, & pour ne pas retenir la vérité captive, je vous fais cet aveu, qui doit être d'autant moins ſuſpect, qu'il vient d'un des plus fideles ſujets du Roi. Je ſouhaite que cette Servante de Dieu continue à le protéger pour le bien de la Religion & de l'Etat. Ce ſont ces ſentiments, Madame, & l'idée de votre piété ſolide, qui m'ont porté à vous faire ce détail, &c.

LETTRE XLIII.

De M. l'Archevêque de Rouen.

Paris, 21 *Octobre* 1713.

Nous venons, Madame, d'implorer l'assistance du St. Esprit, dans une unanimité dont je suis fort édifié : Dieu veuille nous la conserver dans ce que nous avons à faire ! Je ne saurois vous exprimer avec quelle satisfaction nos Prélats ont reçu ce que Son Em. de Noailles leur a dit de la piété avec laquelle le Roi apprenoit qu'ils s'adressassent à Dieu dans une conjoncture aussi importante qu'est celle-ci, dans laquelle son Esprit doit être l'Interprete & le Conducteur. Comme Mrs. les Commissaires ont besoin d'un certain temps pour préparer les matieres & leur rapport, j'ai supplié M. le Cardinal de trouver bon que je prisse deux jours pour aller voir Me. de Tubique à Cambron ; ce qu'il m'a accordé volontiers, même huit, si je voulois : je compte de m'y en aller demain au matin. J'espere toujours que les choses se passeront à la satisfaction du Saint

Siége, du Roi, & de M. le Cardinal même, au moins autant qu'il dépendra de moi. M. de Chartres, Madame, aura l'honneur de vous dire le reste : il est rempli de tous les sentiments d'un saint Evêque, dont je suis tout-à-fait content.

P. S. M. le Cardinal ne m'a pas paru fâché du petit mot que j'ai pris la liberté de dire au Roi avant son audience derniere : nous avons tous résolu de le ménager en tout, pour le gagner, s'il est possible.

LETTRE XLIV.

De M. l'Evêque de Chartres.

26 Octobre 1713.

J'Aurois été ravi, Madame, de saluer M. l'Archevêque de Rouen, que je regarde & que j'honore comme un Saint, qui a toujours fort aimé l'Eglise, & qui la sert peut-être avec plus de zele & de désintéressement qu'aucun de nos Prélats. J'ai bien de la peine à croire sa mort si prochaine, quoiqu'il semble faire tout ce qu'il faut pour l'avancer.

J'espere, Madame, que tout se pas-

ſera ici fort tranquillement ; mais la matiere demande une longue diſcuſſion, qui empêchera que notre Aſſemblée ne puiſſe guere ſe ſéparer avant un mois.

J'ai rapporté ici la Traduction Françoiſe de la Conſtitution : elle a été faite par une plume infidelle, & du parti. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on l'empêchât d'avoir cours. J'ai l'honneur de vous en envoyer une autre. Le François qui eſt à côté, n'eſt pas auſſi-bièn écrit que je l'aurois ſouhaité ; mais je n'ai pas voulu confier la choſe à des Ecrivains ordinaires.

LETTRE XLV.

De M. l'Evéque de Blois.

Paris, 22 Novembre.

LE moyen de contenter M. le Cardinal de Noailles, & de nous attirer ſa confiance, pour le mettre de concert avec nous, eſt employé largement : nous croyons que c'eſt le bien de l'œuvre, & nous ſavons d'ailleurs que Sa Majeſté le ſouhaite ainſi.

Pour ce qui eſt de notre Préſident de commiſſion, M. le Cardinal de Rohan,

je puis avoir l'honneur de vous dire, Madame, que, malgré ſa goutte, il travaille comme s'il ne l'avoit pas, & qu'il le fait de tout ſon cœur, & avec zele & capacité : je ne connois point de meilleur eſprit, ni plus propre à ſe concilier celui des autres.

LETTRE XLVI.

De M. l'Evêque de Chartres.

Paris, 22 *Janvier* 1714.

JE ne dois pas, Madame, différer davantage à marquer la joie que j'ai de ce que nos délibérations ont mieux tourné que je ne l'eſpérois. La Conſtitution vient d'être acceptée, & on travaille à un Mandement qui ſera ſigné dans huit ou dix jours, en même-temps que l'acceptation. M. l'Archevêque de Rouen a parlé ce matin à merveilles. M. l'Evêque d'Auxerre a ſatisfait auſſi toute l'Aſſemblée. Je n'ai point de termes, Madame, pour vous exprimer la peine que s'eſt donné M. le Cardinal de Rohan, ni ſon juſte diſcernement, ni l'élévation de ſon eſprit. Il nous a fait un rapport qui eſt un chef-

d'œuvre. Il a écouté tout le monde avec une bonté des plus prévenantes, & il s'est attiré de justes éloges de toute l'Assemblée. Si vous voulez, Madame, être instruite plus au long de cette affaire, je le ferai dès que j'aurai reçu vos ordres.

La satisfaction qu'aura le Roi augmente de beaucoup la mienne.

LETTRE XLVII.

De M. le Cardinal de Rohan.

Paris, 23 Janvier 1714.

MAdame, je ne vous ai point importunée dans le cours de notre Assemblée. Je savois les inquiétudes que votre zele pour la Religion & pour la bonne cause vous donne dans la conjoncture présente, & je ne pouvois les soulager. Je suis plus heureux aujourd'hui. La Bulle sera acceptée ce soir; & si quelques Prélats ne l'acceptent pas encore formellement, ils parlent de maniere à nous faire espérer qu'ils s'uniront avec nous, quand l'Instruction Pastorale sera lue. Cette espérance, Madame, me donne une joie & une consolation infinies. M. l'Archevê-

que de Rouen nous a fait un Discours rempli du zele, de la piété, de la dignité qui conviennent au caractere Episcopal. M. d'Auxerrre nous parla hier de façon à ne pas laisser lieu de douter qu'il ne conclue aujourd'hui comme on peut le desirer. Le Roi nous a donné, dans le cours de cette importante affaire, des preuves bien essentielles de sa Religion, de sa bonté & de sa sagesse : l'Assemblée en est pénétrée, & chacun le loue à l'envi. C'est un grand bonheur pour nous d'avoir reçu les ordres du Roi par un Ministre aussi sage que M. Voisin. Tout a conspiré au bien, Madame, & le bien sera fait. Je vous en fais mes compliments sinceres : heureux si, par la part que j'ai eu dans cette affaire, j'ai pu mériter votre estime, vos bontés & votre protection. J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, &c.

LETTRE XLVIII.

De M. l'Archevêque d'Arles.

A Arles, ce 7 Février 1714.

MAdame, j'avois cru ſuivre vos intentions en n'allant point à l'Aſſemblée, & que Me. de Mailly, qui me conſeilloit de reſter, les avoit entrevues. C'étoit-là la principale raiſon, Madame, qui m'avoit fait prendre le parti de demeurer, outre les clameurs du peuple, qui craignoit que les ſecours que j'ai préparés pour ſa ſubſiſtance, juſqu'au temps de la récolte, ne vinſſent à lui manquer à mon abſence. J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & celle qui étoit incluſe, & en même-temps celle du Pere le Tellier; au moment que j'allois tenir mon Aſſemblée Provinciale. Comme il me marquoit que Sa Majeſté avoit bien voulu agréer les raiſons qui m'attachoient à mon Dioceſe, & que vous y donniez auſſi, Madame, l'honneur de votre approbation, je n'ai pas oſé haſarder un changement, & j'ai fait violence en quelque ſorte aux

Députés, pour faire tomber leurs suffrages sur M. de Marseille, plutôt que sur moi, contre les ordres particuliers qu'ils avoient reçus. Il y a, Madame, quelque chose de si touchant & de si consolant pour moi dans les mesures que vous aviez bien voulu prendre à mon égard avec le Curé de St. Sulpice, dont j'honore infiniment le mérite, que je ne dois me souvenir de mon malheur que pour me souvenir éternellement de votre bonté. Je croyois, Madame, être plus indifférent que je ne suis au parti : mais dans cette Province où il est fort puissant, on a témoigné une grande joie de ce que je n'allois pas à l'Assemblée : & dans le récit de mon affaire, on a mêlé des épisodes fort singulieres. Je suis bien-heureux, Madame, qu'il soit revenu au Roi des choses qui puissent m'attirer la continuation de ses bontés : je n'aspire point à d'autre fortune qu'à plaire à Sa Majesté, & à vous, Madame.

LETTRE XLIX.

De M. l'Evêque de Châlons.

Châlons, 14 *Avril* 1711.

MAdame, je viens à vous comme à mon unique ressource sur la terre, vous exposer mes peines au sujet de la place d'Elu aux Etats de Bourgogne. Lorsque je fus nommé à l'Evêché de Châlons, je fus fort surpris d'apprendre que M. l'Evêque d'Autun, par la protection du Sr. Maret, avoit déja la parole de M. le Duc pour remplir cette place aux Etats prochains. J'examinai, devant Dieu, si je devois voir cette disposition, qui m'enlevoit trente-trois ou trente-quatre mille livres, sans aucune démarche de ma part; & je m'y déterminai, par sacrifice de mes intérêts temporels, croyant que ce passedroit n'avoit aucune conséquence pour mon Siege, & me regardoit personnellement. Mais j'ai appris, par mon séjour dans cette Province, & par les entretiens que j'ai eus avec les personnes qui connoissent les coutumes du pays, que l'usage établi est, que les Evêques d'Au-

tun, de Châlons & d'Auxerre, arrivent ſucceſſivement à l'Election : que cet ordre conſtamment ſuivi, n'a été interrompu qu'à l'égard de M. de Maupeou, un de mes prédéceſſeurs, lors de la diſgrace de M. Fouquet, qui lui fut commune. Le tour de mon Siege arrivant aux Etats prochains, en être exclu, c'eſt me laiſſer imprimer une flétriſſure préjudiciable au Miniſtere que Dieu m'a confié dans cette Province. Sur ces conſidérations, qui m'ont paru de poids, je me ſuis déterminé, Madame, à vous demander l'honneur de votre protection, & la grace de m'aider de vos ſages conſeils. Je ſouhaiterois ſavoir ſi le Roi ne trouveroit pas mauvais que j'expoſaſſe très-reſpectueuſement à M. le Duc, mon droit & mes raiſons : & au cas que Son Alteſſe, dont la Religion a été ſurpriſe par le Sr. Maret, ne voulût pas m'écouter, ſi Sa Majeſté agréeroit que j'allaſſe me jetter à ſes pieds, pour lui demander juſtice. Je n'ai rien voulu juſqu'ici entreprendre dans cette affaire, crainte de faire quelque démarche qui déplût au Roi. Ce qui fait ma confiance & ma hardieſſe dans cette occaſion, c'eſt le déſintéreſſement de mon cœur, puiſque je conſens dès à préſent que les trente-trois ou trente-quatre mille livres qui pourroient me revenir de

cette Election, les dépenses qu'il faut faire prélevées, soient employées en entier, partie à payer les tailles des pauvres de mon Diocese, & partie à réparer & orner les Eglises. Vous jugez pourtant bien, Madame, qu'une somme aussi considérable, & qui a été toujours regardée comme faisant partie du revenu de mon Evêché, seroit un objet pour un Evêque qui n'est pas riche, mais qui, graces à Dieu, est content, & qu'une translation, jointe aux calamités présentes, ont engagé, par une suite nécessaire, en des dettes considérables. Mais je suis convaincu qu'il est du devoir d'un Evêque de bannir de sa conduite jusqu'aux moindres soupçons de cupidité & d'intérêt, & de trouver des superflus dans ses revenus, quelque modiques qu'ils soient. Mon unique vue en ceci, Madame, est de rendre à mon Siege ce que je lui dois, & d'assurer à mon Ministere l'honneur & le crédit qui lui sont si nécessaires pour être utile : car, avec toute la protection dont le Roi honore les Evêques, l'œuvre de Dieu trouve néanmoins tant de contradiction tous les jours, qu'on est souvent tenté de tout abandonner, & de se retirer. Que seroit-ce donc, si, par cette exclusion, on fournissoit au Public un préjugé aussi clair & aussi connu, de

me

me croire tombé dans la disgrace ? A chaque pas je trouverois des obstacles pour faire le bien, je ne pourrois plus paroître avec honneur, ni dans les Etats, ni dans la Province ; & on avoit si bien compris, dans les temps passés, les conséquences de ce passe-droit, dans la personne des trois Evêques, qu'on n'y avoit jamais osé toucher : mais depuis que M. Maret est en place, rien n'est à couvert de ses entreprises. Voilà, Madame, la situation où je me trouve, dans laquelle il faut que votre bonté ordinaire pour moi me détermine : si vous croyez que je doive me taire, je n'en parlerai jamais.

LETTRE L.

De Mr. l'Archevêque de Rouen.

De Rennelle, 16 *Juin* 1714.

J'Ai été très-charmé de l'état où s'est trouvé notre saint Pasteur de St. Sulpice. Mon frere, qui lui est, comme moi, fort attaché, a eu soin d'aller tous les jours en apprendre des nouvelles, & m'en a soigneusement fait part : nous perdons tous les jours des défenseurs de la bonne

cause, & je ne vois pas qu'ils se remplacent. Le pauvre M. Précelle, Docteur de Sorbonne, dont vous avez autrefois fort entendu parler à feu M. l'Evêque de Chartres, vient de mourir à Noyon : c'étoit ce que nous avions de meilleur & de plus sûr dans la Faculté : malgré tout cela, Madame, j'ai grande confiance que Dieu ne nous abandonnera pas. J'ai reçu copie d'un bref que notre Saint Pere a écrit au Roi, bien fort & bien pressant : ce saint Pontife sent vivement la plaie qu'on fait à l'Eglise, & paroît déterminé à y apporter les remedes nécessaires en ce qui peut dépendre de lui. Vous savez, Madame, que notre Seigneur nous annonce la nécessité de ces scandales : il est bien douloureux qu'ils arrivent dans l'Eglise par ceux même qui sont établis pour les dissiper : il me semble que les dispositions de M. le Cardinal de Noailles sont bien incertaines : les Jansénistes en triomphent, & font ce qu'ils peuvent pour le soutenir dans ses mauvais préjugés.

Je prends la liberté de vous supplier de mettre un peu sous votre protection notre premier Président, si tant étoit qu'on voulût lui rendre quelque mauvais office auprès du Roi. Je suis incapable de tromper mon Maître : je vous proteste,

Madame, que le Roi n'a en aucun Tribunal de son Royaume un plus excellent Magistrat, ni un plus fidele sujet que M. de Pontcarré : après cela nul homme n'est sur la terre sans quelque défaut. Voilà, Madame, une bien longue lettre pour un Visiteur ; mais c'est un vrai délassement pour moi que d'avoir l'honneur de vous entretenir.

LETTRE LI.

De M. le Cardinal d'Etrées.

Paris, 20 *Juin* 1714.

ETre honoré de deux de vos lettres, est une nouvelle obligation que j'ai à M. de la Chetardie: mais, hélas! je pourrois la payer trop cher, s'il nous en doit coûter sa vie. M. l'Abbé le Pelletier est venu m'apporter ce matin, sur les dix heures, votre seconde lettre, & j'ai trouvé, Madame, que j'aurois pris le même sujet que vous, si je n'eusse remis tout mon droit en de si bonnes mains : vous ne pouviez faire un meilleur choix : je connois bien la personne, la famille, le mé-

rite & l'utilité de ſon travail dans cette énorme Paroiſſe : on expédie préſentement les proviſions de la Cure en ſon nom, & je veux la remettre moi-même auſſi-tôt entre les mains de M. le Cardinal de Noailles : & de votre part, je ſuis aſſuré qu'il ne ſera pas moins diligent que moi à donner les ſiennes. Notre Saint avoit eu une aſſez bonne nuit, & il ſemble plus dégagé : mais les Médecins jugent le mal très-périlleux : j'en ſuis ſenſiblement touché. Voilà, Madame, mon couſin qui me rapporte votre troiſieme lettre : rien n'eſt égal à l'honneur que vous m'y faites, & aux bontés dont elle eſt remplie : vous ne doutez pas de la maniere dont je les reſſens, & vous pouviez encore ajouter :

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux accabler.

C'eſt trop vous détourner de vos autres occupations ; mais me pouvois-je taire après une pareille lettre ?

LETTRE LII.

De M. l'Evêque de Poitiers.

24 *Juillet* 1714.

JE ſuis pénétré de joie & de reconnoiſſance, Madame, de ce que vous agréez l'emploi que je fais des aumônes que le Roi nous accorde, par votre moyen, à la ſubſiſtance d'un Séminaire de jeunes Clercs : vous pouvez être aſſurée, Madame, qu'ils ne ſont pas élevés à la Janséniſte : Mrs. de St. Lazare, qui en ſont les Directeurs, ſont fort éloignés de cet eſprit, & j'y veille avec une attention continuelle. Je ſais que les gens du parti y uſent de mille détours, pour s'inſinuer à établir par-tout leur doctrine condamnée & leur maxime pernicieuſe, comme les expériences que vous m'en racontez, Madame, le font voir bien clairement : mais dans cette Ville & dans ce Dioceſe, je ſais aſſez tout ce qui s'y paſſe, & on n'y oſe rien entreprendre de pareil, parce que le nombre des Colleges & des écoles eſt fort petit, & on connoît les Maîtres à fond. Quel bonheur pour l'E-

glise de ce que le zele du Roi, pour résister au parti & pour le détruire, se soutient toujours sans se rebuter des difficultés. On a dit ici que M. le Cardinal de Noailles prend le parti d'envoyer son futur Mandement au Pape : ce Prélat devroit bien se lasser d'être gouverné par gens aussi suspects, & aussi éloignés de la soumission qu'ils doivent à l'Eglise & à l'unité de l'Episcopat. Votre sainte Maison de St. Cyr vous donne toujours bien de la consolation, & vos saints avis encouragent ma sœur à y soutenir ce que vous avez si utilement commencé. Je ne saurois assez vous offrir de très-humbles actions de graces des sentiments pleins de bontés & de confiance que vous voulez bien me témoigner.

LETTRE LIII.

De M. l'Evêque de Blois.

Blois, 13 *Avril* 1714.

RIen en effet, Madame, n'est plus important & plus desirable que le retour de M. le Cardinal de Noailles, & pour lui-même, & pour la cause de l'E-

glise. Le bref du Pape à notre Assemblée m'a paru tel qu'il le falloit pour l'y engager : & dès que vous me faites l'honneur, Madame, de me croire capable d'y pouvoir contribuer en quelque chose, il ne m'en faut pas davantage pour me déterminer à partir incessamment. Il faudroit que j'eusse perdu la raison pour en pouvoir trouver d'assez grandes pour ne pas faire tout ce que vous me paroîtriez tant soit peu desirer. J'ai appris la nouvelle du décret de Rome contre la feuille portant le nom de *Mandement de*, *&c.* Les qualifications en sont fortes : Dieu veuille qu'on n'en soit point trop aigri, au-lieu d'être fâché d'y avoir donné occasion. Il faut cependant, Madame, tout espérer d'une piété & d'une vertu telle que nous la reconnoissons tous dans M. le Cardinal de Noailles. Je ne saurois douter qu'il ne fasse ce qu'il doit dans cette conjoncture. Au surplus, Madame, vous croyez bien que je sens, comme je dois, la peine que tout ici vous cause par tant de raisons.

LETTRE LIV.

De Mr. l'Evêque de Châlons.

Châlons, 18 *Avril* 1714.

MAdame, je ne puis me taire sur les bontés dont vous daignez m'honorer, ni m'abstenir de vous dire, qu'à la lecture de votre lettre, j'ai répandu des larmes par l'impression sensible qu'elles ont fait sur mon cœur : les peines qu'il vous a plu prendre pour le succès d'un projet que je ne vous avois communiqué que comme ma protectrice, avant que de l'avoir formé, me sont un sûr garant, qu'il étoit conforme à la raison & à l'équité. Le Seigneur, qui met dans votre cœur ce zele pour l'intérêt de ses Ministres, saura bien le couronner un jour.

Mais je viens à présent vous supplier de ne pas lui donner plus d'étendue : j'ai fait, pour l'honneur de mon Siege, tout ce que je devois : de plus grands efforts pourroient rendre mon zele suspect de quelque autre principe : & quoique je m'en sente très-pur, il faut encore pa-

roître tel au public, à qui nous ſommes redevables, dans toute notre conduite.

Je me ſoumets donc, Madame, dans cette conjoncture, à recevoir dans ma perſonne l'humiliation de mon Siege, conſolé par l'eſpérance que Dieu, qui n'abandonne pas ſon Egliſe, rendra quelque jour à la mienne, le droit dont on la dépouille aujourd'hui.

Au reſte, il faut que je me ſois mal expliqué : il ne s'agiſſoit point ici de la qualité de Préſident aux Etats de Bourgogne : mes Prédéceſſeurs, à la vérité, l'ont tous conteſtée à M. d'Autun. Mais pour le bien de la paix, je m'en ſuis abſtenu. C'eſt la place d'Elu pour le Clergé qui étoit en queſtion, place remplie ſucceſſivement par un Evêque, par un Abbé, & par un Doyen; & dans le rang des Evêques, ſucceſſivement auſſi par les Evêques d'Auxerre & de Châlons : or celui d'Autun & d'Auxerre ayant précédé, il étoit ſelon l'ordre que j'y arrivaſſe à la prochaine triennalité.

LETTRE LV.

De M. l'Archevêque de Sens.

11 *Septembre* 1712.

SI votre ſanté vous permet, Madame, d'aller voir vos Filles à Moret, vous ſerez bien contente de leur régularité & de leur ferveur : car le Pere de Gonnelieu me mande des merveilles des Retraites qu'il leur a données, & de l'eſpece de Miſſion qu'il a faite à la Paroiſſe : il projette d'en faire une autre au commencement de cette année à Nemours, & principalement pour les Religieuſes de la Congrégation, ou il y a trois ou quatre Filles qui veulent ſe diſtinguer par leur prétendu bel eſprit, & l'attachement au Livre du Pere Queſnel. Elles ont pour Directeur un Curé de Paris, qui les entretient dans cette folie-là : je leur ai défendu d'avoir commerce avec lui, & je ſerai bien-aiſe que le Pere de Gonnelieu prenne connoiſſance de cela : car ces Meſſieurs de Paris, Curés & Docteurs, ont une haine invétérée, & une jalouſie contre les Jéſuites. J'ai été élevé dans l'U-

niversité, & j'y aurois donné, aussi-bien que les autres, si l'expérience ne m'avoit convaincu qu'il faut toujours s'attacher au gros de l'arbre.

Je suis très-aise, Madame, que M. de Troyes, l'ancien, soit entré dans les conférences avec Mrs. les Cardinaux : personne n'est plus capable que lui par son bel-esprit, ses différents expédients, son cœur droit, son attachement au Roi, à ses bonnes intentions, à faire revenir M. le Cardinal de Noailles de son entêtement, qui vous cause, je crois, bien de la peine. J'ai bien du déplaisir, Madame, de ne pouvoir me flatter d'être à mon ordinaire à la descente du carrosse du Roi, à son arrivée à Fontainebleau : mais, un côté que j'ai tout entrepris, & qui me menace d'une paralysie qui semble se former, m'en empêchera. M. de Waterfor ira, Madame, pour faire son remerciment & les miens, pour la grace que Sa Majesté lui a accordée : pourvu que je conserve ma tête, j'espere avec le secours divin, pouvoir gouverner mon Diocese encore quelques années. Si le Roi ne m'eût point accordé cette grace-là, j'eusse eu recours à vous, Madame, comme à la ressource des Evêques.

LETTRE LVI.

De M. l'Archevêque de Rouen.

5 Décembre 1714.

LEs chofes, Madame, font au même état en ce pays-ci, qu'elles y étoient quand j'ai eu l'honneur de vous en écrire la derniere fois; j'ai achevé tranquillement ma procédure contre le Janféniſte de ma Cathédrale, fans aucune oppofition de la part du Chapitre : les autres font effrayés des exemples que j'ai fait depuis la publication de la Conftitution, & fe tiennent clos & couverts : je ne crois pas déformais qu'il s'en manifefte beaucoup : j'ai prefque le certificat de la publication de la Bulle de tout le monde, fans être néanmoins perfuadé qu'ils foient finceres de la part d'un certain nombre. Nous avons grand befoin, Madame, que Dieu prolonge les jours du Roi, & les vôtres, pour nous aider à diffiper ce parti monftrueux, qui femble fe groffir à mefure qu'on s'efforce de le détruire.

LETTRE LVII.

De M. le Curé de St. Sulpice.

Une heure après minuit.

JE viens d'être averti, Madame, de la mort ſubite de M. le Cardinal d'Etrées, qui vient d'arriver par une fâcheuſe colique qui a commencé ſur les ſix heures du ſoir : hier il fut mieux ſur les neuf heures : mais ſes douleurs ayant recommencé, il eſt mort entre onze heures & minuit. Je ſuis fort touché de la mort de ce Cardinal, & j'ai cru devoir vous en avertir auſſi-tôt que je l'ai appriſe : voilà de groſſes Abbayes vacantes, entr'autres celle de St. Germain-des-Prés, dont dépend la Cure de St. Sulpice : c'eſt une Abbaye, dans ce Pays, bien importante à la gloire de Dieu & à l'Egliſe. J'eſpere de Dieu & de la piété du Roi d'avoir, dans le ſucceſſeur de M. le Cardinal d'Etrées, un bon & digne Supérieur : il me vient dans la penſée que ce ſera peut-être M. l'Evêque de Meaux (1), que nous aurons le bonheur

(1) C'étoit M. le Cardinal de Biſſy, qui fut effectivement Abbé de St. Germain-des-Prés.

d'avoir : & cette pensée me console très-fort. Mais comme il y a très-long-temps que je le connois, & ses dispositions, je me persuade qu'il ne la demandera point, s'étant fait un principe de ne point demander de Bénéfice.

LETTRE LVIII.

De M. le Cardinal de Polignac.

19 *Décembre* 1714.

LA chose du monde que j'ai toujours le plus desiré, est l'honneur de votre approbation. Me. de Mailly m'a fait un rapport très-consolant de la justice que vous voulez bien rendre à la pureté de mes intentions, & à la netteté de ma conduite : c'est ce qui m'encourage à vous demander votre protection dans la conjoncture présente. Nous venons de perdre M. le Cardinal d'Etrées : il laisse, entre autres Bénéfices, deux Abbayes fort considérables, St. Germain-des-Prés, & Anchin. Les revenus sont à peu près égaux ; mais la premiere a l'avantage sur l'autre, d'épargner à Paris une grande maison, d'en donner une

à la campagne pour les heures de retraite; de fournir souvent des casuels, & toujours la commodité d'une grande Bibliothcque. Ce seroit une félicité pour moi le reste de mes jours, & un soulagement pour ma famille. Quoique le Roi m'ait fait beaucoup de bien, je suis très-pauvre, parce que je dois, & tout ce que je dois, je ne l'ai pas dépensé pour mon plaisir, comme chacun le sait, mais pour servir le Roi dans les différents emplois dont il m'a honoré. Je me suis réglé, par un Arrêt du Grand-Conseil, avec mes créanciers, & je ne me suis réservé que trente mille livres de rente: foible ressource à un Cardinal pour subsister honnêtement, & pour faire, quand il le faut, des voyages à Rome. J'ai pris la liberté de représenter cela succintement à S. M. ce matin: je vous l'explique un peu davantage, afin que vous ayez la bonté de lui faire entendre ce détail, que la crainte d'importuner un Maître qui m'a fait tant de graces, ne m'a pas permis d'expliquer plus au long. Pour celle-ci, si je l'obtiens, ce sera très-certainement la derniere que je lui demanderai pour moi: & si je n'avois point de dettes à payer, avant que de mourir, je me ferois un scrupule, du moins une honte,

de desirer encore quelque bienfait de cette nature. J'espere que vous me pardonnerez la liberté que je prends, & que vous ne douterez jamais que je suis, &c.

LETTRE LIX.

De M. l'Archevêque de Bourges.

29 *Décembre* 1714.

JE vous demande la permission de vous faire mon compliment sur la mort de M. le Cardinal d'Etrées : il avoit de la confiance en moi, & il y a peu de matieres sur lesquelles il ne m'ait ouvert son cœur : mais il n'y en a point dont il m'ait parlé si volontiers que de celles qui avoient rapport à vous, Madame, & toujours avec un respect, une estime, & un attachement constant : quelquefois même, je l'avoue, Madame, avec crainte d'avoir perdu quelque chose de vos anciennes bontés : il n'y a pas encore un mois qu'il me racontoit votre décision, & sa faveur contre le Maréchal d'Albret, convenant que de toutes leurs armes communes, s'il est permis de se servir de ce terme, vous aviez été la seule qui eût

eu le courage de blâmer le procédé du Maréchal, & de lui dire qu'il avoit tort. J'ose vous faire tout ce détail, Madame, car je sais que la vérité & la sincérité ne vous ont jamais déplû.

P. S. Je suis confus, Madame, de vos politesses : est-ce à votre égal que vous écrivez ?

LETTRE LX.

Du même à Mlle. d'Aumale.

JE reçois dans ce moment, Mademoiselle, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, pour me recommander M. l'Abbé de Montalet : quand il me viendra trouver, je lui ferai connoître combien m'est cher tout ce qui me vient de votre part ; je lui rendrai tous les services que je pourrai.

Je dois aller Jeudi matin à Marly avec le Camerier du Pape, pour recevoir de la main du Roi le bonnet de Cardinal. Après avoir fait mon compliment au Roi, & après avoir rendu, selon la coutume, les visites aux Princes & Princesses, j'aurai l'honneur de présenter à Mad. de

Maintenon, si elle est à Marly, le Camerier du Pape, qui a un Bref à lui rendre. Vous m'avez fait grand plaisir, Mademoiselle, de me donner des nouvelles de la santé de Mad. de Maintenon. Dieu sait combien je m'y intéresse! Je suis, Mademoiselle.

LETTRE LXI.

De Mr. le Cardinal de Rohan.

Versailles, 13 *Avril* 1715.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Madame, le projet du Bref du Pape, avec quelques réflexions à côté: elle ne sont pas aussi correctes qu'elles le seront lorsqu'elles auront passé par l'examen de M. le Chancelier & de M. de Meaux. Vous ne laisserez pas de voir, Madame, par l'impression qu'elles feront sur votre esprit, s'il est à propos de les donner au Public, non pas à present, car je crois qu'il faut attendre au moins le succès de la négociation de M. le Duc de Noailles. Je souhaite fort qu'elle réussisse.

Je n'ai pas été assez heureux, Madame, pour vous présenter moi-même

une Semaine Sainte que j'ai portée chez vous ce matin, précisément dans le moment que vous veniez de partir pour St. Cyr. Je vous supplie de croire qu'il n'est ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat un homme qui vous soit plus dévoué.

LETTRE LXII.

De M. l'Evêque de Meaux.

1715.

Après avoir lu, Madame, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, je la trouve très-bonne & très-sensée par le fond de la matiere. Ce Prélat pense comme vous sur les torts de M. le Cardinal de Noailles & des Adjoints : mais je crois qu'il se trompe, à la fin de la lettre, sur l'article du Concile national, & des Curés & des Vicaires : & le sujet de sa méprise vient de ce que ce saint Evêque ne voit pas comme nous les choses de près, & qu'il n'est pas instruit des faits, ni des ménagements qu'il faut pour pouvoir conserver nos libertés, & ne pas réveiller nos Magistrats, & M. le Chancelier même. M. le Pré-

mier Président se trompe encore, quand il croit que le parti desire un Concile. Je vous proteste, Madame, qu'il ne desire rien du tout. Nous avons passé toute notre matinée à faire des remarques sur la relation de toute l'affaire qui nous occupe depuis un an, & à faire des notes sur le dernier Bref de Rome. Vous verrez tout cela, Madame, Lundi prochain. Nous allons continuer notre travail. M. le Prémier Président a grande raison de dire, que les soins que vous prenez de la bonne cause nous rassurent fort.

LETTRE LXIII.

De M. l'Archevêque de Rouen.

1 *Août* 1715.

J'Aurois besoin de quelque repos, & de garder le silence : mais Dieu ne le permet pas encore. Messieurs les Jansénistes de mon Chapitre, au désespoir de ne pouvoir choisir un d'entre eux pour leur Doyen, se sont persuadés, avec quelque fondement, que j'étois l'auteur de la contradiction qu'ils trouvent dans

l'exécution de leur mauvaise intention. Il n'y a rien, Madame, qu'ils n'ayent fait pour me contrister. Apres diverses tentatives, que j'ai portées avec sagesse & avec grande modération, ils ont enfin imaginé de faire vendre une maison que je louois dans un fauxbourg, où j'avois un de mes petits Séminaires, composé de quatre-vingt-dix enfants : ils me les ont fait mettre sur le pavé. Il ont ajouté à cette malignité celle de me fermer, autant qu'il est en eux, les Offices des lieux où je puis les réfugier. Quelque contristé que je sois de cet injuste procédé, je ne perds point courage. Je travaille à surmonter, avec mon bon Premier Président, la mauvaise intention de ces gens-là, qui souffrent impatiemment que je fasse élever le Clergé de ce Diocese en tous autres sentiments que ceux pour l'établissement desquels ils avoient été introduits dans le Chapitre.

LETTRE LXIV.

De M. l'Evêque d'Angoulême.

A Angoulême, le 2 Août 1715.

MAdame, je vais porter inceſſamment à Mlle. de Verdille la gratification que vous lui deſtinez, afin de mériter, par ma diligence, l'honneur d'être chargé de vos ordres, & de ne lui pas cacher un moment des marques de ſouvenir, qui ſont tout l'agrément de ſa retraite. Il ne m'eſt pas poſſible, Madame, de vous cacher plus long-temps le deuil que je porte au fond de mon cœur, de m'y être trouvé dans une très-cruelle néceſſité de riſquer peut-être de perdre ce qui m'eſt le plus cher au monde. Revenu plus que jamais de toute vue d'ambition, & de tout intérêt de fortune, trop content des biens qu'il a plu au Roi de me faire, ſans avoir mérité de lui cet effet de ſa bonté, je bornois tous mes ſouhaits à le rendre content de ma conduite. Et je peux vous dire, Madame, que pour lui plaire & lui marquer mon attachement en tout ce qu'il m'eſt permis de faire, je ne compterois pour rien

de me dépouiller de tout ce que j'ai au monde, & de me confiner dans une retraite, pour expier le malheur, tout innocent qu'il eſt, de n'avoir pu prévenir ſes intentions. Dieu, qui ne veut pas que nous jouiſſions en ce monde de trop de calme, & qui trouve toujours en nous de quoi nous punir, a permis à des eſprits inquiets de ſemer la diſcorde parmi le Clergé, & de nous mettre dans la douloureuſe ſituation, ou de manquer aux plus eſſentiels & aux plus indiſpenſables de nos devoirs, ou de perdre la bienveillance d'un Maître, qui, après Dieu, à qui rien n'eſt comparable, ſera toujours l'objet de nos plus reſpectueuſes ſoumiſſions, & de notre dévouement le plus vif & le plus ſincere. Ils ont mis le comble à notre douleur, en fermant les avenues à notre juſtification: & faute d'être écoutés, ils nous ont fait boire le calice amer d'être réputés avoir tort, dans le temps que nous ſacrifions tous nos avantages perſonnels, non-ſeulement pour la juſtice & pour l'honneur du caractere, mais pour l'intérêt de l'Etat, & pour la ſûreté de la perſonne de nos Rois. Notre ſeule conſolation, Madame, eſt que le temps qui dévoile tout, fera connoître un jour la droiture de nos inten-

tions, & nous rendra avec uſure ce que les artificieuſes inſinuations de l'intrigue nous raviſſent préſentement. Je vous avoue franchement, Madame, que quiconque a appris, par la bonté de ſon cœur, juſqu'où va la tentation de plaire à un Maître chéri & reſpecté, & de qui l'on a reçu des bienfaits, ne pardonne pas ſans peine à ceux qui interpoſent ſon autorité dans une affaire de Religion, avant l'acceptation de l'Egliſe. En mon particulier, j'ai tâché d'approcher des intentions de Sa Majeſté, autant que ma conſcience me l'a pu permettre. Il eſt vrai que je n'ai pas accepté la Conſtitution *Unigenitus* purement & ſimplement, pour pluſieurs raiſons très-claires, dont aucune n'a pas le plus petit rapport au Janſéniſme. D'ailleurs, Madame, je ſerois plus coupable qu'un autre, ſi je me joignois à ceux qui en veulent à M. le Cardinal de Noailles. Il y a près de cinquante ans que j'ai l'honneur de le connoître, pour avoir étudié avec lui : & je peux dire que je n'ai vu en qui que ſoit plus de ſageſſe, plus de modération, plus de vertu, ni plus de capacité, alliée avec tant de modeſtie : on ne l'a jamais vu ſe démentir par des inégalités de jeuneſſe : & il faudroit que je fuſſe le plus indigne des hommes,

hommes, de me déclarer contre un Prélat que je ne ſaurois m'empêcher d'eſtimer infiniment. Je parle, Madame, avec moins de déguiſement qu'un autre, parce que je ſuis inattaquable du côté du Janſéniſme : plût à Dieu que je fuſſe également à couvert d'autres défauts ! Permettez-moi d'ajouter que rien ne marque davantage combien eſt aveugle la prévention qu'on tâche d'inſpirer contre lui, que de voir qu'on lui fait un crime de ce que s'agiſſant d'une Conſtitution, dont l'ambiguité eſt reconnue de tout le monde, & du ſens de laquelle perſonne n'eſt, ni ne peut être d'accord juſqu'à préſent, il a requis avec reſpect & ſoumiſſion l'interprétation de celui qui l'avoit faite. Pour pouvoir le condamner, il faut ſe fermer les yeux, & ignorer que Sa Majeſté même, quand il s'y trouve de l'obſcurité, défend expreſſément à qui que ce ſoit l'interprétation de ſes ordonnances, & la réſerve uniquement à ſa perſonne, comme un appanage de la Souveraineté. C'eſt pourtant par les fauſſes couleurs qu'on donne à un procédé ſi régulier & ſi juſte, qu'on ſuſcite tant de brouilleries dans l'Egliſe. Mais je m'apperçois, Madame, que j'en dis trop, & que j'abuſe peut-être de votre attention. Un peu d'in-

discrétion eſt pardonnable à l'envie d'être diſculpé dans votre eſprit. Ce ſeroit pour moi un grand adouciſſement aux plus noirs chagrins, ſi je ſavois ne m'être pas rendu indigne de l'honneur de votre approbation. Je conſerverois une conſolation ſi précieuſe dans le plus ſecret de mon cœur, où elle recevroit de nouvelles forces du reſpect infini avec lequel, &c.

LETTRE LXV.

De M. l'Evêque de Metz.

1715.

LEs bontés dont vous m'avez donné des marques en tant d'occaſions, me font encore implorer le ſecours de votre protection dans les circonſtances préſentes, où l'on a tâché de mettre des impreſſions fâcheuſes dans l'eſprit de Sa Majeſté, au ſujet de l'Inſtruction Paſtorale que j'ai faite en acceptant & publiant la Conſtitution de notre Saint Pere le Pape. Je prends toujours plus volontiers la liberté de m'adreſſer à vous : je ſuis attaqué ſans raiſon & ſans fondement. Si j'oſois eſpérer que vous vouluſſiez bien avoir

la bonté de lire, ou de faire lire par quelqu'un qui fût en état de vous en rendre un compte exact, le Mémoire que j'ai l'honneur de joindre à cette lettre, je suis certain que vous me trouveriez très-à plaindre. Pardonnez ma hardiesse : mais je ne puis savoir le Roi mal satisfait, sans chercher une voie pour faire entendre mon innocence.

MÉMOIRE.

Les plaintes que quelques personnes font contre le Mandement de M. l'Evêque de Metz, se réduisent à deux points : le premier, qu'il ne condamne pas le Livre des *Réflexions*, & les cent & une Propositions qui en sont extraites, avec les mêmes qualifications dont le Pape les a notées. Le second, qu'il n'accepte pas la Constitution de Sa Sainteté sans restriction.

Pour mettre dans une pleine évidence le peu de fondement de cette double accusation, il n'y a qu'à lire le dispositif du Mandement de M. l'Evêque de Metz.

1°. Voici ses paroles, pag. 28 & 29 de ce Mandement : *Nous avons condamné & condamnons, avec notre Saint Pere le Pape, le Livre intitulé :* Le Nouveau Tes-

tament de France, avec des Réflexions, &c. *comme contenant des Propositions très-dangereuses, & sur-tout tendantes à renouveller l'héréfie des cinq Propositions du Livre de Janfénius* : & plus bas, dans la même page 29 : *Condamnons pareillement les cent & une Propositions qui sont extraites du dit Livre, avec les mêmes qualifications dont elles ont été respectivement frappées par le Pape. Défendons, sous peine d'excommunication, qui sera encourue par le seul fait, de le lire ou le retenir.*

La seule lecture de ces deux extraits du Mandement de M. l'Evêque de Metz suffit pour faire tomber sans ressource le premier chef des plaintes formées contre lui.

2°. Voici ses paroles, pag. 29, ligne quatrieme : *Nous recevons & acceptons ladite Constitution avec le respect & la soumission que les saints Canons prescrivent.*

L'on voit que l'acceptation se borne à ce peu de mots simples, expressifs & intelligibles : & y eut-il jamais d'acceptation plus éloignée de toute restriction ? Pas un seul mot qui excepte une seule partie de la Constitution : rien qui en restreigne l'acceptation à quelques dispositions de la Bulle, ni qui en exclue les autres.

Mais, dit-on, vous ordonnez à vos Diocésains de se conformer à cette Bulle, suivant les explications contenues dans votre Instruction Pastorale, & par conséquent votre acceptation, bien-loin d'être pure & simple, est uniquement & formellement relative à l'explication que vous donnez à la Constitution.

Pour juger de la qualité d'une acceptation, l'on ne doit pas recourir à un raffinement recherché d'inductions & de conséquences. Si cette méthode avoit lieu, qui pourroit jamais se préserver de la censure ? Il faut donc s'en tenir aux paroles solemnelles & précises, par lesquelles un Evêque accepte : & l'on voit sensiblement qu'en s'y tenant, on ne trouve dans le Mandement de M. l'Evêque de Metz qu'une acceptation absolue, accompagnée de respect, de soumission ; & l'on n'y trouvera jamais autre chose.

Il est vrai que ce Prélat ordonne ensuite à ses Diocésains de se conformer à la Constitution, suivant les explications contenues dans son Instruction Pastorale. Mais c'est après qu'il a accepté sans restriction : c'est dans un Avertissement qu'il donne à son troupeau en forme d'Ordonnance, pour le garantir plus sûrement des mauvais sens que des personnes mal

intentionnées donnoient & donnent encore à la Constitution.

Veut-on qu'il laisse à ses Diocésains, (dont plus d'un tiers est Luthérien ou Calviniste, sans compter un très-grand nombre de Juifs & d'Anabaptistes) la liberté d'appliquer à cette Constitution toutes les mauvaises interprétations qu'il est de notoriété publique, que mille sortes d'esprits lui ont données? Veut-on l'empêcher d'opposer à ces hérétiques & à ces infideles une espece de digue & de rempart contre leurs invectives? Que pouvoit-il faire de mieux dans les circonstances où tout se trouve, & dans la disposition de tant de différents esprits dont est rempli son Diocese, placé d'ailleurs dans un fâcheux voisinage de Princes & de peuples Protestants, que d'ordonner à ses Diocésains de se conformer à la Constitution, suivant le véritable esprit, les véritables sentiments du Saint Pere, fidélement exprimés dans les explications de l'Instruction Pastorale, qui tendent uniquement à la gloire de Sa Sainteté, & ne sont que l'écho de l'Ecriture & de la Tradition?

Un Evêque qui s'applique avec quelque assiduité à la conduite de son troupeau, en connoît les besoins; & cette

connoiſſance lui dicte des expreſſions meſurées, & en tout proportionnées à la portée de ſes ouailles.

LETTRE LXVI.

De M. le Cardinal de Rohan.

1715.

IL eſt bien vrai, Madame, que ſouvent vous avez été utile en parlant raiſon aux hommes. Je l'éprouve dans le commerce que vous me permettez d'avoir avec vous. Vos dernieres Lettres ont produit en moi une joie ſenſible, de nouvelles forces, un redoublement de zele: & je ſens en ce moment plus que jamais, qu'il n'y a rien que je ne vouluſſe faire pour ſervir la Religion, le Roi & l'Etat. Quelle reconnoiſſance ne vous dois-je pas? & que ne ferois-je point auſſi, Madame, pour vous prouver mon entier dévouement?

Le commencement de l'affaire de St. Maur a eu votre approbation: les ſuites la mériteront davantage. Je n'avois nulle connoiſſance de la propoſition faite au Roi par le P. le Tellier, touchant M. l'Ab-

bé Tiberge ; & je croyois que l'idée qui m'étoit venue par rapport à M. du Guet, étoit absolument nécessaire. Je me confirme à soupçonner ce dernier d'être l'Auteur du mauvais Livre, par le jugement même des Jésuites qui font le Journal de Trevoux. Je ferai sur cela demain au Roi la proposition que vous approuvez. J'en ai déja parlé à M. de Pontchartrain, qui est entré dans mes vues, d'abord avec quelque répugnance, mais ensuite de très-bonne grace.

J'ai eu l'honneur de vous mander qu'il ne convenoit pas, selon mon avis, de punir ceux qui sont soupçonnés, à moins qu'il n'y eût des faits marqués contr'eux. Mais je regarderois comme un fait bien marqué & bien essentiel la moindre preuve qu'on pourroit avoir qu'ils contribuassent à la résistance de M. le Cardinal de Noailles. M. l'Evêque de Blois est venu passer la journée avec moi, & il a dîné en bonne & grande compagnie : cependant cela ne nous a point empêché de travailler ensemble ; & je le crois à présent aussi-bien instruit que moi de ce qui est arrivé dans nos affaires depuis son départ de Paris.

MÉMOIRE POUR LE ROI.

Quoique ma confiance aux bontés de Votre Majesté égale mon respect pour sa Personne sacrée, je me sens une timidité extrême, quand il s'agit de lui demander quelque chose pour moi. Mon attachement pour vous, Sire, est si parfait, qu'il n'y a rien que je ne sacrifie à la crainte de vous déplaire : & quoique mes besoins soient réels, & que l'occasion de les soulager soit unique par la vacance des Abbayes Régulieres, j'aimerois mieux renoncer à toute espérance, que de m'exposer à vous faire une priere qui pût vous être désagréable. Votre Majesté est peut-être étonnée de m'entendre parler de besoins : cependant rien n'est plus vrai : j'ai fait voir ma situation au P. le Tellier : il sait & ces besoins & ce qui les cause ; & il est en état d'en rendre compte à Votre Majesté. Instruite de l'état de mes affaires, elle ordonnera ce qu'il lui plaira ; & elle peut être sûre d'une soumission de ma part, qui ne me permettra ni regrets, ni desirs contraires à sa volonté.

LETTRE LXVII.

Du même.

24 *Mars* 1715.

Mr de Meaux, ſelon les apparences, ſera bientôt Cardinal. N'éprouvera-t-il pas quelques marques des bontés du Roi, qui en le mettant en état de ſoutenir la dignité dont il ſera revêtu, impoſent en même-temps à ſes ennemis? Je vous envoye le Mémoire que j'ai remis au Nonce : vous y verrez, Madame, qu'en y conſervant le reſpect dû au Saint Siege, & en cherchant le bien de l'Egliſe, j'y ſoutiens avec fermeté nos libertés : que j'y parle pour M. le Cardinal de Noailles, auſſi fortement qu'il le pourroit faire lui-même ; & que dans ce que nous propoſons d'un Concile qui ſe tiendroit ſans le Légat du Pape, nous tenons encore une belle porte ouverte à ceux qui nous ont abandonnés. Je joins à cette Lettre un écrit qui contient les préliminaires que M. le Cardinal de Noailles nous a fait propoſer par M. Tiberge, & notre réponſe. Vous reconnoîtrez de

notre côté la raiſon & la juſtice ; de l'autre, la continuation d'une défiance & d'une prévention qui nous fait bien du mal.

LETTRE LXVIII.

Du même.

1715.

LE Pere Maſſillon s'eſt acquitté de la commiſſion, Madame ; mais il a vu que M. le Cardinal de Noailles étoit un peu plus difficile, quand il s'agit d'exécuter, que quand il eſt queſtion de projetter : cependant il eſpere toujours. Pour moi, qui deſire plus que perſonne un bon accommodement, j'ai appris par une cruelle expérience à ne pas m'abandonner à l'eſpérance : ce qu'il y a d'heureux dans cette occaſion, c'eſt qu'elle ne change rien au parti qu'on a pris.

J'acheterois bien cher, Madame, le plaiſir de vous annoncer un retour de la part de M. le Cardinal de Noailles ; mais malheureuſement nous n'en ſommes pas encore-là. Le P. Maſſillon l'a revu, & j'ai vu depuis le P. Maſſillon. Je lui ai remis le projet d'acceptation : il en a été

content, & a promis de le présenter à M. de Noailles. Il m'en a montré un autre qu'il avoit preparé : mais M. de Meaux & M. de Blois ne l'ont pas trouvé tel qu'il devoit être. Je vous envoye copie de l'un & de l'autre : vous savez qu'ils supposent un acte authentique de la part de Sa Sainteté, qui rassure M. le Cardinal de Noailles sur ses craintes & ses scrupules : c'est la premiere chose que M. Amelot doit ménager à Rome.

LETTRE LXIX.

Du même.

Versailles, 20 *Mars* 1715.

J'Ai l'honneur de vous communiquer, Madame, un Mémoire que M. le Chancelier a envoyé à M. Amelot, & qu'il a souhaité que je remisse au Nonce, afin que le Pape jugeât par lui-même de la situation de l'affaire présente, & qu'il connût ce qu'en pense une personne en qui il doit avoir quelque confiance. Vous y verrez, Madame, j'ose m'en flatter, qu'en conservant le respect qui est dû au Saint Siege, & en cher-

chant le bien de l'Egliſe, j'y ſoutiens avec fermeté nos Libertés : qu'en même-temps je parle pour M. le Cardinal de Noailles, auſſi fortement qu'il pourroit faire lui-même : & que dans ce que nous propoſons d'un Concile qui ſe tiendroit ſans le Légat de Rome, nous ouvrons encore une belle retraite à ceux qui nous ont abandonnés.

La négociation de M. Tiberge avoit diſcontinué, M. le Cardinal de Noailles lui ayant dit qu'il vouloit voir les nouvelles arrivées de Rome par le Courier de M. Amelot, avant d'aller plus loin : elle a repris un peu depuis : mais je n'y vois pas grande apparence de ſuccès.

Le Livre que Mlle. d'Aumale vous a remis, Madame, m'a paru bon & propre à inſtruire agréablement : je ne demande point que vous me le renvoyiez : je ſerai trop heureux s'il peut entrer dans la Bibliotheque de St. Cyr.

Vous trouverez dans ce paquet la copie de deux Lettres de ma ſœur la Comteſſe de Cathela. J'ai pris la liberté de les lire au Roi ce matin. Sa Majeſté les a écoutées avec bonté. Je me flatte, Madame, que vous voudrez bien y donner un moment d'attention.

Le Roi a fait l'honneur à M. de Rohan

de l'aſſurer qu'il avoit donné les ordres néceſſaires pour réparer le mal qui avoit été fait à la Maiſon de Rohan, à l'occaſion de la cérémonie de l'Eau bénite à M. le Duc de Berry & de M. le Duc de Bourgogne. Que ne devons-nous pas au Roi & à vous, Madame? & récemment encore que ne reſſentons-nous pas ſur la grace accordée à M. de Tallard!

Je joins encore dans ce paquet, & je commence peut-être un peu tard à craindre que je n'y en mette trop, la copie d'un Mémoire que j'ai remis au Roi ce matin aſſez mauſſadement : je ſuis obligé d'en convenir, par l'embarras où j'étois, & celle d'un autre Mémoire que je compte de donner au Pere le Tellier. A Dieu ne plaiſe que je faſſe jamais aucune démarche ſans vous en rendre compte! Je ſatisfais à mon reſpect & à mon inclination, & je m'y abandonne avec d'autant moins de ſcrupule, que je ſais qu'il n'eſt point néceſſaire que vous liſiez tout ce que votre pénétration vous fera voir d'un coup d'œil, tout ce que je puis deſirer que vous voyiez.

LETTRE LXX.

De M. le Cardinal de Bissy.

3 *Août* 1715.

EN revenant de chez M. le Chancelier, j'ai appris, Madame, que vous aviez eu la bonté d'envoyer chez moi pour savoir des nouvelles du pauvre Avocat-Général Chauvelin, qui mourut hier un peu après huit heures du soir. M. le Chancelier vient de me dire, & avec raison, qu'on perdoit un Magistrat incomparable, & qui eût été dans la suite d'une ressource admirable. Je crois que personne ne peut mieux remplir sa place que son frere, Maître des Requêtes, qui se distingue infiniment au Conseil. M. le Chancelier en parlera ce matin au Roi. Le pauvre défunt fait encore vaquer la Charge de Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, qu'il avoit achetée quatre cents vingt mille livres, & sur laquelle il n'avoit que cent mille écus de Brevet de retenue : de sorte que si le Roi ne permet pas à la famille de vendre cette Charge, elle perdra quarante mille écus.

Il n'y a que deux ans qu'elle eſt achetée. Sur tout cela, Madame, je vous demande vos bons offices auprès du Roi, autant que vous le pourrez, ſans vous gêner en rien : cette perte me touche encore plus par rapport au bien public, qu'à cauſe de notre alliance. Il n'avoit pas trente-deux ans, d'une ſanté forte, & le cœur auſſi-bien fait que l'eſprit.

LETTRE LXXI.

De M. l'Archevêque de Rouen.

Gaillon, 18 *Août* 1715.

JE ſuis bien affligé, Madame, du dérangement qui eſt ſurvenu à la ſanté du Roi. Si c'étoit une ſciatique, comme le public le débite, ce ſeroit au fond des lettres de vie : la goutte-crampe n'eſt point non plus dangereuſe, quoiqu'elle ſoit douloureuſe : mais enfin, la vie du Roi eſt tellement néceſſaire à la Religion & à l'Etat, que la moindre choſe allarme les bons ſujets. Je comprends aiſément toutes vos peines dans les circonſtances préſentes, & j'y compatis, je vous aſſure, plus que perſonne du monde.

Au nom de Dieu, Madame, ne m'épargnez en rien : je ſuis en état à préſent de marcher, & de faire tout ce qui pourroit tant ſoit peu contribuer à votre ſoulagement : j'avois chargé mon neveu d'avoir l'honneur de vous le dire. Plus nous tâchons d'avancer la proſcription de l'héréſie Janſéniſte, plus nous ſentons ſa force & le progrès qu'elle a fait dans tout le Royaume. Un Evêque de mes voiſins me mandoit, il y a quelque temps, que, grace à Dieu, il n'avoit point de Janſéniſtes dans ſon Dioceſe : je lui répondis avec ma franchiſe ordinaire, que je le plaignois dans ſa fauſſe ſécurité : que certainement il avoit des Janſéniſtes dans ſon Dioceſe : & que quand il voudroit, je les lui ferois connoître : en effet, Madame, il ſont par-tout, & dans tous les états, & toujours d'une hardieſſe & d'une malignité ſurprenante : c'eſt ce qui doit nous engager à veiller & à nous affermir, comme dit l'Apôtre, dans la foi, à agir courageuſement, & à nous fortifier dans le Seigneur, & en conſervant en tout la charité. Ce ſont-là, Madame, les diſpoſitions dans leſquelles le Roi, comme un grand Prince très-Chrétien, doit accorder ſa protection à l'Egliſe, ſans néanmoins ſe contriſter des

contradictions qui se rencontrent dans l'exécution de ses saintes intentions.

LETTRE LXXII.

De M. le Cardinal de Rohan.

Samedi 1715.

MAd. de Caylus a dû, à ma très-humble priere, vous nommer mon nom, Madame, & vous dire que si je n'avois pas eu l'honneur de vous écrire depuis près d'un mois, c'étoit un effet de mon respect & de ma discrétion, dans un temps où je n'avois rien d'essentiel à vous communiquer.

J'ai l'honneur de vous envoyer un projet de déclaration qui doit précéder la convocation du Concile : il ne fut arrêté qu'hier au soir. M. le premier Président & M. le Procureur-Général sont mandés Dimanche pour en prendre communication. C'est une démarche absolument nécessaire, dès que Rome ne nous aide pas : mais en même-temps elle est bien importante. C'est commencer tout de bon un ouvrage qui m'afflige infiniment, & qui pourra bien nous conduire à des

extrêmités, auxquelles je ne puis penſer ſans agitation.

Dieu veuille nous aider!

LETTRE LXXIII.

Du même.

1715.

L'Abbé de St. Vaſt prend la liberté, Madame, de vous aſſurer de ſes reſpects les plus profonds. Le pere le Tellier vient de m'apprendre en ce moment cette nouvelle marque des bontés du Roi. Mon premier ſoin eſt de vous en faire hommage : & Madame, cette grace eſt d'autant plus grande, qu'il faut que le Roi ait eu aſſez de bontés pour entrer dans des raiſons, qui ſont fondées en partie ſur des torts. Je me rends juſtice, Madame, comme vous le voyez : c'eſt par le même principe que je crains tant de vous dire que mon zele, mon reſpect & mon attachement pour le Roi n'augmenteront point, ces ſentiments étant en moi au plus parfait degré. J'ai eu une joie infinie de la promotion de M. de Meaux : je me flatte que vous n'en dou-

iez pas, non plus que de mon dévouement pour vous.

LETTRE LXXIV.

D. M. l'Evêque de Fréjus.

Septembre 1715.

MAdame, le Roi vient de mettre toute la France dans un deuil bien douloureux, en payant le tribut inévitable que nous devons à la nature. Dieu, qui nous l'avoit accordé dans sa miséricorde, nous le retire peut-être dans sa colere, & nous punit en l'ôtant à nos souhaits & à nos besoins. Si quelque chose peut nous consoler dans une perte si accablante, c'est de penser qu'il l'appelle à lui pour ne pas différer davantage la récompense de sa Religion & de sa piété. Ce Prince, Madame, avoit toujours paru, aux yeux du monde, être au-dessus des autres hommes par la supériorité de son esprit, & par la grandeur de son ame, autant que par l'élévation de son rang; mais sa présence d'esprit, sa résignation, la fermeté de son courage, & la vivacité de sa foi, dans le moment

terrible & décisif qui fixe notre sort pour l'éternité, l'ont rendu grand aux yeux de Dieu : elles ont fait voir que les sentiments de Christianisme forment mieux que tout le reste, la vigueur & la force d'une ame Chrétienne, & que dans le plus grand accablement de son mal, il avoit encore en réserve de quoi mériter notre admiration plus que jamais. Quels sacrifices n'a-t-il pas fallu qu'il fit à Dieu, en voyant approcher cet instant fatal qui nous sépare de tout ce que nous aimons, & où son cœur avoit plus à sacrifier que tout autre! Rien n'est comparable, Madame, à la générosité de sa foi que celle de la personne dont il a plu à Dieu de se servir pour affermir dans son cœur des sentiments si élevés. L'attachement que je dois à mon maître & à mon bienfaicteur, ne me le laissera jamais oublier devant Dieu; & ce devoir me deviendra encore bien précieux, dans la vue qu'il peut vous prouver, &c.

LETTRE LXXV.

De M. le Cardinal de Bissy.

A Germigni, 15 *Octobre* 1715.

VOus savez que vous devez mesurer votre zele selon vos forces, & je vous conjure, autant qu'il m'est possible, de ménager une santé qui me sera toujours très-chere. La mémoire du feu Roi & la vôtre, Madame, ne s'effaceront jamais de mon cœur ni de ma reconnoissance : elles me seront toujours très-présentes.

Le Pape ne peut encore avoir pris aucun parti sur les affaires qui regardent l'Eglise, depuis les changements qui sont arrivés en France. Au surplus, je ne saurai que par la voie publique les résolutions qu'il prendra : car je n'ai point de liaison particuliere à Rome : & vous voyez bien, Madame, qu'il me convient moins que jamais d'en faire dans les conjonctures présentes.

Les bruits dont vous me faites l'honneur de m'écrire, Madame, & pour lesquels vous avez la bonté de vous inté-

reſſer, ſont venus à moi comme à vous : mais c'eſt ſans d'autre fondement, que la mauvaiſe diſpoſition des eſprits que vous connoiſſez.

Je compte de faire faire un ſervice pour le feu Roi, dans la Cathédrale de Meaux, le plus magnifiquement que je pourrai après la Touſſaint, comme je l'ai fait à l'Abbaye St. Germain, avant que de revenir.

LETTRE LXXVI.

De M. l'Archevêque de Rheims.

Ce 25 *Octobre* 1715.

DEpuis plus de trois mois, Madame, j'ai été accablé d'une ſi grande multitude de maux & d'incommodités tellement douloureuſes, que depuis Job, je ne crois pas que perſonne en aie tant eſſuyé à la fois. Je commence, Madame, à me remettre, & je n'ai pu apprendre par Me. de Mailly toutes vos bontés pour mon neveu, & les obligations eſſentielles qu'il vous a, dans la grace dont le Roi vient de l'honorer, ſans que je joigne mes très-humbles actions de gra-

ces à celles qui vous ont déja été rendues.

P. S. La Faculté de Théologie de Rheims, Madame, qui, dans une Assemblée peu nombreuse, avoit refusé de recevoir la Constitution, s'est assemblée de nouveau sur des oppositions que j'avois fait faire par quelques Docteurs : elle a reçu la Constitution, mais avec des modifications & des restrictions, auxquelles les huit Prélats consentiront volontiers: voici les termes : » La Faculté reçoit la » Constitution du Pape de la même ma» niere & dans le même sens que l'As» semblée de Nosseigneurs les Prélats l'a» voient reçue, respectivement aux ex» plications contenues dans les actes que » lesdits Prélats ont donnés, & dans « l'Arrêt du Parlement, pour l'enrégis» trement de la Constitution & des let» tres-patentes, pour être le tout inséré » dans les registres de la Faculté. "

LETTRE

LETTRE LXXVII.

De M. l'Evêque de Poitiers.

Ce 4 Décembre 1715.

JE crains extrêmement, Madame, de vous devenir importun : mais pourrai-je retenir les ſentiments de la plus vive & de la plus reſpectueuſe reconnoiſſance, pour les marques de bontés que vous daignez me donner au milieu de l'affliction où vous êtes plongée, au milieu de la profonde retraite qui vous renferme ? C'eſt cette ſainte retraite que vous avez choiſie, laquelle conſacre la juſte & amere douleur, qu'une ſéparation, telle que Dieu l'a permis à votre égard, doit renouveller ſans ceſſe, en même-temps que vous la ſanctifiez & que vous la ſoumettez aux ordres ſuprêmes, avec une réſignation parfaite. C'eſt-là où, dans la lumiere de Dieu, vous goûtez en paix le prix ineſtimable des grandeurs humbles & Chrétiennes, à meſure que la Providence vous éloigne de celle de la plus auguſte Cour du monde, auxquelles vous ne teniez point par le cœur, mais par

des devoirs indiſpenſables. Vous ne devez pas être ſurpriſe, Madame, de ce qu'il y a un grand nombre de généreux, qui cherchent encore, malgré votre retraite, &c. l'honneur & l'avantage de vous voir. Il faudroit l'être bien peu pour ne pas l'être dans tous les temps à votre égard.

Ma chere ſœur que vous comblez de graces & de bienfaits, eſt bien heureuſe de trouver quelque occaſion de vous faire ſes honneurs, & ceux de la ſainte Maiſon que vous lui avez confiée : elle doit trouver bien du plaiſir dans ce devoir eſſentiel : votre préſence, plus continuée & plus prochaine, doit auſſi redoubler ſon application & ſes ſoins, pour faire, ſous vos yeux, tout ce que demande ſon emploi, ſur-tout puiſque vous l'honorez de votre approbation. J'ai beaucoup de douleur de voir M. de Pontchartrain ſans emploi dans ce nouveau Gouvernement : & j'y perds un véritable ſecours pour une infinité de choſes. Dieu eſt le maître. J'ai quelque relation avec M. le Duc d'Antin, à cauſe de ſon hôpital d'Oiron, qui eſt dans mon Dioceſe : & il a bien des bontés pour moi. Je m'étois adreſſé à M. le Duc du Maine, comme Sur-Intendant de l'éducation du jeune Roi,

& par conséquent de sa cassette : il m'a fait l'honneur d'une réponse avec beaucoup de bonté, mais en me disant qu'il ne prenoit aucun soin de la cassette du Roi : qu'il croyoit même qu'elle étoit supprimée, & qu'il falloit s'adresser à Mgr. le Duc d'Orléans. Il paroît pourtant, Madame, que l'on fera peut-être quelques aumônes, & que je pourrois en obtenir quelque peu. La permission que vous me donnez si gracieusement, Madame, de vous nommer, comme ayant toujours été chargée de me faire remettre cet argent de l'aumône royale de six mille livres : cette permission, dis-je, me portera bonheur, & j'espere encore de ne pas tout perdre. Agréez ici, Madame, mes très-humbles remerciments de l'extrême bonté avec laquelle vous avez résolu d'envoyer à vos filles de Niort, au commencement de cette année, le même secours : elles supplieront avec moi la divine Providence de vous récompenser & de vous fournir des moyens de continuer cette bonne œuvre.

Je suis allarmé, Madame, de ce que vous n'avez pas lieu de continuer vos espérances sur le succès de la paix de l'Eglise, à laquelle M. le Duc d'Orléans a marqué travailler efficacement. Il est vrai

que les ruses malicieuses du parti des Jansénistes sont dans un mouvement qui doit faire tout craindre. M. le Cardinal de Noailles m'a fait deux réponses fort gracieuses au sujet de ma permutation de l'Abbaye de Gaillac avec celle de Noailles, près Poitiers : je lui ai envoyé ma démission, & je me suis donné l'honneur de l'écrire à S. A. R. M. le Duc d'Orléans. Tout ce que je crains, c'est que M. le Cardinal de Bissy s'y trouvant intéressé, on ne soit pas assez disposé à lui faire plaisir. J'ai toujours été très-bien avec M. le Cardinal de Noailles, & il ne m'a point témoigné de chagrin de ce que je n'étois pas de son sentiment à l'égard de la Constitution : je frapperai à toutes les portes pour la précieuse & royale aumône que je tenois de vos mains, Madame, & j'en aurai peut-être une petite portion. Quoique vous ayez la bonté de m'assurer, Madame, que mes lettres ne vous seront pas désagréables, je vous demande pardon pour celle-ci, & vous supplie de recevoir les assurances du profond respect avec lequel je serai jusqu'au tombeau, &c.

LETTRE LXXVIII.

De M. l'Archevêque de Rheims.

Ce 9.

J'Ai l'honneur de vous envoyer le Mandement que je viens de faire. Je m'attends à de grandes contradictions : j'en éprouve tous les jours dans mon Diocese. Une multitude de Curés & de Prêtres s'est soulevée ouvertement. Je prends toutes les mesures que je puis pour rétablir la saine Doctrine. Je me flatte, Madame, que vous ne vous repentirez point de mon avancement & de l'honneur de votre protection. J'ai retiré mes Ecclésiastiques de la direction des Religieux de Ste. Genevieve, par rapport à leurs études, & je les envoye en Théologie aux Jésuites. J'en aurois moins fait dans les temps où l'on pouvoit croire que j'aurois agi par des vues humaines. Mais présentement je ne crains pas qu'on impute à la politique la conduite que je tiens. C'est une grande satisfaction pour moi, Madame, qu'en faisant mon devoir, je sois sûr de vous plaire.

LETTRE LXXIX.

De M. l'Archevêque de Rouen.

19 Juillet 1716.

IL ſemble, Madame, que les nouvelles de Paris ſont moins affligeantes : on aſſure que M. le Premier Préſident a impoſé ſilence au Syndic de la Faculté, qui ne ſe propoſoit pas moins que de condamner les Mandements des Evêques. On ajoute que Son Alteſſe Royale voit à préſent avec peine les extrémités où ſe peut porter la licence qui s'eſt introduite dans tous les états, de décider les points de notre ſainte Foi, & que le Saint Pere l'a ainſi expoſé au College des Cardinaux, dont il a fait une forte Congrégation, pour l'examen des moyens de ranger Meſſieurs les Oppoſants à leur devoir. Dieu veuille, Madame, les bien inſpirer ! Ce qui augmente mon affliction, c'eſt de voir avec quelle cruauté les Cours Souveraines cherchent à profiter du trouble où eſt malheureuſement l'Egliſe, pour s'arroger la connoiſſance des choſes ſacrées,

qui ſeule appartient aux Evêques. Je crains fort qu'en affectant de mettre des bornes à l'autorité du Chef de l'Egliſe, ils n'en uſurpent la juriſdiction, & qu'on ne briſe les Magiſtrats, comme le Parlement d'Angleterre exerça l'autorité & la juriſdiction des Apôtres, & de leurs ſucceſſeurs. Tout cela, Madame, augmente tous les jours les juſtes regrets que nous avons du Prince que Dieu nous avoit donné dans les jours de ſa miſéricorde, & qu'il nous a ôté dans ceux de ſa juſtice.

LETTRE LXXX.

De M. le Cardinal de Fleury.

3 Février 1717.

MAdame, je ne doute pas que vous ne ſoyez fort touchée de la mort de M. le Chancelier (Voiſin,) à laquelle on devoit ſi peu s'attendre. C'eſt une grande perte pour votre Maiſon de St. Cyr: mais elle ne l'eſt pas moins pour la Religion, ſur-tout dans les circonſtances préſentes: & je ſuis aſſuré, Madame, que ce ſera le plus preſſant motif de votre douleur. Il faut adorer la Providence, & s'y

ſoumettre : mais on ne peut qu'être infiniment affligé en même temps, de voir qu'elle ſe montre plus à nous par les effets de la colere de Dieu, que par ceux de ſa miſéricorde : la dépravation exceſſive de tous les états & de tous les eſprits ne nous laiſſe guere d'eſpérance de voir finir nos maux : vos réflexions vous fourniront aſſez de ſujets de douleur, ſans que je ſonge à les augmenter par les miennes. J'avois compté d'avoir l'honneur de vous aller rendre mes devoirs : mais trois petits accès de fievre m'en ont empêché : je tâcherai, avant d'entrer dans ma carriere, de me donner cette conſolation. Perſonne au monde, &c.

LETTRE LXXXI.

De M. l'Archevêque de Rouen.

Rouen, 25 *Février* 1717.

IL faut eſpérer, Madame, que Dieu ne vous mettra pas à la douloureuſe épreuve de vous ôter notre très-chere mere de Glapion : elle eſt trop néceſſaire à votre Maiſon : l'idée ſeule du danger de la perdre, me conſterne : il eſt bien eſ-

ſentiel d'y obvier de bonne heure, en la faiſant ſoulager dans les choſes qui ſont contraires à la délicateſſe de ſa poitrine & de ſon tempérament, comme trop parler, trop écrire, trop prier à genoux, trop de contention d'eſprit : il faut avec cela des aliments bien doux, & beaucoup de ſommeil. Je crains fort qu'on ne vienne, à la fin, à la caſſation des Edits faits en faveur de Mrs. les Princes légitimés : Dieu veuille même qu'on ne joigne pas à cette injure celle de les voir attaqués par Meſſieurs les Ducs ! le bruit s'en eſt répandu : l'inſtabilité des choſes de ce monde ſe montre bien depuis le décès du Roi : à cela, Madame, comme à vos autres peines, je ne vois d'autre contre-poids que le *fiat voluntas tua, ſicut in cœlo & in terra*, que nous devons dire à Dieu avec un cœur ſoumis entiérement à ſes ordres. Les affaires de l'Egliſe de France ne ſont pas dans de plus heureuſes diſpoſitions : le parti en triomphe : le nombre des Appellants augmente : les Curés recommencent de ſe déclarer contre la Conſtitution, & les projets de ces Novateurs prennent de nouvelles forces. C'eſt à nous Evêques à faire en ſorte par nos gémiſſements, par nos prieres, par notre con-

fiance en Dieu, de croître en lumieres, en foi, en courage, en détachement, & dans les autres vertus de notre état, pour résister puissamment aux entreprises des ennemis de l'Eglise. Voilà, Madame, les sentiments que le Seigneur m'inspire, &c.

CLAUDE D'AUBIGNY.

LETTRE LXXXII.

De M. l'Archevéque de Rheims.

Rheims, 28 *Février* 1718.

IL m'est bien glorieux que vous honoriez de votre approbation ma Lettre à S. A. R. L'empire que la sublimité de votre génie, Madame, l'élévation d'une ame supérieure aux autres, vous conserve toujours sur les esprits, fixeroit le jugement du Public, si l'on savoit celui que vous avez bien voulu porter de cet Ouvrage : mais c'est assez pour moi, Madame, qu'il vous ait plu, & que vous soyez contente de la maniere dont j'ai soutenu les droits de l'Eglise. Qui sait mieux ce que l'on doit faire pour la Re-

ligion que vous, Madame, qui en avez toujours été le principal appui, & dont le zele aussi grand que l'autorité, a su réprimer l'audace des Novateurs, jusques à ces temps malheureux, où tout est dans une espece de cahos? Plein de reconnoissance pour tous vos bienfaits, & de vénération, Madame, pour tant de vertus que l'univers admire en vous, je suis, &c.

P. S. Je dois rendre témoignage à M. l'Abbé d'Auterive, pour qui vous vous intéressez, qu'on ne peut s'appliquer plus qu'il fait dans son emploi, & qu'il seroit digne d'une meilleure fortune.

LETTRE LXXXIII.

Du même.

1 *Avril* 1718.

VOus savez à quel excès le Parlement a poussé sa fureur contre ma Lettre à S. A. R.; mais il s'est bien abusé, Madame, s'il a cru me faire injure: la gloire d'un Evêque est de souffrir pour la Religion. J'ai l'honneur de vous envoyer la Lettre circulaire que j'écris à mes Doyens Ruraux sur cet indigne Arrêt: elle a déja excité l'émo-

tion parlementaire : mais j'attends avec une grande tranquillité les ſuites de leurs délibérations, préparé à toutes les injuſtices.

Je ſuis touché de l'état où vous avez été. Je n'ai point peur de l'orage dont je ſuis menacé, & que vous avez la bonté d'appréhender pour moi. Un Evêque ne doit craindre que le péché : les puiſſances tyranniques ſont bien foibles à l'égard d'un homme qui a de la foi. Je ferai un Ouvrage qui réprimera le Parlement, en limitant ſon pouvoir, & en rapportant ſes attentats ſur l'Egliſe & ſur les Rois.

Fin du Tome huitieme.

DC 130 M2L2 1778 t.14

[La Beaumelle, Laurent Angliviel de]
Mémoires et lettres
[Nouv. éd.]

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY